École d'Architecture de Paris - La Villette École des Hautes Études en Sciences Sociales

Diplôme d'Études Approfondies

« JARDINS, PAYSAGES, TERRITOIRES »

Responsable : Professeur Bernard Lassus

L'INVENTION DES CÔTES-D'ARMOR

La question de l'identité territoriale à l'échelle d'un département

Roland Vidal

Mémoire de DEA

Directeur d'étude : Augustin Berque

Juillet 1998

Remerciements

Ce mémoire ayant demandé une part importante de recherche documentaire, je tiens à remercier tout particulièrement les personnes et les services de documentation qui m'ont aidé dans mon travail :

Les Archives Départementales des Côtes-d'Armor

La Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc

La Bibliothèque Centrale des Côtes-d'Armor, à Plérin

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique des Côtes-d'Armor

Le Centre de Documentation et d'Information de l'École d'Horticulture de Saint-Ilan, à Langueux

Le Service Information et Communication du Conseil Général des Côtes-d'Armor

La Mairie de Pleubian (qui m'a permis de consulter ses archives sur le Sillon du Talbert)

Les Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme de Rennes, de Saint-Brieuc et de nombreuses autres villes, ainsi que le Comité Départemental du Tourisme

Les librairies Coop Breizh de Paris et de Rennes

Je remercie également Francis Robreau, ingénieur de l'ENITHP d'Angers et Costarinoricain d'adoption, pour son accueil et ses conseils, ainsi que Lena Bouzemberg, paysagiste et sociodémographe, pour sa précieuse assistance.

Sommaire

Introduction 4
- La constitution des limites territoriales 6
- Frontière, nature et culture 7
- Histoire d'une frontière nord-sud 7
- Planche : Oust et Gouët, frontières naturelles ? 9
- La frontière est-ouest : Armor et Argoat 10
- Les Côtes-d'Armor coupées en quatre ? 12
- Le découpage départemental (1789-1790) 14
- *Planche : Fleuves côtiers dans les Côtes-d'Armor* 20
- *Encadré: Les principaux territoires historiques de la Bretagne* 21

La dénomination du département 22
- Des Côtes-du-Nord aux Côtes-d'Armor 24
- «Côtes-d'Armor», dénomination tautologique ? 25
- Armor opposé à Argoat ? 26
- L'engagement d'Alphonse Boulbain 27
- Le premier échec 28
- Le deuxième échec 29
- L'aboutissement 30

Tourisme et identité territoriale 34
- *Encadré: La Bretagne, résumé de la France rurale* 39
- Le tourisme aujourd'hui, quelles représentations ? 40

La quête d'une identité départementale 49
- Un département qui bouge 50
- Le pays des marées 52
- À la recherche d'un site emblématique 53
- Le Sillon du Talbert 54
- Histoire d'une flèche littorale 58
- La marée noire et le Sillon 61
- Le tourisme sur le Sillon 62
- Les mesures de protection 62
- D'une réussite spectaculaire au «raté écologique exemplaire» 63
- L'échelle de la terre et celle de l'homme 63
- Le Sillon «laboratoire» 64
- Emblème 65
- *Encadré: le radôme de Pleumeur-Bodou* 66

Conclusion 67

Épilogue 68

Bibliographie 69

Introduction

Une unité territoriale se définit par un nom et par des limites.

Pour imprécises qu'elles aient souvent été, ces limites se sont néanmoins avérées nécessaires, même aux temps réputés les plus obscurs du Moyen-Âge, car comme l'explique Bemard Guenée, *«les villageois devaient savoir jusqu'où mener paître leurs troupeaux, les seigneurs quelles redevances exiger, les curés quelles dîmes lever. Il n'y a pas de vie possible sans limites précises»* (1). C'est donc par l'usage que les hommes en avaient que se définissaient les limites des territoires, et ce n'est que là où les pratiques étaient économiquement sans valeur que les frontières restaient imprécises.

C'est par l'usage aussi que naissaient et qu'évoluaient, lentement, les noms que l'on donnait à ces territoires. Ces noms ont toujours eu une importance capitale, car c'est par eux, et par les adjectifs qui en dérivent, que chaque habitant identifie son appartenance territoriale, composante majeure de son identité culturelle, économique et sociale.

Dans cette lente stratification historique des limites et des noms qui structurent et identifient le territoire français, le découpage départemental apparaît comme une exception et, sans doute, comme une première mondiale (2). Il a été rendu possible par les progrès considérables que connaissait la cartographie depuis le début du XVIIIe siècle, notamment avec les Cassini III et IV (3). Pour la première fois, et la seule dans l'histoire de France (4), des circonscriptions administratives vont être décidées et nommées, en une seule fois et avec les mêmes règles pour l'ensemble du territoire national. Pour la première fois, la carte ne sera plus seulement une représentation du territoire, elle deviendra un acteur de sa constitution.

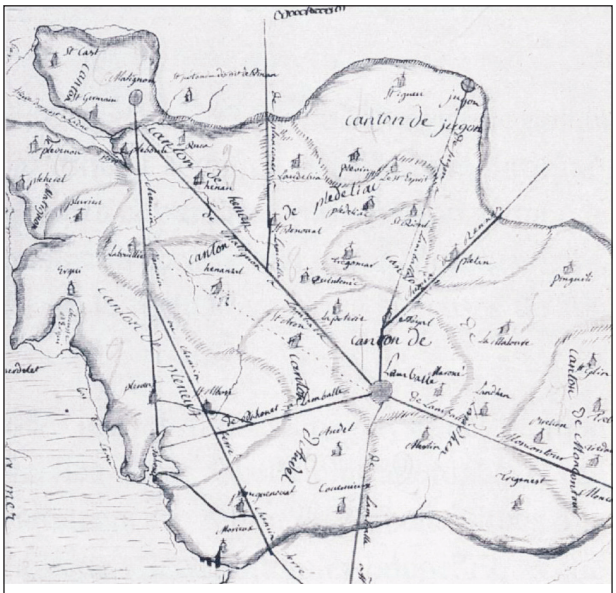

Sur cette carte des cantons du district de Lamballe, datée de 1790, les limites sont approximatives mais on lit très bien l'appartenance de chacun des hameaux au canton qui est le sien.

Document: Archives Départementales des Côtes-d'Armor réf. 1 L 390.

---

1 - Bernard GUENÉE : «Des limites féodales aux limites politiques», in *Les lieux de mémoire* (Pierre NORA, dir.). Paris : Gallimard, 1997 (dernière édition). Tome 1, pages 1105-1124.

2 - Le partage du territoire américain, aux XVIIe et XVIIIe siècles, constitue certes un précédent, mais les conditions historiques ne sont en rien comparables, puisque le Continent a été considéré comme vierge de son occupation humaine.

3 - Le travail engagé par les Cassini ne sera terminé qu'en 1815. En 1789, il y manquait encore la Bretagne et la Guyenne. C'est à partir de la carte, plus approximative bien que datant de 1771, d'un cartographe du nom d'Ogée, que sera établi le découpage de la Bretagne.

4 - Les découpages opérés depuis se sont toujours calés sur celui des départements.

Que peut donc signifier, pour ceux qui l'habitent aujourd'hui, cette entité territoriale unique en son genre ?

Que peut signifier le désir d'en changer le nom : contestation, puisqu'on remet en cause une décision prise autrefois, ou approbation, puisqu'en «mettant à jour» la dénomination d'un département, on approuve du même coup la pertinence du territoire qu'il représente ?

Quelle est, enfin, la part d'une quête identitaire dans ce qui peut aussi être interprété comme la manifestation d'un opportunisme économique ?

Pour tenter de répondre à ces questions, j'ai privilégié une approche historique, au détriment sans doute d'une approche à la fois géomorphologique et sociologique qui aurait exigé une longue analyse du terrain, de ses 6 800 km^2 et de ses 540 000 habitants, hors d'échelle dans le cadre du présent mémoire.

Mais cette approche historique met en évidence la difficile conciliation entre la notion même d'identité territoriale et la réalité du terrain. Le territoire, cartographié, identifié, labellisé, voire numéroté par les pratiques sociales, notamment administratives, apparaît comme une image immuable, statique. Alors que le terrain en réalité bouge, culturellement mais aussi physiquement.

J'ai donc choisi de compléter mon approche historique par l'étude de l'image que donne des Côtes-d'Armor le tourisme, l'une des pratiques sociales les plus médiatiques d'aujourd'hui. Le tourisme, en effet, résume assez bien ce paradoxe d'une vision du monde qui évolue au rythme des modes et qui, néanmoins, à travers une quête d'authenticité, génère des images stéréotypées, aussi éloignées de la réalité que peu soucieuses de son évolution.

Enfin, et pour m'émanciper des contraintes posées par les dimensions physiques de mon objet d'étude, je regarderai d'un peu plus près un lieu d'une échelle plus abordable et qui m'a semblé pouvoir être emblématique du département : le Sillon du Talbert. Située à la confluence de deux fleuves et battue par la houle, cette «flèche littorale» bouge. Et, à cette échelle là, ses mouvements sont parfaitement perceptibles.

L'identité territoriale peut-elle intégrer le mouvement ?

Mon hypothèse sera que la réponse est oui, et que, même si cette intégration reste à inventer, elle est une étape nécessaire vers une gestion raisonnable et dynamique du territoire.

La constitution des limites territoriales

Les historiens le disent tous, le découpage départemental de la France, opéré en l'espace de dix semaines entre 1789 et 1790, est passé avec une étonnante facilité, et tout particulièrement en Bretagne, majoritairement républicaine à cette époque. Une nouvelle unité territoriale est née, qui sera pendant deux siècles l'intermédiaire presque unique entre la commune et la Nation. Or cette unité territoriale, dans de nombreux départements mais particulièrement dans les Côtes-d'Armor, ne correspond à aucune des entités qui lui préexistaient. Ni la langue, ni le niveau de vie, ni le type des activités économiques ne sont homogènes dans les Côtes-d'Armor. Pourtant, le département constitue bien la seule unité territoriale susceptible de porter une identité de lieu, intermédiaire entre commune et Nation, puisque, sans spécificités administratives, législatives, fiscales, etc., les pays ont peu à peu perdu de leur valeur identitaire, et qu'il en était de même des régions, jusqu'à leur récente résurrection.

Et puis le département, même s'il est maintenant remplacé par un numéro, a pendant très longtemps fait partie de l'adresse postale. Et c'est encore lui que l'on cite le plus souvent en réponse à la question «où habitez-vous ?».

C'est aussi lui qui cadre géographiquement les activités économiques : les chambres de commerce ou d'industries, aussi bien que les syndicats, sont départementaux.

Cette question est moins d'actualité depuis que l'on met en cause l'utilité de l'échelle départementale, pour des raisons d'harmonisation européenne, mais elle l'était pendant les trente années qu'a duré la campagne pour le changement de nom des Côtes-du-Nord.

Alors, quoi de plus légitime, pour une population, que de revendiquer une identité à l'échelle la plus pertinente de son territoire d'aujourd'hui, même si cette échelle n'est pas celle d'un déjà lointain passé ?

D'autant que le département, parce qu'il représente l'intégration à la République, met la recherche identitaire à l'abris des dérives passéistes dont sont empreints certains mouvements régionalistes français, en quête d'une «authenticité» masquant parfois quelques relents xénophobes.

Il reste qu'on accuse souvent d'être arbitraire le découpage départemental, et que l'on associe un peu rapidement cet arbitraire supposé à l'organisation centrale du pouvoir telle que l'a développée Napoléon. Pour illustrer ce point de vue, on entend souvent dire que les Côtes-d'Armor ne peuvent avoir aucune cohésion territoriale, puisqu'elles sont découpées «naturellement» en quatre par deux frontières, l'une dans le sens nord-sud et l'autre dans le sens est-ouest.

Il importe donc de revenir sur la formation historique des territoires, en Bretagne en général et dans les Côtes-d'Armor en particulier, et tout d'abord d'observer comment se sont constituées ces fameuses frontières «naturelles» supposées couper le département en quatre.

On observera ensuite de quelle manière le découpage départemental est venu s'ajouter à la superposition des découpages territoriaux qui l'ont précédé, et ce qu'il en est de sa prétendue arbitrarité.

Frontières, nature et culture

Dans sa préface au principal ouvrage récemment écrit sur les Côtes-d'Armor [1], le président du Conseil Général, Charles Josselin, présente le département comme «*un bon exemple de la naissance d'une unité vivante à partir d'un découpage au départ artificiel, ne se superposant pas aux circonscriptions religieuses et civiles d'Ancien Régime, ne respectant pas toujours les limites naturelles, englobant dans un même cadre administratif pays gallo et pays bretonnant, Armor et Argoat*». Pour comprendre ce que peut avoir de plus ou moins arbitraire un découpage territorial administratif, et quelle peut être la part entre le culturel et le naturel dans une frontière, il importe, pour ce qui nous concerne, de remonter dans l'histoire de cette partie de la Bretagne… et même de remonter assez loin dans le temps.

Histoire d'une «frontière» nord-sud

Première étape : les tumulus

Si les plus anciennes traces d'occupation humaine en Armorique remontent à quelques 300 000 ans (Plestin-les-Grèves), c'est vers -2000 qu'apparaissent les premiers indices d'une différenciation territoriale (que les mégalithes, bien antérieurs, n'avaient pas mise en évidence). La navigation jouait alors un rôle très important, différenciant une Armorique plutôt maritime, à l'ouest, et une autre plus continentale à l'est. La civilisation des tumulus (considérés comme des tombes princières) se développera dans la partie ouest, préfigurant cette «frontière» orientée nord-sud et coupant le département en deux.

Deuxième étape : les stèles gauloises

Avec l'âge du fer, qui ne se généralise en Armorique que vers -450, apparaît une nouvelle particularité de l'Ouest Armoricain : les stèles gauloises. Celles-ci accompagnaient les cimetières et faisaient l'objet de cultes qui sont restés bien vivant jusqu'au Moyen-Âge. Cette survivance d'une pratique considérée comme païenne en fera une cible privilégiée de la religion chrétienne : «*les stèles seront pratiquement toutes débitées, enfouies ou déplacées en "terre sainte" à proximité d'une église*» [2]. *Mais elles furent suffisamment nombreuses pour que le territoire auquel elles appartenaien*t ait pu être rendu lisible par les archéologues. Et là aussi, la «frontière» coupe le département des Côtes-d'Armor en deux par un axe nord-sud.

---

1 - Georges MINOIS (dir.) : *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours*. Saint-Jean d'Angély : Bordessoules, 1987.

2 - Charles Tanguy LEROUX : «La Préhistoire», in *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours*. *Op*. *cit*. page 40.

Troisième étape : les souterrains

À peu près contemporain des stèles gauloises, un type d'habitat particulier se développe lui aussi dans la partie ouest de l'Armorique : les souterrains. Leur fonction exacte reste assez mystérieuse aux yeux des archéologues, mais on sait qu'ils ont été utilisés, sinon creusés, abondamment jusqu'au premier siècle avant Jésus Christ. La «frontière» dont témoigne leur présence est légèrement plus à l'est que les précédentes (une trentaine de kilomètres), mais elle marque toujours une division entre l'est et l'ouest.

Quatrième étape : les cités gauloises

L'organisation politique de l'Armorique se met en place dès le premier siècle avant notre ère, et lorsque les Romains arrivent, ils trouvent un découpage territorial en cités dont les frontières sont déjà bien définies. Les Côtes-d'Armor sont partagées entre la cité des Osismes, à l'ouest, et celle des Coriosolites, à l'est. La ligne frontalière, cette fois, est précise : elle suit les vallées du Gouët, au nord, et de l'Oust, au sud (voir carte page 10).

Cinquième étape: les aires linguistiques

La langue gauloise parlée en Armorique au début du millénaire, recevra progressivement des influences différenciées : romane à l'est, brittonique à l'ouest. On s'accorde à dire aujourd'hui que l'influence brittonique n'est pas venue par une invasion brutale (consécutive à l'avancée vers le sud des Saxons), mais par une acculturation progressive, facilitée par l'importance des échanges maritimes de part et d'autre de la Manche. La constitution des deux langues est donc historiquement comparable. Quoiqu'il en soit, les langues françaises et bretonnes s'individualiseront à la même époque, c'est-à-dire au IXe siècle (date des textes les plus anciens retrouvés en français comme en breton). Cette frontière évoluera quelque peu, mais se stabilisera, selon Jean Sentiers [1] au XlV^{e} siècle. Avec quelques enclaves, avec aussi des zones de semi-bilinguisme, ou tout au moins d'intercompréhension, la limite entre les deux langues s'établira à peu de choses près sur les vallées du Gouët et de l'Oust.

Coïncidences ?

La similitude entre ces différentes «frontières» a de quoi surprendre, et prête, d'ailleurs, à des interprétations différentes. Pour Charles Tanguy Leroux «c'est là un exemple tout à fait remarquable de "frontière naturelle" sur laquelle l'équilibre s'est spontanément réalisé à différentes époques.»[2]

Frontières naturelles, les vallées du Gouët et de l'Oust ? Si l'on excepte les tous derniers kilomètres du Gouët, elles sont, l'une comme l'autre, bien loin de constituer un obstacle infranchissable. Léon Fleuriot voit plutôt là un exemple de frontière culturelle : *«On soulignera par ailleurs la coïncidence trop parfaite pour être due au hasard entre la limite est des Osismes et celle de la zone bretonnante pure. Cette coïncidence ne peut résulter que d'arrangements négociés»* [3].

---

1 - Jean SELLEER: *Atlas historique des provinces et régions de France*. Paris: La Découverte, 1997. Page 98.

2 - Charles Tanguy LEROUX, *op. cit*. page 31.

3 - Léon FLEURIOT : *Les origines de la Bretagne*. Paris : Payot, 1980. Page 22.

Oust et Gouët
Frontières naturelles ?

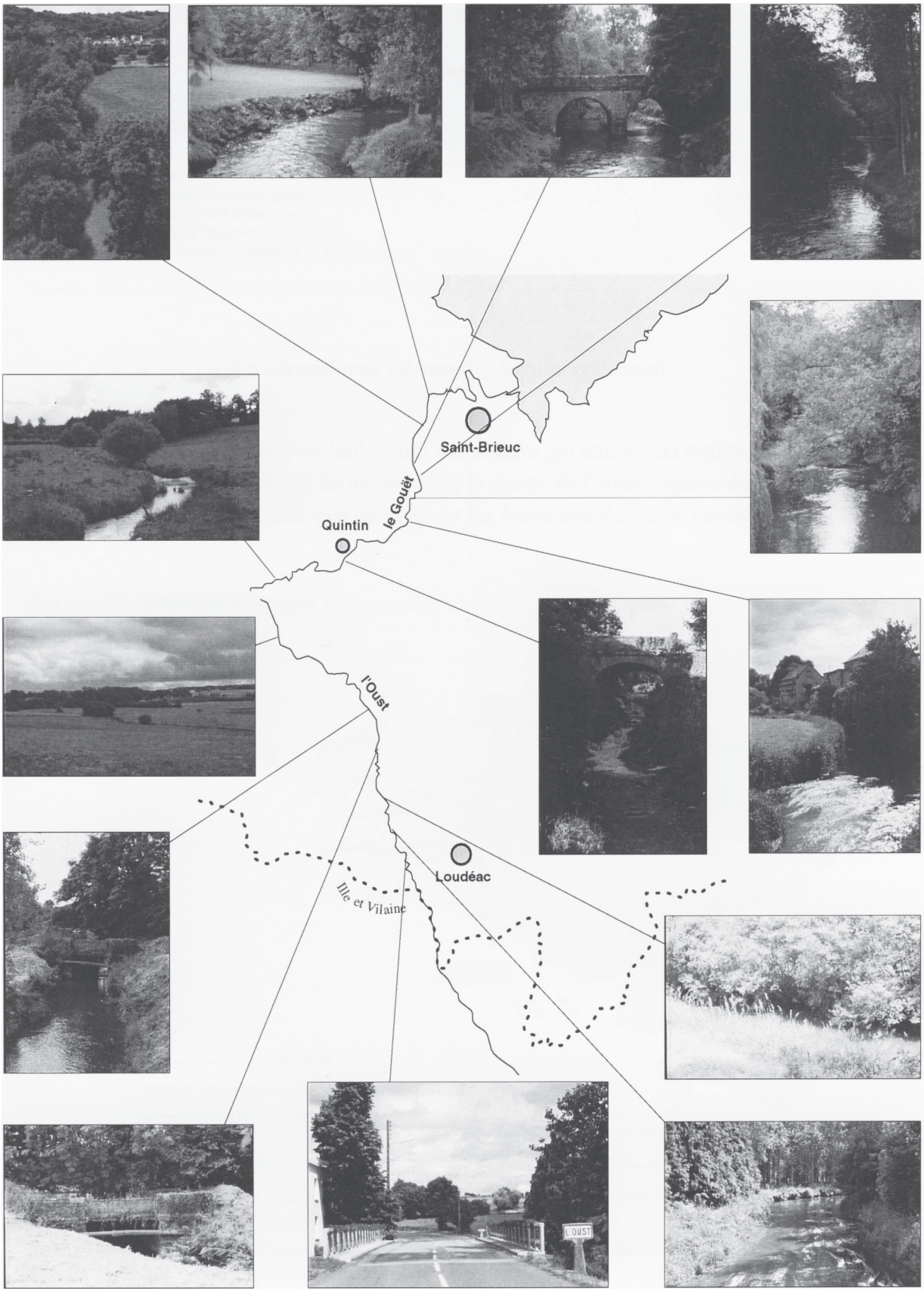

Frontières nord-sud dans les Côtes-d'Armor

(Carte établie d'après les auteurs cités dans le texte)

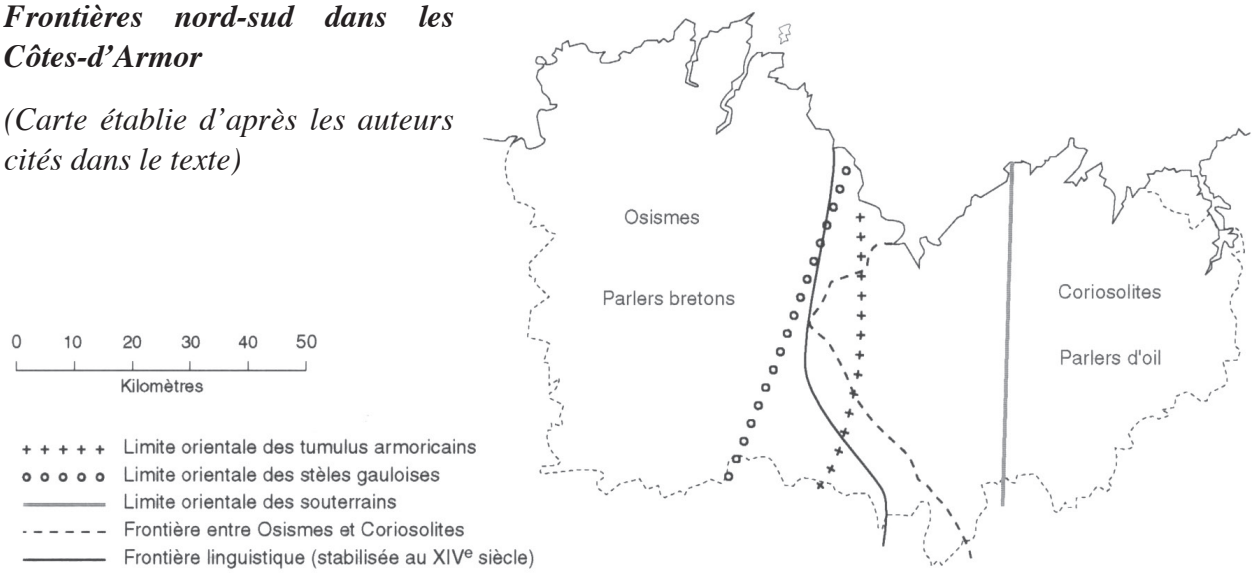

La «frontière» est-ouest : Armor et Argoat [1]

Les travaux de Jean-Yves Éveillard [2] sur l'axe routier qui reliait, aux temps gallo-romains, Rennes à Carhaix, ont achevé de montrer que le centre de l'Armorique n'était pas ce vaste massif forestier impraticable que décrivaient les historiens du siècle dernier.

Les voies de circulation à l'époque gallo-romaine

(d'après Jean- Yves Éveillard)

1 - Du breton *mor* (ou vor) = «mer» et *goat* (*coad* ou *coat*) = «bois». L'Armor désigne la Bretagne maritime et l'Argoat la Bretagne intérieure (voir aussi pages 25 et 26).

2 - Jean-Yves ÉVEILLARD : *La voie romaine de Rennes à Carhaix ; recherches autour d'un itinéraire antique*. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1975.

Au contraire, le réseau routier principal, vecteur du développement économique et culturel, est organisé autour de l'axe Condate-Vorgium (Rennes-Carhaix). Les routes longeant la côte existaient, mais elles étaient moins importantes et devaient toujours se tenir à une grande distance de la mer pour permettre le franchissement, quelle que soit la marée, des abers les plus profonds. La différence entre Armor et Argoat ne doit donc pas être comprise comme témoignant d'un déterminisme environnemental qui offrirait à la côte les moyens d'être réceptive au progrès alors qu'elle condamnerait l'intérieur à l'obscurantisme. L' histoire montre qu'il n'en est pas nécessairement ainsi.

Il reste que la différence de développement économique entre les deux régions est une réalité, du moins dès le Moyen-Âge et encore aujourd'hui, et qu'elle n'est pas sans raisons.

La première est liée à l'agriculture. Les terres bretonnes, excessivement acides, ne sont pour ainsi dire pas cultivables telles quelles. Elles doivent être amendées d'une manière ou d'une autre, et les carrières de calcaire sont très rares en Bretagne. L' agriculture bretonne sera donc dépendante de la mer, puisque c'est le goémon, amendement organique et calcaire, qui à la fois enrichira la terre et neutralisera son acidité. La proximité de la mer sera déterminante pour l'économie agricole littorale, tandis que dans l'Argoat on se contentera de la pratique de l'écobuage.

Mais les bois, taillis ou broussailles que l'on brûle pour en intégrer les cendres à la terre, ne l'enrichissent que modestement et pour une courte période. Rapidement, l'acidité revient, et la terre, devenue inculte, se couvre de lande. Cette lande, d'ailleurs, tend à se maintenir et la forêt a le plus grand mal à se réinstaller [1] : le vaste massif forestier que certains historiens voyaient au centre de la Bretagne (et qui a inspiré Goscinny et Uderzo) n'existe plus depuis, sans doute, des millénaires.

La proximité de la mer rendra encore bien des services aux habitants du littoral, qui, en période de disette, trouveront sur les grèves de quoi compléter leur alimentation. De plus, les grandes périodes de famine (autour du XVIIe siècle) correspondent à une époque de prospérité de la navigation commerciale sur la Manche, activité dont bénéficieront les habitants de la côte. Pendant ce temps, à l'intérieur des terres, l'alimentation se compose presque exclusivement de blé noir (seule céréale poussant sur les sols pauvres et acides). Moins bien alimentés en quantité, les Bretons de l'Argoat le seront aussi en qualité, et seront particulièrement touchés par les épidémies.

Cette différence économique entre le nord et le sud du département restera très forte jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle, puis, par un curieux retour de l'histoire, elle réapparaîtra après la deuxième guerre mondiale, pour s'accentuer encore aujourd'hui.

À la fin du XIXe, c'est le chemin de fer et le canal de Nantes à Brest (terminé en 1842) qui, en permettant d'apporter les engrais marins ou calcaires à l'intérieur des terres, permettront à l'Argoat d'améliorer et de diversifier sa production agricole.

---

1 - À terme, les landes abandonnées à elles-mêmes finissent par laisser la place à la forêt, mais celle-ci ne revient que plusieurs siècles après. Réf. Louis MAURICE: *Écosystèmes des landes bretonnes*. Saint-Brieuc, Centre départemental de documentation pédagogique des Côtes-du-Nord, 1988.

Cette amélioration sera d'abord timide, elle concernera surtout la qualité de l'alimentation des habitants, dans une économie fonctionnant encore beaucoup en circuit fermé. Elle prendra un essor bien plus important après la première guerre mondiale, lorsque la généralisation des engrais chimiques minimisera le rôle du goémon. Dans les années 1960, les Côtes-du-Nord se trouvent ainsi propulsées au rang des tous premiers départements agricoles français. Rang qu'elle tient toujours aujourd'hui, intérieur des terres et littoral confondus.

Le retour de la différence entre l'Armor et l'Argoat viendra de l'importance croissante prise par le tourisme, notamment à partir des années 60. Son économie en fait aujourd'hui la deuxième ressource du département, après l'agriculture. Et, malgré les efforts importants faits pour promouvoir les charmes de l'Argoat, le tourisme reste essentiellement littoral [1].

L'évolution récente de l'économie touristique dans le département aura même donné à l'Argoat et à l'Armor ce qu'ils n'avaient jamais eu jusqu'alors : une frontière. Des Bretons de plus en plus nombreux s'accordent, en effet, à reconnaître aujourd'hui que la limite entre une région littorale plus riche et un intérieur plus pauvre s'établit sur la RN 12.

Cette frontière, néanmoins, est sans doute plus symbolique qu'économiquement significative.

Les Côtes-d'Armor coupées en quatre ?

Deux frontières historiques orthogonales, plus ou moins précises et plus ou moins durables, couperaient donc en quatre le département des Côtes-d'Armor dont le tracé résulterait, comme le dit Charles Josselin, d'un «découpage artificiel ne respectant pas les frontières naturelles». [2]

Mais que sont donc ces frontières «naturelles» ? Il suffit de longer la vallée du Gouët et celle de l'Oust, nous l'avons vu, pour s'apercevoir qu'elle ne constituent en rien un obstacle physique. Bien d'autres vallées du département sont beaucoup plus profondes que ces deux là et ne constituent pour autant pas des frontières (j'y reviendrai à propos de la vallée de la Rance). Les frontières, ici comme ailleurs, résultent toujours d'une convention entre les peuples concernés. Et si elle suivent souvent des cours d'eau, c'est que ceux-ci constituent des limites bien perceptibles et relativement immuables. On pourrait dire des cours d'eau qu'ils s'offrent comme des «prises» à la constitution sociale du territoire, et non qu'ils en imposent physiquement les limites.

---

1 - «C'est encore la côte qui attire 80 % des quelques 900 000 visiteurs, dont 35 % à 40 % d'étrangers, chaque année. » (Christian Bougeard, in *Côtes d'Armor*. Paris: Bonneton, 1992. Page 417).

2 - Propos tenus dans *Des Côtes-du-Nord aux Côtes-dArmor*, vidéo réalisée par Roland Savidan et Alain Droguet pour le Conseil Général en 1990.

Quant à la séparation entre l'Armor et l'Argoat, elle n'a tout simplement jamais existé (en dehors de la RN 12…). Si les deux entités sont distinctes tant économiquement que physiquement, le passage de l'une à l'autre, en tout point de la Bretagne, se fait toujours progressivement. La seule limite physique qui aurait pu marquer un partage nord-sud du département, c'est la ligne de partage des eaux. Mais celle-ci, en dehors de quelques limites communales, n'a jamais correspondu à une quelconque division administrative.

Alors, pour formuler le question autrement, le découpage départemental contredirait-il des frontières culturelles ? Oui et non. Oui, parce qu'effectivement le département ne respecte pas la frontière linguistique (la plus durable de toutes). Non, parce qu'en instaurant une unité territoriale bilingue il ne fait que reproduire ce que faisaient déjà les évêchés. (1)

Quant à la correspondance entre la frontière linguistique et celle de l'administration gauloise, elle ne se fait, en définitive, qu'à travers un bond de quatre siècles dans l'histoire : entre la fin des cités Osisme et Coriosolite, au Ve siècle, et la formation des langues bretonne et françaises, au IXe siècle. C'est au IXe siècle également qu'avec la définition de l'évêché de Saint-Brieuc, se stabilisent les limites ecclésiastiques. Celles-ci seront peu modifiées durant tout l'Ancien Régime, mais elles ne correspondent ni au découpage territorial civil qui les a précédé (les *pagi*) ni au découpage féodal qui s'établira vers le Xe siècle et sera sans cesse modifié, au gré des conflits et des arrangements politiques.

La seule limite qui semble immuable, c'est celle de la Bretagne elle-même (voir encadré page 21). Et celle-là, le découpage départemental ne la remettra pas en cause.

Les évêchés bretons en 1790

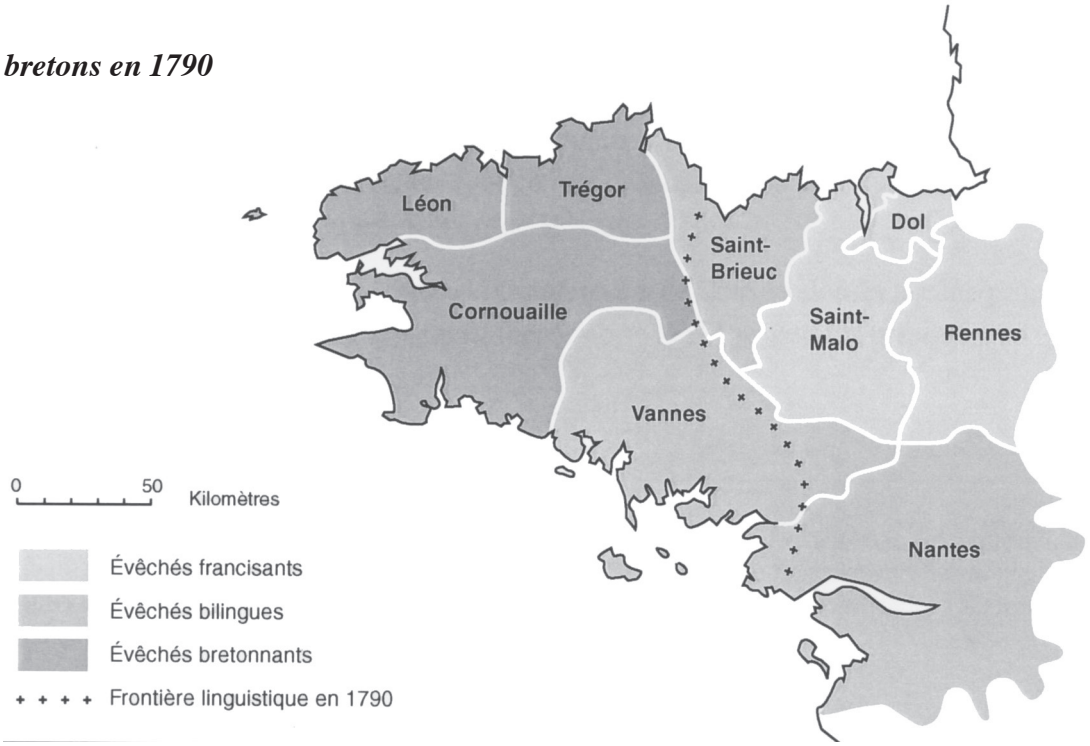

1 - Si le drapeau breton moderne, avec ses cinq bandes noires et quatre blanches, symbolise cinq évêchés supposés bretonnants et quatre supposés francisants, la réalité est plus complexe. La Bretagne se divise, en fait, en trois groupes : «les évêchés bretonnants (Cornouaille, Léon et Trégor), les évêchés francisants (Rennes, Dol et Saint-Malo), et les évêchés bilingues (Nantes, Vannes et Saint-Brieuc).» Gwennolé Le Menn, in *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours* (*op. cit.* page 364).

Le découpage départemental (1789-1790)

Sur la proposition du député Thouret, la Commission de Constitution se réunit au début du mois de novembre 1789 pour mettre au point le découpage de la France en départements. Le 28 janvier, la limite des 83 départements est arrêtée (votée par l'Assemblée Constituante le 26 février, la réforme est promulguée le 4 mars).

Il aura fallu une dizaine de semaines pour que naissent les départements français. Cette rapidité a de quoi surprendre, surtout si l'on remarque que, en dehors des guerres et conflits remettant en cause les frontières mêmes de la Nation, les modifications de ce découpage seront, jusqu'à aujourd'hui, très peu nombreuses (1).

Cette stabilité d'un découpage qui, au premier regard, pourrait sembler arbitraire, s'explique par deux raisons (qui d'ailleurs se rejoignent) : le fait qu'il y ait eu des précédents, sur lesquels a pu s'appuyer la Commission de Constitution, et le fait que le découpage proposé soit particulièrement pertinent.

Précédents

Diderot, d'un côté, et le marquis de Mirabeau (le père de celui qui s'illustra à la Révolution), de l'autre, avaient déjà travaillé, en 1757, à des projets de nouvelles circonscriptions administratives. Mais c'est avec Louis XV que la nécessité d'un redécoupage prend la forme d'une réelle intention politique. La France d'alors est constituée d'un enchevêtrement particulièrement complexe d'unités administratives dont les dimensions et les compétences sont des plus hétérogènes. En 1764, le marquis d'Argenson, ministre de Louis XV, lance l'idée d'une division de la France en «départements» (du verbe départir qui, à l'époque, signifiait «partager») qui aboutira, en 1780, à une proposition de découpage géométrique dessinée par le topographe du roi, Robert de Hesseln.

Ces premiers travaux serviront de base à la Comnission de Constitution, et la carte proposée à l'Assemblée Nationale par Hennequin (septembre 1789) reprendra presque trait pour trait celle de son prédécesseur Hesseln.

---

1 - En dehors des guerres napoléoniennes (qui porteront à 140 le nombre des départements français), des pertes et annexions de territoires frontaliers (Comté de Nice, Savoie, Alsace-Lorraine) et d'Outre-mer, et de quelques ajustements de détail (dont le tracé définitif du Finistère en 1857), les modifications significatives du découpage départemental sont les suivantes

- 1793 : Le Rhône-et-Loire et découpé en deux (le Rhône et la Loire).
- 1808: Le Tarn-et-Garonne est créé au détriment du Tarn et de la Garonne.
- 1811 : La Corse, initialement coupée en deux (le Golo au nord et le Liamone au sud), est réunifiée.
- 1964-65 : La Seine et la Seine-et-Oise sont redécoupées en 7 nouveaux départements.
- 1967 : 23 communes de l'Isère et 6 communes de l'Ain sont rattachées au Rhône.
- 1970 : La Corse est à nouveau coupée en deux (Haute-Corse et Corse-du-Sud).

La carte proposée par Hennequin en 1789

Ce découpage géométrique prévoyait, pour les départements, une trame de base composée de carrés de 18 lieues de côté. Ceux-ci étaient divisés en neuf carrés correspondant aux districts.

Une proposition de découpage concret apparaît déjà sur la carte, il sera par la suite affiné pour mieux s'adapter aux réalités du terrain.

Ce qu'il restera de ce que Hennequin appelait son «châssis figuratif», c'est la dimension moyenne des départements et l'idée que ceux-ci ne seront jamais subdivisés en plus de neuf districts.

Document : Archives Nationales. Reproduit par Alain Pennec dans *De la Bretagne aux départements, histoire d'un découpage*. Morlaix : Skol-Vreizh, 1989.

Les quadrillages ont été redessinés pour une meilleure lisibilité.

Pertinence

Ce que le découpage proposé a de pertinent, c'est le fait qu'il ne s'appuie pas sur d'interminables tractations politiques et luttes d'influence, comme les unités territoriales précédentes, mais sur l'idée très «humaine» de proximité entre l'habitant et le chef-lieu dont il dépend. La dimension du département, un carré de 18 lieues de côté (70 km), est établie de sorte que tout habitant puisse rejoindre son chef-lieu en une journée de cheval.

La quadrillage de départ, bien sûr, a quelque chose de surréaliste. Il rappelle ces frontières arbitraires, sources d'interminables conflits, qui découpent encore l'Afrique aujourd'hui. Mais s'il y eut bien quelques utopistes (dont l'abbé Sieyès) pour défendre l'idée d'un découpage strictement géométrique, à l'image d'une France qui se ré-invente sur des bases neuves et pragmatiques, les auteurs du projet étaient beaucoup plus nuancés. Hennequin précise que sa carte doit être comprise comme un «châssis figuratif» et que les nouvelles unités administratives doivent «s'écarter le moins possible tant des anciennes limites que de celles formées naturellement par les rivières, les montagnes et par la facilité des communications» (1)

---

1 - Cité par Alain PENNEC dans *De la Bretagne aux départements, histoire d'un découpage*. Morlaix : Skol-Breizh, 1989. Page 8.

Cette idée sera vigoureusement défendue par Mirabeau qui déclarera dans son discours du 3 novembre 89 : «Je sais bien qu'on ne couperait ni des maisons, ni des clochers, mais on diviserait ce qui est encore plus inséparable, on trancherait tous les liens qui resserrent depuis si longtemps les mœurs, les habitudes, les coutumes, les productions et le langage». (1)

Dans leurs contours, donc, les départements s'adapteront à la réalité du terrain. Mais ce ne sera pas le cas pour ce qui est de leur dimension qui, globalement, ne sera pas adaptée à la topographie ni à la réalité du réseau routier. La carte de France laisse toujours perplexe sur ce point : la taille des départements n'est pas différente en région de montagne et en région de plaine. Pourtant, 18 lieues à vol d'oiseau n'ont évidemment pas la même signification en terme de durée de déplacement, d'une région à l'autre.

Il semble que cette question, qui met pourtant le doigt sur un cas flagrant de confusion entre la carte et le territoire, n'ait pas été soulevée à l'époque, alors que la question des différences de peuplement a fait, elle, l'objet de nombreux débats (2). Le relief, d'ailleurs, n'est pas le seul critère en cause. La plus ou moins grande difficulté à créer et entretenir des routes, ainsi que les découpages plus ou moins profonds du littoral auraient pu intervenir également.

Une exception notoire verra cependant le jour : la contre-proposition des élus malouins. Ceux-ci préconisent un découpage de la Bretagne en six départements au lieu de cinq, découpage qu'ils argumentent ainsi :

«Cette division concilierait tous les intérêts en conservant les convenances locales puisqu'elle réunirait dans chaque département les habitants parlant le même idiome et occupés du même genre de commerce. Si cette division s'écarte un peu des proportions établies pour le territoire, le déficit est bien compensé par l'excédent de proportion en population. D'ailleurs, s'il est facile d'observer dans l'intérieur du royaume l'uniformité et l'égalité de territoire dans la division des départements, on ne le peut pas sur les côtes et aux extrémités du royaume à cause de l'irrégularité des formes. L'essentiel dans la circonstance est de satisfaire tout le monde pour établir la paix et l'harmonie partout. » (3)

Cette proposition, qui est restée au stade d'esquisse, reprend une bonne part des arguments développés par Mirabeau, mais en développe un autre : la réalité topographique des facilités de déplacement. Deux spécificités bretonnes seront développées par les Malouins, le découpage profond du littoral (notamment dans le Finistère) et l'état des routes. Celles-ci, qui sont aujourd'hui assainies par de profonds drainages latéraux, étaient à l'époque, et sont restées longtemps, des bourbiers dans lesquels on avançait très lentement. Le découpage en cinq départements mettait, selon eux, certaines villes à plus de deux jours de cheval de leur chef-lieu.

---

1 - Cité par Marie-Vic Ozouf-Marignier dans «Politique et géographie lors de la création des départements français». *Hérodote*, 1986.

2 - Qui aboutirent à la création d'un département beaucoup plus petit pour Paris, et dont le dernier avatar est le découpage de la Seine-et-Oise en 1965.

3 - Texte (anonyme) cité par Annick Mévellec dans *La formation du département des Côtes-du-Nord*, 1789-1790. Saint-Brieuc : Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1990. Page 26.

La proposition malouine apparaît donc, *a posteriori*, comme tout à fait pertinente, et les raisons pour lesquelles elle n'a pas été retenue méritent d'être évoquées.

La première, et sans doute la plus déterminante, c'est qu'elle est arrivée trop tard, ce qui met en évidence l'extrême rapidité avec laquelle la Commission de Constitution a travaillé (surtout lorsqu'on pense que la Bretagne est en moyenne à une semaine de cheval de Paris). Lorsqu'elle arrive, le 21 novembre 1789, la proposition malouine se heurte au fait que les départements français sont déjà définis pour la moitié d'entre eux (et les cinq départements bretons en font partie). Tout le monde souhaite aller vite, notamment les députés bretons, et le 22 décembre, une première loi est votée instituant la création de 81 départements (deux seront ajoutés dans le mois qui suit). Personne ne souhaite reprendre à zéro un découpage déjà presque terminé.

L'autre raison, c'est que les arguments pragmatiques et humanistes des Malouins ne sont visiblement pas les seuls. Le découpage en six présente en effet comme caractéristique de mettre la ville de Saint-Malo en position favorable pour devenir un chef-lieu. En contrepartie, Saint-Brieuc, moins peuplée et devenant excentrée, perd ses chances, tandis que le département de Rennes perd son accès à la Manche. Ce sont donc les députés de Saint-Brieuc et de Rennes qui s'opposeront le plus fortement au projet.

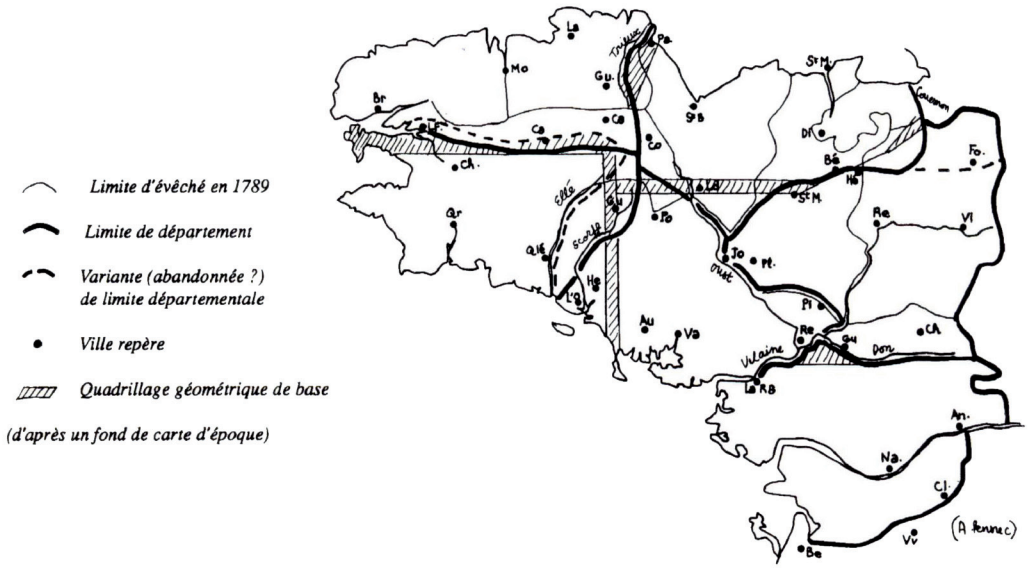

PROJET D'UNE BRETAGNE EN 6 DÉPARTEMENTS

non daté (décembre 1789 ?) (A N D IV bis 22/1) (Carte n'3)

Carte d'Alain Pennec (op. cit. page 32)

Mais il est un point sur lequel les Malouins ne céderont pas, et leur argumentation, principalement d'ordre économique, est exemplaire : l'embouchure de la Rance ne doit pas être coupée en deux.

Le compromis âprement négocié et finalement obtenu (le 29 janvier 1790) est révélateur de bien des idées fausses sur ces frontières prétendument «naturelles».

Le rôle de l'économie dans la pertinence d'un découpage territorial :
le cas de la vallée de la Rance

Dans la vidéo intitulée «des Côtes-du-Nord aux Côtes-d'Armor» (op. cit.) Charles Josselin montre, sur une carte, les zigzags de la limite départementale au niveau de la Rance, pour illustrer à quel point ce découpage est arbitraire... puisqu'il ne respecte pas les «frontières naturelles». Il ne fait là que reprendre une idée couramment répandue par ailleurs.

Or il se trouve que c'est précisément parce que le découpage n'est pas arbitraire que le «zigzag» existe.

Bien sûr, et Bernard Guenée l'a très bien expliqué [1], les cours d'eau constituent des opportunités particulièrement efficaces pour définir des frontières. Avec un simple ruisseau, nul besoin de planter des bornes ou des arbres (les unes susceptibles d'être déplacées, les autres de mourir un jour), nul besoin non plus d'une description détaillée sur papier. En tant de guerre, les cours d'eau, lorsqu'ils ont une certaine importance, sont aussi des lignes de front faciles à tenir, et les ponts sont alors des points stratégiques. Mais en temps de paix, et surtout en temps de prospérité économique, les choses s'inversent. Les rivières deviennent des axes dans la cartographie des activités humaines, et les ponts deviennent des centres.

Ainsi la Rance était-elle un centre important dans le territoire des Coriosolites. La capitale, Corseul, n'était d'ailleurs pas implantée très loin. C'est par la Rance que les bateaux entraient vers l'intérieur des terres. Elle jouait alors, en territoire Coriosolite, le même rôle que le Léguer en territoire Osisme (à Lannion). Les invasions qui suivront l'époque gallo-romaine, transformeront un pays de paix en pays de guerre, et la Rance deviendra alors frontière, entre le Pagus Daoudour, à l'ouest, et les Pagus Aletis et Pagus Racter, à l'est.

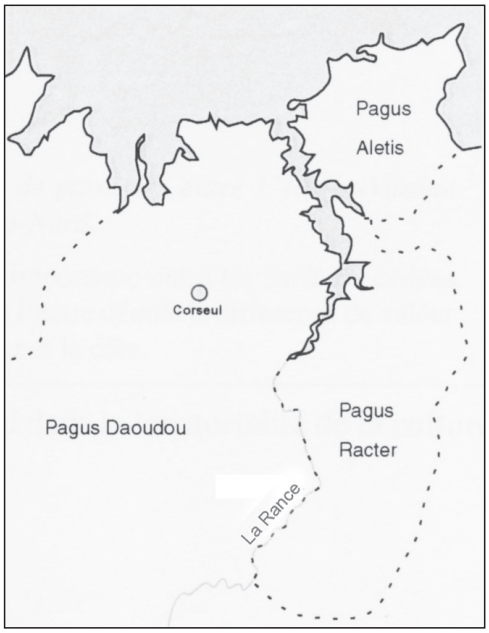

C'est donc tout «naturellement» que la Commission de Constitution proposera la vallée de la Rance comme limite entre les départements de Saint-Brieuc et de Rennes. Elle respecte ainsi les conseils de Hennequin préconisant de tenir compte tout autant «des anciennes limites que de celles formées naturellement par les rivières» (op. cit.).

Mais le pays n'est plus souvent en guerre, et la prospérité économique de Saint-Malo s'est construite en grande partie sur ses chantiers navals, établis de part et d'autre de la Rance.

---

1 - Bernard Guenée: «Des limites féodales aux limites politiques», in *Les lieux de mémoire* (Pierre Nora, dir.). Paris : Gallimard, 1997 (dernière édition). Tome 1, pages 1105-1124.

Ce que réclament donc les Malouins, c'est le respect de l'implantation territoriale de leur économie et, concept qui semble étonnamment précurseur, le respect du «bassin d'emploi» qui l'accompagne.

Après de difficiles négociations, finalement tranchées par l'Assemblée Nationale elle-même (et c'est le seul litige qui n'ait pas été réglé entre Bretons), un échange de paroisses de part et d'autre de la rivière finira par satisfaire (à peu près) tout le monde.

Le fait que l'on puisse qualifier d'arbitraire ce qui, en fait, révélait le soucis profondément démocratique du découpage départemental [1], montre bien l'ancrage dans notre culture de cette idée étrange de «frontière naturelle».

Cette idée est, en quelque sorte, une forme de déterminisme environnemental. Obstacle au déplacement (la progression des troupes par exemple), la rivière est une contrainte. Voie navigable (lieu d'installation de ports ou de chantier naval), elle est une ressource.

Contrainte, elle est prédisposée à servir de frontière. Ressource, elle devient un axe central dans la territorialité de la culture humaine.

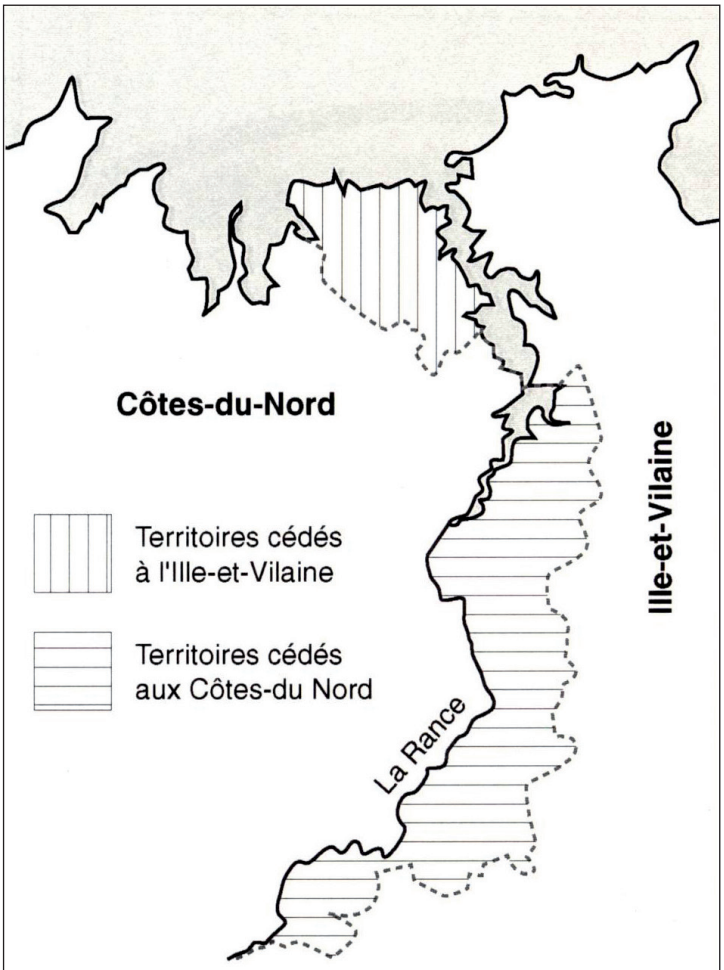

Les échanges de paroisses entre L'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord.

La différence importante entre les surfaces cédées d'un côté et de l'autre dénote la différence de valeur entre l'intérieur et la côte.

En elle même, elle n'est rien d'autre qu'une rivière.

Note : Cette question des frontières dites «naturelles» peut se poser tout aussi bien à propos du littoral côtier ou des lignes de crêtes. Si une côte maritime peut sembler être la plus «naturelle» des frontières (puisqu'elle sépare un territoire d'un «non-territoire»), il n'en reste pas moins que c'est tout autour d'un littoral côtier que s'est constituée la culture méditerranéenne. De même, si la ligne de crête d'une montagne peut sembler être le meilleur obstacle physique susceptible de séparer deux territoires (les Pyrénées séparant l'Espagne de la France, par exemple), c'est cette même ligne de crête qui sera l'axe central des cultures montagnardes (la culture Basque, par exemple).

---

1 - «Il est certain que par rapport aux pratiques de l'époque, l'élaboration de la départementalisation a répondu à des préoccupations démocratiques indéniables». Alain Pennec, *op. cit.* page 75.

Avec ses 400 mètres de large au niveau de Tréguier, c'est-à-dire à 10 kilomètres de la mer, le Jaudy constitue l'un des obstacles les plus marqués du département. Il n'a pourtant jamais servi de frontière.

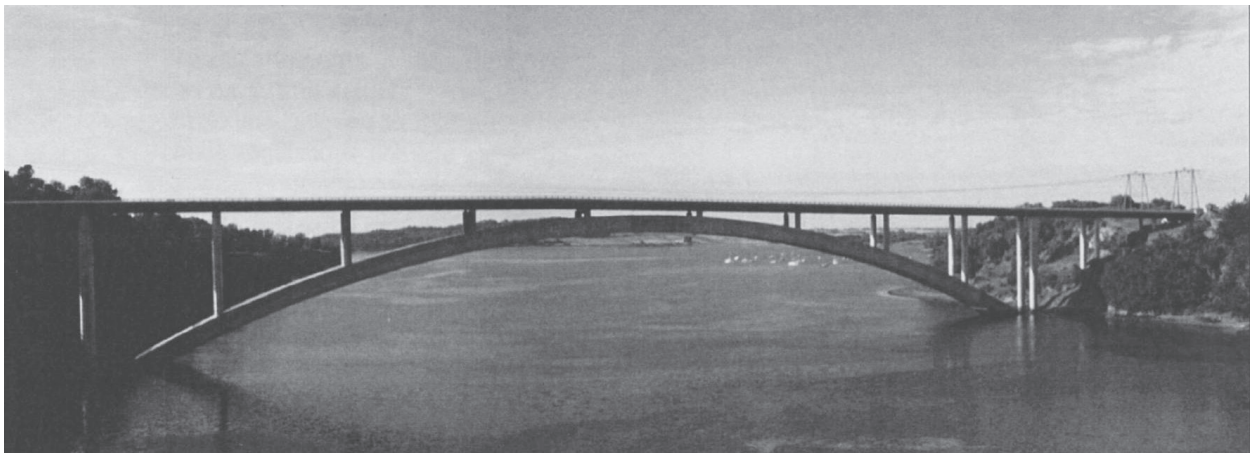

La vallée de la Rance à 15 kilomètres de la mer.

Sa largeur varie entre 500 m et 2 km. La limite entre les deux départements n'est pas le long du cours d'eau, elle est parallèle au pont, et sépare une partie centrée sur des activités maritimes, d'une autre partie, à l'intérieur des terres.

Le panneau est trompeur. L'avant-plan est dans les Côtes-d'Armor, mais seul le pont est dans l'Ille-et-Vilaine. La rive que l'on voit au fond est à nouveau dans les Côtes-d'Armor.

Les principaux territoires historiques de la Bretagne

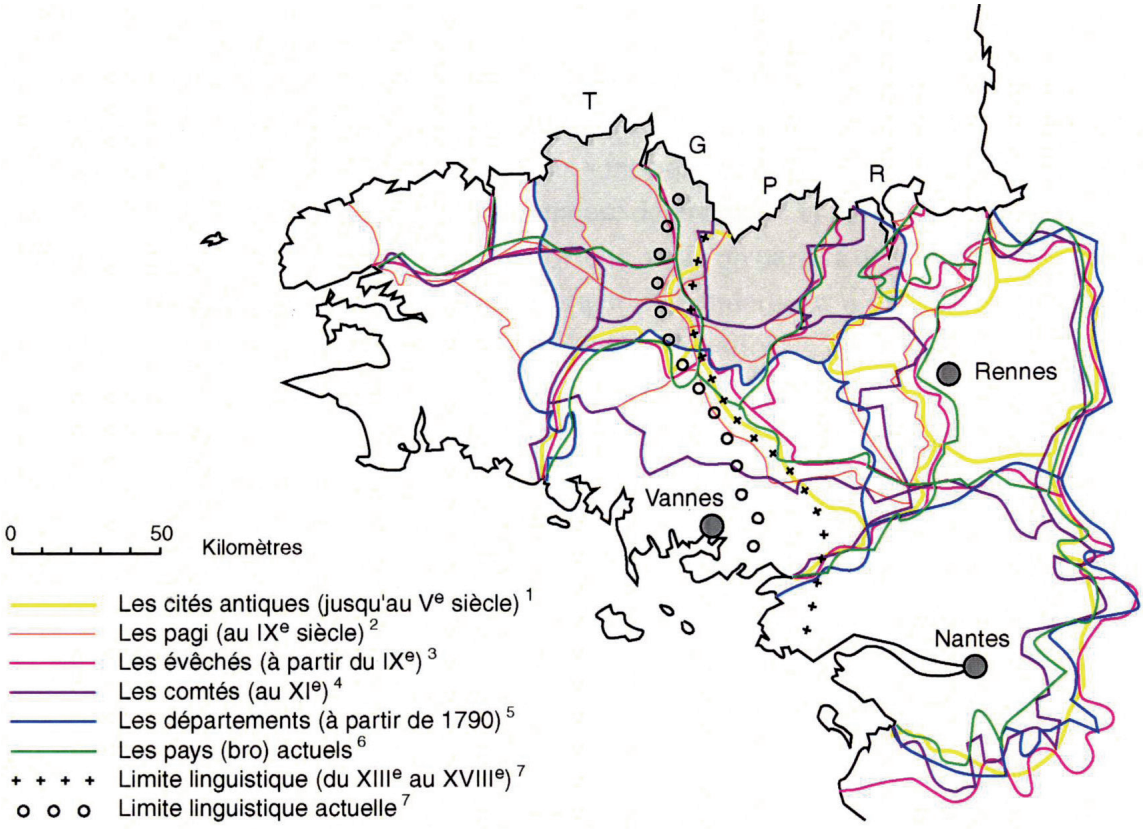

Malgré l'imprécision relative des cartes ayant servi de référence*, la superposition des principaux découpages territoriaux de la Bretagne met en évidence un certain nombre de constances. La première, et la plus évidente, est la remarquable stabilité des limites de la Bretagne elle-même (qui n'a perdu la Loire-Atlantique qu'en 1919). Apparaissent également stables le territoire nantais et, à un moindre degré, ceux de Rennes et de Vannes (au moins dans sa partie littorale). On remarquera que ces trois territoires correspondent à trois centres urbains constants depuis l'Antiquité, et qu'ils correspondent aussi à trois départements (Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine et Morbihan). L'actuel Finistère, par contre, est nettement composé d'une partie sud, la Cornouaille, et d'une partie nord, le Léon. Quant aux Côtes-d'Armor, elles apparaissent comme un patchwork d'où émergent deux pays un peu plus stables que les autres, le Trégor (T) et le Penthièvre (P), séparés par une bande littorale correspondant au Goélo (G).

On remarquera enfin que les frontières semblent plus stables sur le littoral que dans l'intérieur, avec une exception notoire du côté de la Rance (R). À l'inverse, la frontière linguistique semble plus pertinente à l'intérieur que sur les côtes.

Note : j'ai volontairement omis, dans cette superposition, les innombrables découpages attenants aux territoires fiscaux ou judiciaires (baillis, sénéchaussées). Ceux-ci sont tellement complexes et entremêlés qu'ils auraient rendu la carte illisible. Par contre, ils auraient renforcé la première constante observée, c'est-à-dire la limite de la Bretagne elle-même. Cette limite est, d'ailleurs, parfaitement visible aujourd'hui sur une carte du réseau autoroutier français, puisque, dernier héritage des efforts d'Anne de Bretagne pour le maintien des privilèges de la province, la région ne connaît pas de péage.

---

* Références :

1 Aumasson (P.), in Minois (G.) : *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angely, 1987
2 Droguet (A.) : in Minois (G.) *op. cit.* Les *pagi* de la côte sud ne sont pas représentés.
3 Pennec (A.) : *De la Bretagne aux départements*, Morlaix, 1989
4 La Borderie (A. de) : *Essai sur la Géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, 1889
5 Serryn (P.) et Blasselle (R.) : *Atlas géographique et historique Bordas*, Paris, 1991
6 Le Dantec (J-P.) : *Bretagne*, Paris, 1990
7 Le Dantec (J-P) op. cit. / Sellier (J.) : *Atlas historique des provinces et régions de France*, Paris, 1997

La dénomination du département

Pendant les trois mois durant lesquels la Commission de Constitution travaille au découpage départemental, les noms que porteront les départements ne semblent pas faire l'objet d'une préoccupation particulière. Les départements sont provisoirement nommés par leur chef-lieu, sauf dans les cas où celui-ci n'est pas encore déterminé. On parlera des départements de Vannes, de Rennes, de Nantes, de Saint-Brieuc, mais on parlera de «Basse-Bretagne» à propos du Finistère, car le choix entre Quimper et Landerneau n'est pas encore arrêté. Après avoir hésité entre plusieurs principes de dénomination (1), la Commission se décide pour des noms d'origine géographique (c'est ainsi que 60 départements reçoivent des noms de rivières). En Bretagne, une première proposition nomme «Côtes-du-Midi» le département de Vannes et «Côtes-du-Nord» celui de Saint-Brieuc. Les députés provençaux s'opposent à l'appellation «Côtes-du-Midi» (curieusement, les députés du Nord ne s'opposent pas à « Côtes-du-Nord »). De toute manière, les Vannetais avaient une autre proposition, la «petite mer», en breton «Mor-bihan». Ce sera le seul département dont le nom est composé à partir d'une autre langue que le Français. Les «Bas-Bretons» ne réussiront pas à faire accepter «Penn-ar-Bed» («Bout-du-Monde»), et devront se contenter de «Finistère». (2)

À défaut de rivières ou d'un massif montagneux représentatifs du département, à défaut d'un peu d'imagination de la part des députés de Saint-Brieuc, dont aucun n'était bretonnant, les Côtes-du-Nord resteront Côtes-du-Nord.

Ce nom sera parfois critiqué, mais sans que ces critiques n'amènent leurs auteurs à envisager une procédure pour en obtenir le changement (du moins jusqu'aux années 1950). Certains le trouveront même assez pertinent, tel Jean Rigaud qui commence ainsi sa *Géographie historique du département des Côtes-du-Nord* (3) :

«*Dénomination - Le département des Côtes-du-Nord, l'un des cinq formés par l'ancienne province de Bretagne, tire son nom de sa position sur la côte septentrionale de cette province. Cette dénomination, qui lui a été attribuée à défaut de quelque rivière, montagne ou forêt remarquable, convient à la disposition de ses côtes, exposées au nord sur la Manche.*»

D'autres ouvrages du XIXe siècle trouvent le même type de logique à l'appellation du département, comme ce *Guide pittoresque du voyageur en France* pour qui «Il tire son nom de sa position maritime sur le canal de la Manche, qui baigne toute sa partie septentrionale» (4).

---

1 - Outre le nom du chef-lieu, on avait proposé de donner aux départements le nom de leur localisation dans la Province (Bretagne-Ouest, Bretagne-Sud, etc), et même de leur affecter simplement des numéros.

2 - Ils feront pourtant remarquer que leur pays n'est la «fin de la terre» que vu depuis Paris. Pour eux, il est aussi bien un début qu'une fin, idée que rend mieux le mot breton «Penn».

3 - Saint-Brieuc : F Guyon éditeur, 1890. Cet ouvrage, fréquemment cité, a été réédité en 1995 par les Éditions de la Tour-Gilles.

4 - *Guide pittoresque du voyageur en France, par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes* Ed. inc. 1838 (réédité en 1993 par les Éditions du Bastion).

Mais des exceptions vont apparaître, que ne manqueront pas d'utiliser les protagonistes du changement de nom. En 1862, un conseiller général du département, Gaultier du Mottay, critique ainsi la dénomination du département dans son ouvrage intitulé «Côtes-du-Nord» :

« *Cette dénomination qui aurait tout aussi bien pu appartenir à des départements voisins dérive moins de l'aspect topographique de notre région que d'un réel embarras. Cette appellation est défectueuse car elle se rapporterait plutôt aux montagnes et falaises qui bordent en partie le Nord de la France qu'à celles qui terminent la Bretagne, dans la même direction. Les départements de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, ont une étendue de côtes plus importante sur la Manche et auraient mieux mérité cette appellation.* » (1)

En 1914, préfaçant l'ouvrage d'un professeur de collège de Dinan, Mgr A. du Bois de la Villerabel, s'élève lui aussi contre le nom du département :

« *Le nom des Côtes-du-Nord ne nous apprend rien. Le département offre pourtant une belle étendue de côtes, mais le Finistère en présente un plus large développement, et la Manche mériterait avec autant de raisons le titre qui nous échut en partage.* » (2)

Plus nuancé, un géographe du nom d'Alexis, dans sa *France pittoresque de l'Ouest*, relativise ainsi la pertinence de cette dénomination :

« Le département des Côtes-du-Nord est ainsi nommé de sa position sur la plus septentrionale de nos trois grandes mers, la Manche, qui baigne toutefois d'autres départements situés plus au nord : son nom n'est exact que relativement à la Bretagne. » (3)

Personne, en tout cas, ne se soucie du fait que le mot «Nord» puisse être synonyme de froid… jusqu'au début des années 1950.

---

1 - Cité par Alphonse Boulbain dans *Tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1959.

2 - L'ouvrage, intitulé *Ma Bretagne, de la Rance au Douron,* est de A. Desportes. La citation provient de la documentation personnelle d'Alphonse Boulbain, dont il sera question plus loin (Archives Départementales des Côtes-d'Armor, réf. 138 J 1).

3 - Alexis M. G. : *La France pittoresque de l'Ouest. Histoire et géographie des provinces et des départements qu'elles ont formés*. Ed. inc. 1896 (réédité en 1993 par les Éditions du Bastion).

Des Côtes-du-Nord aux Côtes-d'Armor

C'est en 1953, à l'occasion d'une assemblée hôtelière à Perros-Guirrec, qu'apparaît pour la première fois le désir d'entamer une procédure pour obtenir le changement de nom du département. L'initiateur en est Monsieur Pierre Oliveau, patron de l'hôtel «Bellevue» à Saint-Cast, et son idée est de lancer une enquête, en vue d'un référendum (qui n'aura pas lieu), afin de connaître l'état de l'opinion publique sur la question. Cette enquête a pris la forme d'un questionnaire rédigé ainsi :

« *1° - Approuvez-vous l'idée de changer le nom du département ?*

2° - Dans l'affirmative, quel nom aurait votre préférence ?

3° - Quel moyen éventuellement préconisez-vous pour réaliser ce changement ? »

Au questionnaire était ajoutée une liste, présentée comme non exhaustive, de quelques noms possibles : « Côte d'Émeraude, Côte d'Armor, Côte d'Arvor, Haute Bretagne, Penthièvre, Rance et Trégor, Ajoncs d'Or». (1)

Probablement trop peu diffusé, ce questionnaire n'amènera pas un nombre suffisant de réponses pour être réellement représentatif de l'opinion publique, mais il recueillera l'approbation, décisive, de l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative. L'UDSI adopte en effet, en 1956, un vœu en faveur du changement de nom, et marque sa préférence pour le nom de «Côtes-d'Armor», avec un «s» à la fin du mot «côte», afin que le changement de nom ne modifie pas le classement alphabétique du département (entre Creuse et Côte-d'Or).

La même année, la municipalité de Guingamp profite de l'ouverture de la foire-exposition annuelle pour demander officiellement au préfet de changer le nom du département (2). La ville de Lannion, pour sa part, émet en conseil municipal un vœu visant « *à obtenir l'élimination du mot Nord, mot qui d'ailleurs ne correspond pas à sa situation et porte préjudice à l'industrie touristique*. » (3). Les demandes de ces deux villes restent imprécises quant au nom de substitution.

C'est un journal local, *Le Petit Bleu* (4), qui, en ouvrant ses colonnes à ses lecteurs en 1958, soumettra la question à un plus large publie et sera ainsi le lieu d'un premier débat entre partisans et détracteurs. Si dans l'ensemble les opinions sont plutôt favorables à l'abandon de ce Nord qualifié de « faux et froid », quelques voix se font entendre pour s'opposer au changement. L'argument avancé est principalement le respect d'une appellation « *choisie par nos Pères, en pleine jeunesse de la Nation, voici bientôt deux cents ans* ». Et cet argument n'est pas sans fondement, car avec l'idée, classique, de respect dû à nos ancêtres, il y a aussi l'idée que c'est bien le temps qui donne sa pertinence à un nom géographique. Pourtant, cet aspect du débat ne sera pas repris par la suite.

---

1 - Document consulté aux Archives Départementales des Côtes-d'Armor.

2 - La demande faite en 1956 est rappelée dans une lettre adressée au Préfet en 1960 (Archives Départementales des Côtes-d'Armor, ref. 43 W 110).

3 - Registre du Conseil Municipal du 26 avril 1956 (Archives Départementales, id).

4 - *Le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* est un hebdomadaire local créé par René Pleven.

En juillet 1959, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Brieuc précise et argumente la demande de l'UDSI en émettant le vœu suivant :

> *« - Considérant que le nom de Côtes-du-Nord est manifestement impropre du point de vue géographique, ce département étant dans l'Ouest de la France,*
>
> *- Considérant que cette appellation est incorrecte, le mot «Nord» évoquant le froid, alors que le climat de la Bretagne, essentiellement doux et maritime, n'a rien de commun avec ce qu'il est convenu d'appeler un "climat nordique",*
>
> *- Considérant que le tourisme représente, immédiatement après l'agriculture, la principale ressource du département, et que le préjudice qui lui est causé, spécialement auprès des étrangers, est considérable,*
>
> *- Considérant que plusieurs autres départements qui estimaient, souvent avec moins de raisons que nous, que leur nom leur causait un certain préjudice, en ont obtenu ces dernières années la modification (Charente-Maritime, Seine-Maritime, Loire-Atlantique);*
>
> *DEMANDE avec insistance :*
>
> *- Que le nom du département des Côtes-du-Nord soit modifié ;*
>
> *- Que le nom adopté soit département des "Côtes-d'Armor" ».* [1]

Ce vœu émis par le Conseil Municipal de la principale ville du département sera le véritable point de départ d'une campagne qui durera trente années. C'est lui qui fera réagir la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord qui, à l'issue de sa séance du 19 octobre suivant, publiera dans la presse régionale un texte intitulé « Un avis autorisé sur le nom du département ». Dans ce texte, la Société d'Émulation ne s'oppose pas au changement mais au choix du nom « Côtes-d'Armor », pour deux raisons qui feront couler beaucoup d'encre dans la presse locale. Le nom « Côtes-d'Armor » serait une tautologie, et il serait incomplet puisqu'il ne désignerait qu'une partie du département.

Côtes-d'Armor, dénomination tautologique ?

« En breton, "Ar-Mor" signifie « la mer ». « Côtes d'Armor» signifie donc « Côtes de la Mer », ou « Côtes du rivage » et constitue ainsi une tautologie contraire à la logique de la langue française, ce qui ne manquera pas d'être critiqué par les lettrés français et étrangers qui honoreront le département de leur visite, la toponymie étant plus que jamais à l'ordre du jour » [2]

C'est en ces termes que la Société d'Émulation développe son premier argument pour s'opposer au choix du nom « Côtes-d'Armor ». Cette argumentation est un peu légère, et elle fera l'objet d'innombrables contestations, dont les plus sérieuses peuvent être groupées en trois catégories :

1) - En breton, « Armor » est différent de « ar mor ». « Ar » n'est pas seulement un article, c'est aussi un préfixe signifiant « au-dessus de ».

---

1 - Extrait du registre du Conseil Municipal de Saint-Brieuc, le 10 juillet 1959 (Archives Départementales des Côtes-d'Armor, réf 43 W 110).

2 - « Un avis autorisé sur le nom du département », *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1959. Publié dans *Ouest-France* le 27 octobre.

«Armor» s'écrivant en un seul mot, c'est bien du préfixe qu'il s'agit, et non de l'article. « Côtes-d'Armor » ne signifie donc pas « Côtes-de-la-mer » mais « Côtes-au-dessus-de-la-mer », ce qui est déjà un peu moins tautologique. (1)

2 - Le mot « Côte » a, en géographie, un double sens : « *pente qui forme l'un des côtés d'une colline* » (premier sens, attesté au XIIe) ou « rivage de la mer » (deuxième sens, attesté au XVIe). Le premier sens est largement utilisé dans les noms de lieux français, notamment pour l'appellation des vignobles : Côtes du Rhône, du Roussillon, du Ventoux, de Beaune, de Nuit, etc. Or, employé dans ce sens, « Côtes-d'Armor » n'est pas un pléonasme. Et les côtes dont il est question (déjà dans le nom de « Côtes-du-Nord ») ne peuvent pas être uniquement des rivages, sinon elles ne désigneraient pas la totalité du département. (2)

3 - « Armor » est un nom propre, francisé mais d'origine bretonne. De la même manière, Islande est aussi un nom propre francisé, d'origine Islandaise. Or il n'y a pas tautologie lorsqu'on parle des glaciers d'Islande, bien que le mot « Islande » signifie « pays des glaces ». Il n'y a pas tautologie, parce que les mots susceptibles de signifier la même chose ne sont pas de la même langue (3). D'ailleurs, comment devrait-on nommer le Mont du Menez (sommet des Côtes-d'Armor), sachant que Menez, en Breton, signifie précisément « mont » (ou « montagne ») ?

Armor opposé à Argoat ?

« *"Ar-Mor" s'oppose à "Ar-Goat" et au moment où l'on s'efforce de développer le tourisme dans cette région intérieure du département, il paraît regrettable d'employer un terme préjudiciable au but que l'on recherche*. » (4)

Cet argument paraît beaucoup plus recevable, surtout lorsqu'on sait que les partisans des « Côtes-d'Armor » sont principalement des professionnels du tourisme, et que le tourisme du département est essentiellement côtier. Mais il entre quelque peu en contradiction avec l'argument précédent : si le nom « Côtes-d'Armor » est tautologique, c'est bien parce que le mot « côte » désigne, selon la Société d'Émulation, le littoral. Or, en ce sens, l'intérieur des terres est déjà exclu dans l'appellation « Côtes-du-Nord »… le nouveau nom ne ferait donc que confirmer une exclusion déjà sous-entendue.

Mais il est un autre argument, beaucoup plus solide, que défendront les partisans du changement : « Armor », quelle que soit son étymologie, est devenu un nom propre désignant la Bretagne toute entière. En témoignent aujourd'hui, dans la langue française, l'Armorique (bien connue des lecteurs d'Astérix) et le Massif Armoricain (recouvrant l'Argoat) dont tous les élèves de l'école de Jules Ferry ont vu le nom sur les cartes de géographie de la petite école.

---

1 - Réf. Roparz Hémon : *Dictionnaire breton-français*. 2 volumes. Brest : Al Liamm, 1970-73.

2 – Réf. *Petit Robert*, 1993.

3 - Dans le sens qui nous intéresse ici, la tautologie est la « *répétition inutile de la même idée sous une autre forme* » (Petit Robert). Lorsque la même idée est exprimée dans deux langues différentes, on ne peut pas dire que la répétition soit inutile.

4 - « Un avis autorisé…» *op. cit*.

L'histoire a voulu que l'on dise «Armorique» et non «Argoatique», car l'histoire de la Bretagne est indissociable de sa relation à la mer. « *Cette mer qui la presse, qui l'érode, qui la fouille et la cisèle amoureusement depuis des siècles, s'ouvre aux estuaires des fleuves bretons en de longues percées qui sont les vestibules naturels, les voies royales menant au cœur du pays*. », écrivait l'académicien Charles Le Goffic, qui concluait: « *C'est une même chose pour les Bretons que la Bretagne et la mer; ils donnent à toutes les deux le même nom maternel et puissant : ARMOR…*» (1)

L'engagement d'Alphonse Boulbain

La prise de position de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord sera le coup d'envoi de l'engagement du plus fidèle défenseur des « Côtes-d'Armor », Alphonse Boulbain (1910-1995). Celui que l'on surnommera « Papy Armor » était, en 1959, le président de l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative (UDSI). Il fera du changement de nom du département une affaire personnelle, recherchant des documents anciens témoignant que, déjà au siècle dernier, certains «érudits» s'étonnaient de cette appellation de « Côtes-du-Nord ». Il adressera des centaines de lettres à ses détracteurs, contactera les départements de Seine-Maritime et de Loire-Atlantique pour évaluer le coût réel d'un changement de dénomination et s'informer sur les procédures à suivre. Il archivera, avec une certaine objectivité, aussi bien les arguments favorables que les contre-arguments, et constituera ainsi, en trente ans, un dossier considérable occupant, selon ses propres termes, « *le volume d'un Grand Dictionnaire Larousse* ». (2)

Sa principale action « militante » sera en direction des communes du département. Il rédigera à leur intention deux fascicules, « Un tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord », en 1959, et « Vers le changement de nom du département des Côtes-du-Nord » en 1960. Ces fascicules constituent, en dehors des articles parus dans les périodiques (3), les seules publications sur le sujet. (4)

Son principal succès lui viendra d'ailleurs des communes, puisque 307 d'entre elles (le département en comptant 372), à la suite d'un débat en conseil municipal, adresseront une lettre à leur sous-préfet respectif pour solliciter le changement de nom (5).

---

1 - Charles Le Goffic : *L'âme bretonne*. Cité par Alphonse Boulbain dans *Tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. *Op. cit*.

2 - Les notes qu'Alphonse Boulbain utilisait lors de ses conférences sont consultables à la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc. L'ensemble de sa documentation est aux Archives Départementales des Côtes-d'Armor (réf. 138 J 1 à 138 J 10).

3 - Parmi les périodiques ayant approfondi quelque peu le sujet, on notera le numéro spécial du *Magazine 22* paru en 1989 et le supplément au *Télégramme de Brest* du 8 mars 1990.

4 - Imprimés par les Presses Bretonnes, à Saint-Brieuc, ces deux fascicules de 16 pages (format A5) seront distribués aux communes mais ne seront pas à proprement parlé publiés. Ils sont consultables dans certaines bibliothèques municipales du département et aux Archives Départementales.

5 - Les 307 communes reprendront dans leur lettre tout ou partie des arguments présentés par le conseil municipal de Saint-Brieuc (op. cit.). Seules 6 communes se prononceront contre, 4 n'argumentant pas leur position, 2 craignant des complications inutiles. Enfin 12 communes choisiront de ne pas se prononcer. Toutes ces lettres ont été transmises au préfet et sont aujourd'hui déposées aux Archives Départementales (réf. 43 W 110).

Alphonse Boulbain sera également soutenu par le Conseil Général, qui votera, le 20 avril 1962 et presque à l'unanimité, le désir de changer de nom, et par le préfet Pierre Déjean qui écrira une lettre dans le même sens au ministre de l'Intérieur [1].

Le premier échec

En 1962, la Commission de révision des noms de communes, à qui étaient confiées les questions de changement de nom des départements, rejette simultanément la demande des Alpes-Maritimes qui souhaitaient s'appeler « Côte-d'Azur » et celle des Basses-Alpes qui voulaient s'appeler « Alpes-de-Provence ». La nouvelle ne fait pas grand bruit et personne n'y prête attention dans les Côtes-du-Nord. Elle constitue pourtant une forme de jurisprudence pour ce qui sera sans doute le plus valable des arguments soutenus par les opposants au projet.

Ce que la commission reproche aux deux départements demandeurs, c'est de vouloir s'approprier un toponyme qui correspond à un territoire bien plus vaste que le leur : la Provence Alpine ne s'arrête pas aux Basses-Alpes et la Côte d'Azur s'étend aussi sur le Var et les Bouches-du-Rhône [2]. La même année, l'Association de Défense des Sites de l'Armor prend position contre les « Côtes-d'Armor », soutenant que l'Armor s'étend sur toute la Bretagne. Le conseil municipal de la ville de Brest s'exprime dans le même sens, affirmant que le département armoricain qui possède la plus grande longueur de côtes, c'est le Finistère. En 1964, enfin, la commission de révision prend position contre le changement de nom en reprenant les arguments de la Société d'Émulation et en ajoutant que « d'autres départements bretons seraient en droit de revendiquer la même appellation » [3].

On peut remarquer ici que le Conseil Général a probablement commis une erreur tactique en ne se préoccupant pas suffisamment des départements voisins. Le droit pour des habitants de modifier le nom de leur pays peut sans doute être assimilé à une variante du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », mais ce droit s'accompagne implicitement d'un devoir, celui de respecter les autres peuples. Or si l'on en croit le registre des délibérations du 20 avril 1962, les conseillers généraux n'avaient pas ce soucis en tête :

> «- René Pleven [président du C.G.] : Le Préfet, dans son rapport, avait mentionné l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour ceux qui désirent le changement de nom du Département, à consulter les autres départements. Est-ce que vous estimez que cette consultation doit être faite par nous ?
>
> - Nombreuses voix: « Non, non ! »
>
> - Vous préférez qu'elle soit faite par l'autorité supérieure ?
>
> - Nombreuses voix : « Oui, oui ! »

La consultation sera effectivement faite par «l'autorité supérieure», et la réponse des départements voisins sera négative.

---

1 - Dans son enthousiasme, le préfet écrira que « *307 conseils municipaux ont émis des vœux analogues alors que douze autres ont préféré ne pas prendre partie* », omettant ainsi de signaler les six refus (lettre du 26 juin 1962, Archives Départementales).

2 - Devant la ferme opposition du Var et des Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes abandonneront leur demande. Les Basses-Alpes, par contre, réitéreront la leur en proposant cette fois de s'appeler « Alpes-de-Haute-Provence », ce qui définit mieux leur territoire, et obtiendront satisfaction en 1970.

3 - Avis rendu le 3 septembre 1964 et transmis par Roger Frey, ministre de l'Intérieur.

4 - Document : Archives Départementales.

Le deuxième échec

Entre 1978 et 1980, l'UDSI, devenue UDOT (Union Départementale des Offices de Tourisme), tentera de relancer la demande en proposant cette fois le nom « Côtes-de-Granite », suggéré en 1959 par la Société d'Émulation. Mais ce nom ne soulèvera aucun enthousiasme et l'idée sera vite abandonnée. On se souviendra alors que la Bretagne est un peuple de bardes et que les Bretons sont tous un peu des poètes. Et même s'il s'agit là d'un stéréotype parmi d'autres, comme l'explique Catherine Bertho [1], il était difficile d'imaginer que soit accepté sans difficulté un changement de nom qui ne tiendrait aucun compte de la musicalité des mots.

Car le nom « Côtes-d'Armor », qu'il soit ou non tautologique, qu'il représente bien ou mal le territoire départemental, présente surtout l'avantage d'avoir une consonance et une rythmique proches du nom « Côtes-du-Nord » dont il est sensé prendre la place dans la mémoire collective. Et c'est certainement la raison pour laquelle les autres noms proposés (et il y en eut beaucoup) n'ont jamais soulevé un enthousiasme comparable. Cet aspect de la question n'apparaît ni dans les archives d'Alphonse Boulbain, ni dans les nombreux articles de presse qui ont traité du sujet. Sans doute ne paraissait-il pas assez « sérieux ». Pourtant, c'est bien le meilleur argument qui aurait pu être opposé aux contre-propositions de la Société d'Émulation (qui suggérait aussi « Côtes-du-Norrois ») ou à la Commission de Révision (qui suggérait « Côtes-de-Penthièvre » et « Côtes-d'Arrée »). Car il fallait bien que le nouveau nom s'inscrive facilement dans la culture collective, aussi bien des habitants du département que des Français en général, et même des étrangers, puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à fréquenter la Bretagne. Or le mot « Côtes » n'est pas à lui seul suffisamment évocateur, à l'inverse des Alpes, des Pyrénées, de la Charente, de la Seine ou de la Loire, que conservaient dans leur dénomination les départements qui avaient précédemment changé de nom.

Vers un changement officieux, ou l'efficacité de la méthode Coué

Charles Josselin avouera dans une interview au Télégramme de Brest du 8 mars 1990 que si le changement ne s'était pas fait « par la voie légale », les Costarmoricains auraient « *cherché une manière détournée, d'une façon ou d'une autre, pour parvenir à un changement même officieux* ». De fait, le Conseil Général avait, bien avant 1990, incité tous les organismes privés ou publics, lorsqu'ils n'étaient pas tenus à une dénomination légale, à mentionner « Côtes-d'Armor » dans leur intitulé.

Ainsi la Foire de Saint-Brieuc, la Fédération du bâtiment, la Mutuelle familiale, la SPA, et des dizaines d'autres entreprises ou associations diverses se sont-elles baptisées « des Côtes-d'Armor ». Les modifications étaient d'autant plus faciles que la création du code postal (le 23 mars 1972) avait supprimé le nom du département dans le libellé officiel des adresses. Il était donc possible d'écrire, tout à fait légalement, « Département 22 », et de mentionner en dessous : « Côtes-d'Armor ». La mairie de Saint-Brieuc poussa même ce petit jeu un peu trop loin, en imprimant « Département des Côtes-d'Armor » sur son papier à lettre.

---

1 - Catherine Bertho dénonce même là un cas typique de déterminisme environnemental : « Le Breton serait poète parce qu'il habite un pays poétique, fait de vent, de mer déchaînée et de roches de granit ». « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype ». *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n' 35. 1980. Page 50.

Les réactions ne se firent pas attendre, Société d'Émulation en tête, et un vif rappel à l'ordre lui fut adressé par le Ministre de l'Intérieur.

Quoiqu'il en soit, la méthode n'a pas manqué d'efficacité : puisque c'est l'usage qui fait la validité d'un nom géographique, il fallait bien commencer par l'usage. Cette campagne officieuse sera d'ailleurs suivie d'un étrange retournement, car comme on le verra plus loin, l'arrivée des Côtes-d'Armor sera mise en scène par une campagne publicitaire considérable, appuyée sur un nécessaire effet de surprise. Consigne sera donc donnée, quelques temps avant le changement officiel, de revenir aux « Côtes-du-Nord », pour tous ceux qui avaient anticipé l'événement (1).

L'aboutissement

Après l'échec des « Côtes-de-Granite », l'UDSI-UDOT ne se trompera pas une deuxième fois, puisque, dans sa dernière tentative, lancée en 1984, elle reprendra le nom « Côtes-d'Armor ». Une attention plus grande sera également portée envers les départements voisins, qui seront consultés, largement informés, et finalement ralliés à la cause. L'argument qui sera mis en avant, c'est que le changement de nom du département, avec l'impact médiatique qu'il ne manquera pas d'avoir, contribuera à faire connaître le beau nom d'Armor, que les Bretons considèrent comme le nom poétique de leur pays. En quelque sorte, les futurs Costarmoricains ne s'approprient pas l'Armor, ils en revendiquent un « droit d'usage », non exclusif, et d'une façon susceptible d'être utile à l'ensemble de la région.

Il reste que le précédent échec avait laissé de mauvais souvenirs, et Charles Josselin, tout favorable qu'il fut au changement, craignait que le département n'épuise son énergie dans un combat perdu d'avance. De fait, il n'y avait aucun nouvel argument permettant d'espérer que la Commission de Révision réagirait différemment. Ce qui allait relancer d'une façon décisive la procédure, et entraîner l'engagement sans faille du Conseil Général, c'est un événement sportif…

En 1987, le bateau « Côtes-du-Nord » remporte le tour de France à la voile. La presse parisienne parle largement de cette victoire, et prouve, à plusieurs reprises, à quel point le nom du département est ambigu. Parmi les titres faisant la une des journaux, on remarquera : « *Victoire des Nordistes !*», ou « *Dunkerque pavoise, le bateau "Côtes-du-Nord" a gagné*». Ces quelques bévues suffiront à convaincre Charles Josselin d'engager le Conseil Général dans une dernière procédure. (2)

Mais cette fois, les moyens mis en œuvre ne seront pas du même ordre, et Charles Josselin fera jouer ses appuis politiques personnels, qui ne sont pas des moindres, puisqu'il s'agit de Pierre Joxe, Michel Rocard et François Mitterrand (3).

Il tentera notamment de les rassurer sur le point qui les inquiète le plus, le risque de créer un précédent et de crouler par la suite sous d'interminables demandes de changement de nom.

---

1 - La consigne aurait été donnée dès 1988, selon le témoignage des employés du Comité Départemental du Tourisme, mais je n'en ai pas trouvé de trace écrite.

2 - Délibération et vote du Conseil Général lors de l'assemblée du 22 janvier 1988.

3 - Charles Josselin relate lui-même ses contacts politiques dans le supplément du *Télégramme de Brest* du 8 mars 1990 (page 3).

Il est vrai que d'autres demandes sont latentes : l'Ille-et-Vilaine et la Creuse [1], par exemple, trouvent leur nom trop péjoratif et aimeraient bien en changer, les Pyrénées-Orientales trouvent que leur nom les situe mal, et préféreraient s'appeler « Pyrénées-Roussillon »… Mais ces départements, qui n'ont pas trente ans de procédure derrière eux, ne sont pas près de réunir l'engagement de plus de 300 municipalités [2] ni une telle unanimité sur le nom de substitution. Ce fut sans doute là le principal argument qui fit accepter le changement par les plus hautes autorités de l'État.

Avec l'appui actif de Charles Josselin, ce qui va être tout aussi déterminant, c'est la participation des sociétés spécialisées qui seront impliquées dans la procédure. Pour la faire aboutir, tout d'abord, mais aussi pour en tirer ensuite le meilleur parti.

En 1989, la société TMO-Ouest réalise une enquête d'opinion à la demande du Conseil Général, sur un échantillon représentatif de 1000 Français. Les résultats de l'enquête sont présentés ainsi :

À la question «Où situez-vous les "Côtes -du- Nord" ?» (sur une carte aveugle)
- 40% les situent correctement
- 9% les situent en Bretagne
- 15% en Basse-Normandie
- 10% en Haute-Normandie
- 10% dans le Nord
- 16% ailleurs (ou ne savent pas)

À la question «Où situez vous l'Armor ?» :
- 48 % répondent « en Bretagne »
- 7% « à l'ouest de la France »
- 10% « quelque part au bord de la mer »
- 39% « en montagne », ou ne savent pas.

Et TMO-Ouest conclut ainsi : « *Il est remarquable de constater que dès maintenant les Français sont plus nombreux à situer correctement l'Armor (48 + 7 %) que le département des Côtes-du-Nord (40 % + 9 %).* » [3]

Ce qui est surtout remarquable, c'est l'interprétation que TMO-Ouest fait des résultats de son enquête. Car quelle que soit la manière dont on additionne les chiffres, il est clair que les Français situent mieux les Côtes-du-Nord que l'Armor. [4]

Mais c'est le résultat affiché qui compte, et sans doute pensera-t-on que cette manipulation des chiffres est « de bonne guerre », puisque, au fond, elle ne fait de mal à personne.

---

1 - En Ille-et-Vilaine, les partisans du changement ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un autre nom. La Creuse, par contre, suit de près l'exemple des Côtes-d'Armor, et milite activement, avec l'aide d'une agence de communication, pour se faire appeler «Côtes-de-Verdure».

2 - À nouveau plus de 300 conseils municipaux se prononceront entre 1988 et 1989.

3 - Les résultats de cette enquête m'ont été communiqués par le Service d' Information et de Communication du Conseil Général.

4 - À moins de considérer, dans le premier cas, que la Basse-Normandie n'est pas dans l'Ouest, et dans le second, que « Ouest de la France » est synonyme de Bretagne... Sinon, les seules données comparables montrent que 49 % des Français situent les Côtes-du-Nord en Bretagne contre 48 % pour les Côtes-d'Armor.

Mais elle signale l'entrée en jeu de spécialistes de la communication, quelque peu empreints des valeurs morales du monde de la publicité pour qui l'efficacité du message passe avant la rigueur de son contenu.

Dès lors, la revendication identitaire s'estompera derrière ce qui deviendra la principale préoccupation : utiliser l'événement comme support publicitaire. C'est là l'argument qu'avait déjà mis en avant Alphonse Boulbain, en 1960, en réponse à ceux qui redoutaient les frais qu'entraînerait un changement de nom : « *Ajoutons que le changement de nom de notre département, lorsqu'il sera officiel, nous vaudra une publicité massive dans la presse. Ce seront des millions gratuits au chapitre de notre propagande touristique et économique.* » (1)

Après TMO-Ouest, c'est l'agence UNICOM qui sera chargée, toujours par le Conseil Général, de mettre en œuvre la stratégie de communication d'un événement perçu comme imminent. Avec le slogan « *Quand on perd le nord on gagne les médias* », elle affichait clairement son intention de prendre en charge ce qu'elle appelait «l'amplification événementielle» de l'arrivée des « Côtes-d'Armor ». Dans le même temps, l'agence « Petit et Petit » fut chargée de la communication à l'intérieur même du département, tandis qu'une attachée de presse, Brigitte de Roquemaurel, se voyait confier la charge de contacter et de relancer les grands quotidiens, les magazines, les radios et télévisions.

Avec, entre autres, 37 spots publicitaires de quinze secondes sur toutes les chaînes de télévision, des encarts publicitaires dans toute la presse régionale et nationale, 1400 cassettes vidéos, un courrier à chaque habitant du département (i. e. 200 000 lettres), 6 000 colis promotionnels et 600 dossiers de presse, c'est au total 4 millions de Francs qui seront investis dans la communication de l'événement. (2)

Les «millions gratuits» dont parlait Alphonse Boulbain (en anciens Francs) n'auront donc pas été si gratuits que cela, et il est très difficile de savoir si l'opération a réellement été rentable (3). Ce qui est certain c'est que les oppositions, si virulentes trente ans plus tôt, ne se sont plus manifestées. La Société d'Émulation des Côtes-du-Nord n'a pas exprimé sa désapprobation et, prouvant qu'elle n'est pas rancunière, elle deviendra « Société d'Émulation des Côtes-d'Armor ». La Commission de Révision donnera, en février 1989, un avis favorable sous réserve de l'accord des autres départements et de la région. Enfin après l'avis unanime de la section « Intérieur » du Conseil d'État, le changement sera notifié au Journal Officiel, sous la signature du Ministre de l'Intérieur, le 8 mars 1990.

Les autres départements ainsi que la région n'auront fait aucune difficulté pour donner officiellement leur accord, et les commentaires que l'on pouvait lire dans Ouest-France, le 8 mars, montrent bien que le travail d'information fut, cette fois, bien mieux mené que trente ans plus tôt.

---

1 - Alphonse Boulbain : *Vers le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1960. Page 7.

2 - Soit un surcoût de 2 millions par rapport aux crédits alloués annuellement à la promotion du département.

3 - Depuis 1990, le tourisme a beaucoup progressé dans les Côtes-d'Armor. Mais ce qui est difficile à estimer, c'est la part de cette progression qui revient au changement de nom. Ce que l'on sait, c'est que la répartition entre Armor et Argoat, en chiffre d'affaire comme en fréquentation, n'a pas changé (autour de 80 /20 %).

Pour Charles Miossec, président du Conseil Général du Finistère, « *C'est très bien ainsi. Côtes-d'Armor, cela ne change ni le rang, ni le numéro des Côtes-du-Nord. Cela correspond, par contre, mieux à la situation de ce département. […] cela n'enlève rien au Finistère qui, il est vrai, bénéficie d'une meilleure localisation de la part des Français* ».

Pierre Méhaignerie, président du Conseil Général de l'Ille-et-Vilaine, déclare quant à lui « *L'Ille-et-Vilaine a voté cette proposition et applaudit des deux mains. Personnellement, je suis très favorable car le changement de nom fait un peu plus rêver. Il correspond mieux à la réalité de l'Armor.* »

Le président du Conseil Général du Morbihan, Raymond Marcellin, se dit « *de tout cœur avec son collègue des Côtes-d'Armor* » et rappelle que le Conseil Général de son département a été le premier à donner un avis (unanimement) favorable. À propos du risque de concurrence, il déclare « *Il y a de la place pour tout le monde, le changement de nom ne changera pas, de toute façon, la géographie* ».

Enfin, pour Yves Bonnot, chargé du tourisme au Conseil Régional, « *Ce changement de nom doit donner une image positive. Elle peut être bénéfique à l'ensemble des départements bretons. Le Conseil Régional l'a appuyé à 1'unanimité* ».

Il est remarquable de constater ce qu'une simple épreuve sportive, le tour de France à la voile [(1)], accompagnée d'une campagne de communication efficacement menée, peut avoir comme effet sur les opinions. Car à bien y regarder, aucun élément nouveau n'a été apporté au dossier entre 1960 et 1990 [(2)]. On peut même se demander si la légitime revendication identitaire des années cinquante n'a pas été quelque peu éclipsée derrière ce qui est devenu une vaste campagne promotionnelle, au bénéfice presque exclusif des industries touristiques.

Et la question qui se pose maintenant, c'est de savoir si le développement du tourisme, tel qu'il est conçu aujourd'hui, va réellement dans le sens d'une identité locale mieux définie et mieux vécue par les habitants.

---

1 - Il est vrai qu'il s'agit d'un Tour de France, épreuve sportive à travers laquelle se montrent les régions de France.

2 - Certains ont bien tenté d'établir une relation entre l'importance croissante de l'Europe et la nécessité, pour les touristes étrangers qui allaient être plus nombreux, de bien situer le département... mais l'argument, en lui-même, n'a rien de nouveau.

Tourisme et identité territoriale

Puisque le changement de nom des Côtes-d'Armor est issu principalement d'un souci de développement du secteur touristique, il m'a semblé important de retracer rapidement l'histoire de cette activité en Bretagne. Cette prise de recul se donne pour but la « mise en perspective » des représentations touristiques actuelles et des relations qu'elles entretiennent avec l'identité territoriale de la Bretagne d'abord, puis du département qui nous intéresse.

Les divers chercheurs s'accordent à dater l'apparition d'un « proto-tourisme » vers la fin du XVIIIe siècle, et les premiers guides illustrés sur la Bretagne offrent l'image d'un monde pauvre, désolé et inhospitalier. Ainsi, dans le *Voyage dans les départements de la France*, (1794) J. La Vallée et L. Brion présentent les Côtes-du-Nord comme un espace de « *vaste solitude, déserts immenses, grisâtres bruyères et bois ténébreux…* », ce en quoi d'ailleurs elles ne se différencient pas du reste de la Bretagne.

Puis, la Révolution et l'Empire voient rapidement s'installer l'archétype du Breton « *celte, archaïque et chouan* », à travers l'émergence d'une anthropologie administrative et politique, soucieuse de comprendre qui est ce « *paysan, soudain promu citoyen, qui n'a pas accepté l'ordre bel et bon qu'on lui proposait ?* » (1)

Cette image ne pouvait alors que trouver une expression exacerbée avec l'avènement du romantisme, auquel Chateaubriand donne ses lettres de noblesse ; avides de voyages, les artistes, écrivains et peintres romantiques du milieu du XIXe magnifient la Bretagne sauvage, marquée du triple sceau de la violence, de l'archaïsme et de l'exotisme. Beaucoup plus diffusées que les tableaux, les lithographies se nourrissent de paysans aux traits marqués, de costumes bigarrés, de ruines pittoresques, de monuments druidiques, de mers déchaînées…

Dans le même temps se constitue un corpus de textes divers, œuvre d'érudits locaux, d'abord férus d'archéologie et d'architecture ancienne (notamment médiévale), parfois intéressés par la civilisation rurale et ses mœurs. Et les premiers visiteurs leur emboîtent le pas, tel Flaubert fasciné par Carnac lors de son tour de Bretagne en 1847, mais aussi séduit par des sites naturels telles les grottes de Belle-Île, voire même par des paysages comme les berges de l'Odet : « *[…] je sais peu de choses d'un aspect aussi agréable que cette belle allée qui s'en va indéfiniment au bord de l'eau et sur laquelle l'escarpement presque à pic d'une montagne toute proche déverse l'ombre foncée de sa verdure plantureuse*. » (2)

---

1 - Catherine Bertho : « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n' 35, 1980. Page 50. Catherine Bertho insiste sur le fait que cette identité chouanne est largement un phantasme du pouvoir central, la Bretagne ayant acquis ce qualificatif « par extension » c'est-à-dire par proximité territoriale. Rappelons d'ailleurs qu'elle fut majoritairement favorable à la Révolution, du moins dans les premiers temps, comme le montre sa participation active au moment de la départementalisation.

2- Gustave Flaubert et Maxime Du Camp : *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*. 1885. Réédition Bruxelles, éd. Complexe, 1989.

Mais les représentations se modifient sensiblement et la période de 1830 à 1855 verra la production littéraire cesser de magnifier la sauvagerie présumée du lieu et de ses habitants pour mettre en avant l'archétype d'un monde rural aimable, tranquille et conservateur, pétri de coutumes précieuses [1] : en effet, le temps n'est plus aux « menaces chouannes », mais bien à celles issues du nouveau monde ouvrier des villes.

Ce substrat, le développement d'un tourisme bourgeois, grâce aux chemins de fer, et la vogue balnéaire naissante, vont vite attirer en Bretagne un nombre croissant de touristes, dont le centre principal d'intérêt va se déplacer vers les côtes. C'est en Normandie et sur le littoral du Nord, premiers desservis par le train et plus proches de Paris, que se concentreront les classes bourgeoises aisées, tandis que les plages de Bretagne offriront « *aux personnes moins aisées des conditions de logement et de vie très différentes qui assurent à ces plages, malgré leur éloignement, la préférence des fortunes modestes et des familles nombreuses... [Ce sont] surtout des plages de famille où l'on s'installe pour toute la saison.* » [2]

En effet, à partir de 1850 apparaissent les premières « stations » bretonnes, installées dans le sillage des lignes de chemin de fer, puis dès les années 1880, c'est la création de lotissements et la prolifération des « chalets de mer ». Dans le même temps, les stations se hiérarchisent et se diversifient en fonction du confort et des loisirs qu'elles offrent. Car dès le départ, les touristes recherchent en Bretagne, outre la baignade, un large choix d'activités : le Touring club de France, relayé par les Syndicats d'initiatives, propose notamment des circuits touristiques et autres excursions à la découverte d'une Bretagne intérieure pittoresque, tandis que les municipalités s'équipent en casinos, clubs de tennis, champs de courses…

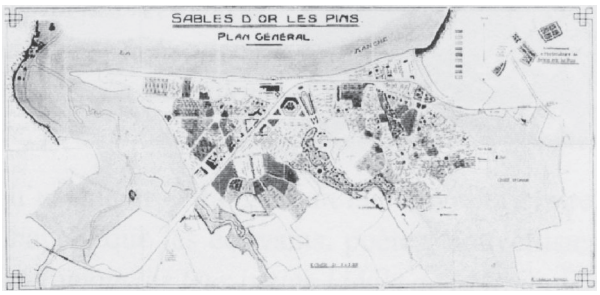

La première moitié du XXe siècle voit même la création de véritables « villes nouvelles » balnéaires, tel Sables-d'Or-les-Pins, largement promue par Octave-Louis Aubert, président du Syndicat d'Initiative des Côtes-du-Nord et propriétaire de la revue La Bretagne Touristique : « *Voici que s'accomplit le prodige ; tout change et se transforme. L'homme commande aux événements. Le désert s'avère habitable. Au milieu des sables, des oasis surgissent de toutes parts. De la beauté humaine s'ajoute à la beauté naturelle des lieux […]. Au néant a succédé la vie. L'ordre a remplacé le chaos.* » [3]

---

1 - « *La recherche se donne dès les années 1800 comme pure curiosité érudite que justifie le phantasme de la disparition des coutumes. Phantasme, le terme a sa place ici, non qu'il soit inexact que les habitudes rurales changent et que certaines disparaissent, mais parce que leurs traits constitutifs sont perçus par les observateurs comme un stock constitué une fois pour toutes dans les temps reculés et dont la trace irait en s'affaiblissant tous les jours. Les usages ruraux ne sont nullement considérés comme des réalités évoluant à aussi juste titre que les modes urbaines ou les habitudes des notables. Au contraire, elles sont conçues comme un précieux dépôt -c'est le ternie employé- légué par les ancêtres et que les héritiers ignorants de la valeur du magot dilapideraient par négligence.* » Catherine Bertho, *Op. cit.* Page 47.

2 - Rapport de la Compagnie ferroviaire de l'Ouest, 1887, cité par Maryse Angelier : « Trains et bains de mer », in Nathalie Richard et Yveline Pallier (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne*, 1840-1940. Rennes Apogée, 1996. Page 34.

3 - Jean Sannier (pseudonyme de O.-L. Aubert), *La Bretagne touristique*, n' 25, 15 avril 1924. Page 95.

C'est la grande époque de la Bretagne des guides, « *formée d'itinéraires précis et assez vite stéréotypés qui longent les côtes et sont jalonnés de lieux consacrés (Pointe du Raz, Grottes de Crozon) où ne vont jamais les autochtones et de stations balnéaires, créations purement factices. […] Les temps forts du voyage sont les "points de vue", lieux qui n'ont de sens et d'existence que pour le touriste et à partir desquels le paysage se déploie comme un pur spectacle, vide d'hommes le plus souvent.* » (1)

De fait, lorsque des hommes apparaissent, c'est d'un point de vue où le phantasme du monde rural traditionnel ne le cède qu'au mythe, et l'exemple des « Islandais » de Paimpol est à cet égard très révélateur. De 1850 à 1935, paysans et pêcheurs du Trégor et du Goëlo participèrent à de grandes campagnes de pêche à la morue en Islande. Leur travail, qui était à la fois extrêmement pénible et souvent meurtrier, donna l'occasion à Pierre Loti d'écrire l'épopée moderne Pêcheur d'Islande (1886) qui eut un succès phénoménal. Le marin pêcheur y est décrit de manière stéréotypée, comme appartenant à une race de surhommes, forts et beaux, rudes mais au cœur tendre, qui ne peuvent résister à l'appel de la mer. Une célébration religieuse s'étant également développée à Paimpol, le Pardon des Islandais (2) c'est à un macabre et rituel dépaysement que convie l'importante production d'images et de textes touristiques qui suivit la médiatisation provoquée par Loti (voir carte postale ci-contre). « *La démarche est subtile, car il ne faut pas que cette célébration de l'insolite -insolite social en la circonstance- suscite des réflexions qui déborderaient du champ touristique. Les guides tentent d'éveiller une curiosité unanimiste, béate, dénuée d'approches réellement historiques ou économiques. Ils sont un appel à la visite familiale, détendue et estivale, qui écarte toute considération sociale ingrate susceptible d'être actualisée, politisée.* » (3)

Au fond, le plus étonnant ici, ce n'est pas qu'un auteur « étranger » ait fait œuvre littéraire, mais bien, comme le souligne François Chappé, que les écrivains, poètes, nouvellistes locaux eux-mêmes, furent « *tout heureux de promouvoir leur image idéale de la Bretagne à la suite de ce formidable "coup de pub" qu'a été Pêcheur d'Islande* » et que tout cela ait contribué à « *l'émergence d'une littérature touristique destinée par vocation à séduire un public par des images à la fois lisses sur le plan social et pittoresques sur le plan folklorique.* » (4)

Mais il est des « médias » qui auront un public beaucoup plus vaste que la littérature touristique ou régionaliste, ce sont les quantités de cartes postales, bibelots, bijoux, mobiliers, ainsi que les fêtes et les chansons à motifs « bretons », qui vont se développer vers la fin du XIXe, telles les faïences de Quimper, dont les premières pièces à sujet breton datent de 1878.

---

1 - Catherine Bertho, *op. cit.* Page 61.

2 - Bénédiction solennelle des navires avant leur départ pour une campagne dont certains ne reviendront pas.

3 - François Chappé : « De l'usage touristique d'un mythe : Paimpol et l'Islande », in *Cent ans de tourisme en Bretagne*, 1840-1940. *op. cit.* Page 87

4 - François Chappé : *op. cit.* Page 83.

Tous ces « objets », qui fractionnent les représentations du pays en stéréotypes commercialisables, s'adressent en fait à un public nouveau qui n'est plus la moyenne bourgeoisie nationale en villégiature, mais le peuple ouvrier et la toute petite bourgeoisie bretonne issus de l'exode rural, exode dont l'apogée se situe justement au tournant du siècle.

Paimpol, monument à T. Botrel

C'est le temps de Bécassine ou des chansons qui confinent au dérisoire, comme la fameuse « *Ils ont des chapeaux ronds* » de Théodore Botrel (1868-1925). Ce chansonnier originaire des Côtes-du-Nord connut un tel succès dans les cabarets de Montmartre que, bien qu'il ait passablement caricaturé la Bretagne, il a aujourd'hui son monument à Paimpol.

Pour reprendre les termes de Catherine Bertho, « *Tout se passe comme si la représentation de leur civilisation d'origine ainsi offerte aux provinciaux déracinés était juste assez proche de la réalité pour leur permettre de penser ce déracinement et juste assez dérisoire pour décourager toute valorisation d'un monde qu'il faut quitter* » (*op. cit.* Page 62).

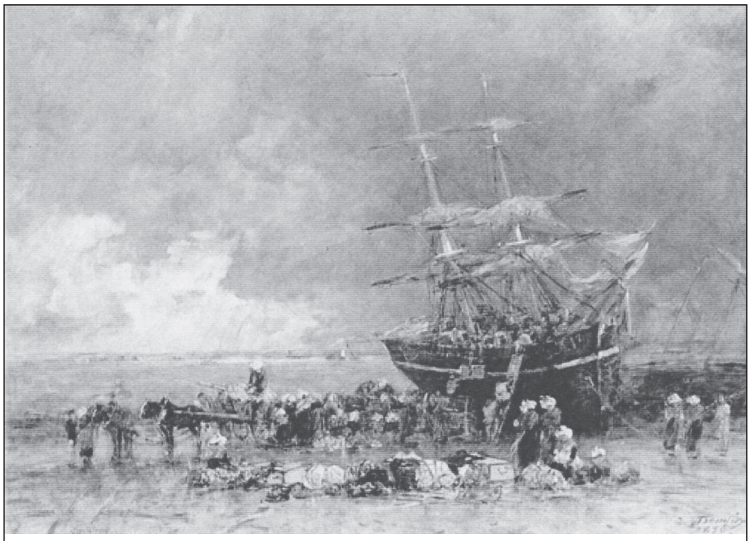
Eugène Boudin : Pontrieux - Débarquement d'un Terre-Neuvas, 1875

En marge de ces représentations stéréotypées, il faut pourtant mentionner l'existence de regards plus subtils, non pas du point de vue social, mais du moins dans l'appréciation des paysages de Bretagne. C'est chez les peintres, nombreux à y rechercher l'inspiration (voir la fameuse école de Pont-Aven) que l'on trouve parfois une vision moins factice, passéiste ou statique. On citera par exemple Paul Huet (1803-1869) s'attachant à capter en neuf aquarelles successives la « *grandiose beauté et la rapidité des transformations lumineuses* » d'une fin d'après-midi sur le littoral, ou celui du précurseur de l'impressionnisme Eugène Boudin (1824-1898) qui, parcourant les régions de Paimpol et de Plougastel, est séduit par le défi continuel que posent « *les couverts nuageux éphémères, la luminosité particulière et les atmosphères évanescentes* » [(1)] des ciels bretons dans leur accord avec la mer.

Beaucoup d'autres peintres et artistes représenteront des paysages ou des ambiances des Côtes-du-Nord, d'ailleurs sans toujours échapper aux stéréotypes. [(2)]

---

1 - Denise Delouche : « L'invention de la Bretagne dans la peinture du 19e siècle », in Nathalie Richard et Yveline Pallier (dir.) : *op. cit.* Page 28.

2 - Voir l'article de Denise Delouche : « L'histoire de la peinture vue des Côtes d'Armor », in *Baptisons les Côtes d'Armor* n° 151 de la revue *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1991.

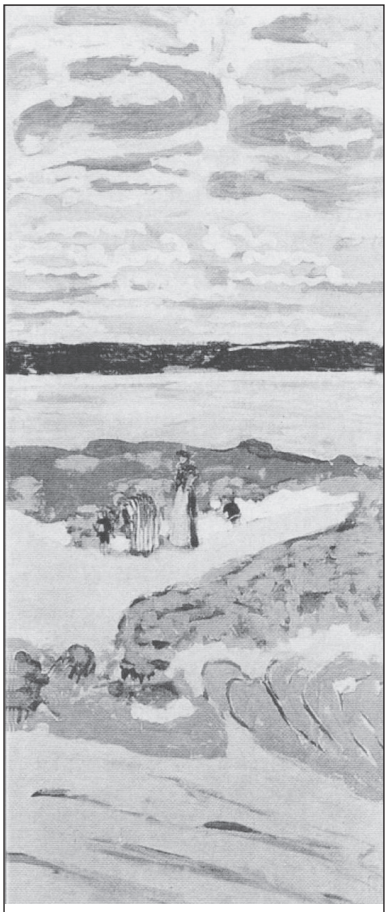

E. Vuillard, *la Plage* 1909

En vacances à Saint-Jacut, Vuillard est entraîné dans l'exploration de rapides paysages, délaissant un moment ses sujets favoris de l'intime et du quotidien. « Vuillard en fait [de la plage] une page décorative où le graphisme blanc des nuages répond au dynamisme de quelques formes souples qui scandent l'espace.» Denise DELOUCHE : « L'histoire de la peinture vue des Côtes d'Armor », *op. cit.* Page 141.

On peut citer par exemple Corot, Valloton, Whistler, Signac, Vuillard (voir ci-contre), Chagall, Foujita, Lipchitz, Calder… pour les plus connus des visiteurs, ou Yves Tanguy et André Breton qui en sont originaires.

Mais ce type d'approche aura finalement peu d'influence sur les représentations populaires, si ce n'est que l'on en retrouve aujourd'hui encore des ersatz, dans une production picturale à vocation touristique, comme par exemple ces huiles, vite devenues posters, de « typiques » paysages côtiers au ciel d'orage, où se détache quelque blanche maisonnette.

L'autre exception notoire vient de certains promoteurs locaux du tourisme qui manifesteront très ponctuellement le soucis de proposer une image plus moderne de la Bretagne, que ce soit à travers ces stations « villes nouvelles » que nous avons mentionnées, ou à l'occasion de l'exposition universelle de 1937, placée sous le patronage d'Octave-Louis Aubert, qui décrivait ainsi ses objectifs : « *Il importe […] de ne rien présenter qui ressemble à une Bretagne factice et conventionnelle, à une Bretagne de déguisés conduits par des binious et des bombardes de Montmartre ou d'ailleurs, et d'écarter résolument tout ce qui n'est pas vrai, tout ce qui n'est pas traditionnel et racique* » [(1)]. Le but était bien de présenter aux visiteurs une Bretagne multiforme, traditionnelle et moderne, où une salle sur le sentiment religieux côtoyait une pimpante salle de bain dans laquelle on pouvait lire l'épigramme suivante : « *La Bretagne est un pays de légendes, que ceci contribue à détruire l'une d'entre elles*. » Il va sans dire que les visiteurs furent parfois déroutés, étonnés de ne pas retrouver certains repères habituels ; pourtant le pavillon fut un succès, et l'on en espéra de fortes retombées touristiques.

Mais pendant que les uns développaient le tourisme et parfois espéraient mieux faire connaître la Bretagne, d'autres, depuis le début du siècle, s'inquiétaient au contraire de ses conséquences et notamment de la prolifération de constructions côtières : « *Lawn-tennis, crocket, tea-party : le faste et l'étrangeté des stations littorales engendrèrent d'abord la stupéfaction et parfois l'admiration, pour ne pas dire l'envie. Mais l'excessive facilité de vivre qu'on y affichait contrastait trop fortement avec les habitudes et les principes du pays d'accueil où la misère rodait bien souvent. Le balnéaire eu tôt fait en conséquence de susciter la désapprobation et même la xénophobie* ». [(2)]

---

1 - Octave-Louis AUBERT, avril 1936, propos rapportés par E. BOURGEOIS, *Bretagne*, n° 135.

2 - Daniel LE COUÉDIC : « Le sulfureux laboratoire de la création architecturale », in Nathalie RICHARD et Yveline PALLIER (dir.) : *op. cit.* Page 46.

Cette perception se retrouvait surtout parmi une intelligentsia régionaliste ancrée à droite, dans des publications telles *L'Heure bretonne*, *Le Réveil breton* ou *La Croix du Morbihan*, en farouche opposition à la position moderniste et éclectique de la revue de O-L. Aubert.

Jusqu'au tournant des années 1960, le stéréotype régional se partagera donc entre représentations populaires dérisoires, qui cultiveront un parfum d'infériorité désormais intégré, et représentations cultivées d'une Bretagne aimable et conservatrice, parfois agitée de rancoeur, voire de xénophobie envers l'invasion touristique que les congés payés allaient évidemment accroître. L'exception picturale de Pont-Aven et des représentations dynamiques du littoral, ainsi que le cas du « modernisme » centré autour de O-L. Aubert dans les Côtes-du-Nord n'allaient pas y changer beaucoup ; et même si les thématiques de la nature, de la tradition culturelle et linguistique se sont depuis « légitimisées », avec l'émergence de l'écologie et du régionalisme de gauche des années 1960, c'est toujours, comme le souligne C. Bertho, « *la culture rurale qui pointe la personnalité de la province ; elle est toujours perçue en termes de folklore ; ce sont toujours le caractère de la race, la personnalité de la langue bretonne, l'influence du climat et de la nature du sol, la célébration des costumes, des danses, des monuments, qui continuent à nourrir la représentation de la province. On a fait du neuf avec du vieux.*» *Op. cit.* page 62.

Du moins c'est ce que l'on peut percevoir lorsque de passage dans une librairie spécialisée, on épluche les publications sur le département [(1)]. Mais (pire ?) aujourd'hui comme hier, ces livres sont loin d'avoir une audience significative parmi les vacanciers de Bretagne, qui se contentent des guides touristiques, voire de la multitude de dépliants que distribuent syndicats d'initiative, offices de tourisme, mairies, commerçants…

La Bretagne, résumé de la France rurale ?

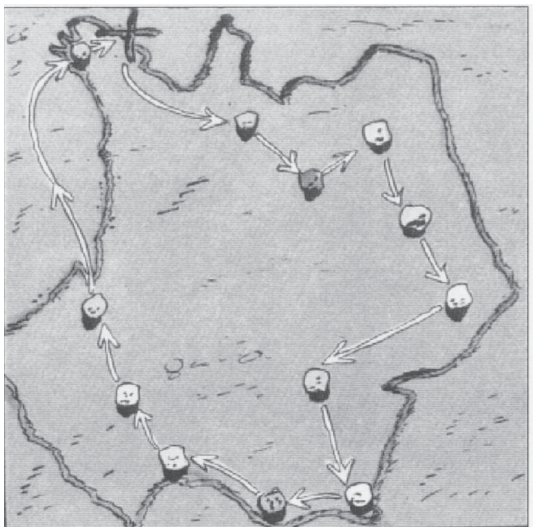

Le plus célèbre des Costarmoricains est sans aucun doute Astérix. Mais il faut regarder de près pour s'en apercevoir (*Le tour de Gaule*, page 9). Alors que les différentes provinces qu'il traverse sont peuplées de personnages parfaitement typés, Astérix lui-même n'est caractéristique d'aucun pays, il n'est même pas breton… il est gaulois. Il est le dernier avatar, mais aussi le plus populaire. de ce mythe construit par une « *anthropologie des Préfets* » et qui identifie la Bretagne à la France rurale toute entière.

« *Lorsque la province française dans son ensemble est réputée sauvage, la Bretagne paraît simplement plus sauvage […] ; lorsque la province française tout entière est censée être catholique et conservatrice, la Bretagne est plus catholique et plus conservatrice.*» (*Catherine Bertho : « L'invention de la Bretagne* », *op. cit.* page 45).

1 - On trouve ces précieux auxiliaires de la recherche que sont les *Coop Vreizh* dans quelques grandes villes bretonnes et à Paris.

Le tourisme aujourd'hui : quelles représentations ?

Les syndicats d'initiative et les offices de tourisme, qui ont engagé et soutenu la procédure de changement de nom, produisent régulièrement dépliants et brochures où se décline l'image du département.

Une analyse complète de ces brochures touristiques aurait nécessité un travail trop important en regard du sujet développé dans ce mémoire, et c'est pourquoi je me suis limité à une étude de l'iconographie. Les dépliants ont été systématiquement collectés à l'office de tourisme de Rennes, à celui de Saint-Brieuc, et localement dans de nombreux bourgs.

L'analyse ne cherche pas à décrypter chaque image de façon exhaustive, tant on sait à quel point le nombre de critères de classement peut être élevé [(1)]. Les classements opérés sont orientés autour d'une interrogation : l'image observée permet-elle d'identifier les Côtes-d'Armor et de quelle(s) façon(s) ?

Sur 800 images analysées, un premier tri permet de déterminer trois groupes :

- 47% ont très peu, sinon rien à voir avec le département : **1er groupe**

- 23,5% «montrent» les Côtes-d'Armor, mais en arrière-plan, l'objet principal de la photo étant une activité ou un «motif» non spécifique au département : **2e groupe**

- 29,5% ont comme objet principal une ou plusieurs facettes spécifiques des Côtes-d'Armor : **3e groupe**

Ce premier résultat est déjà significatif : près de la moitié des représentations ne montrent aucun soucis pour le lieu, et pourraient être qualifiées d'*a-topiques* ; pour la plupart, elles pourraient être issues d'une photothèque pour publicitaire. Sont ainsi illustrées une grande part des «activités» qu'un vacancier peut souhaiter pratiquer, notamment tous les types de sports, mais aussi les infrastructures d'accueil, tels les hôtels, les campings ou les restaurants, et, plus rarement, des occupations comme le cinéma ou le casino.

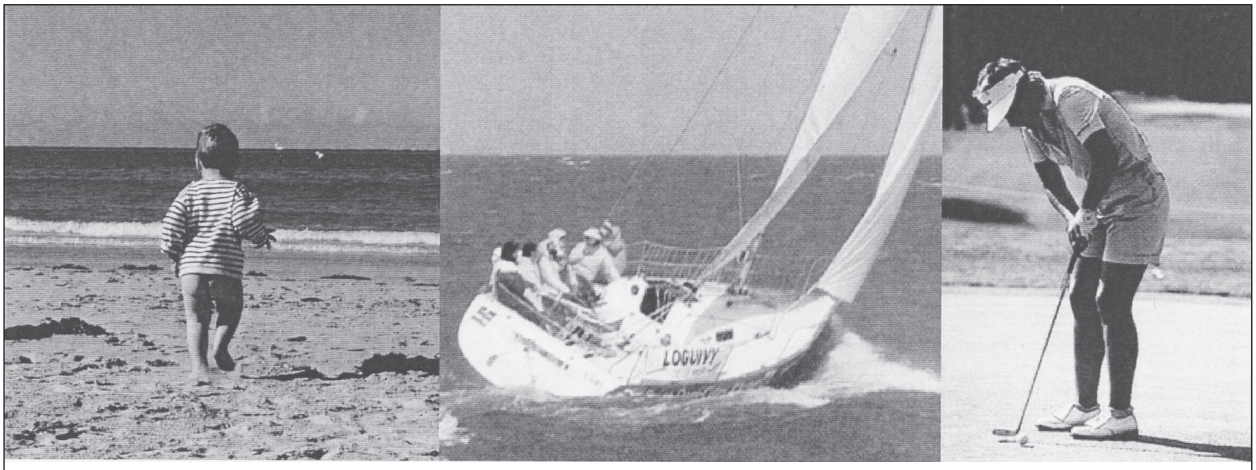

Premier groupe : plage, plaisance et golf, trois des activités de loisirs mises en avant dans les dépliants touristiques

1- L'observatoire photographique du paysage, mis en œuvre par la Mission du Paysage, connaît bien les difficultés que pose la mise au point d'une démarche de classification et de référencement.

Dans le second groupe, on trouve encore une grand nombre d'images liées au sport, principalement en rapport avec la mer (baignade, planche à voile…), mais aussi quelques balades à cheval et autres promenades ou randonnées. La plupart des images sur le folklore appartiennent aussi à cet ensemble car, bien que ne présentant pas d'arrière-plan de paysage, elles parlent de Bretagne.

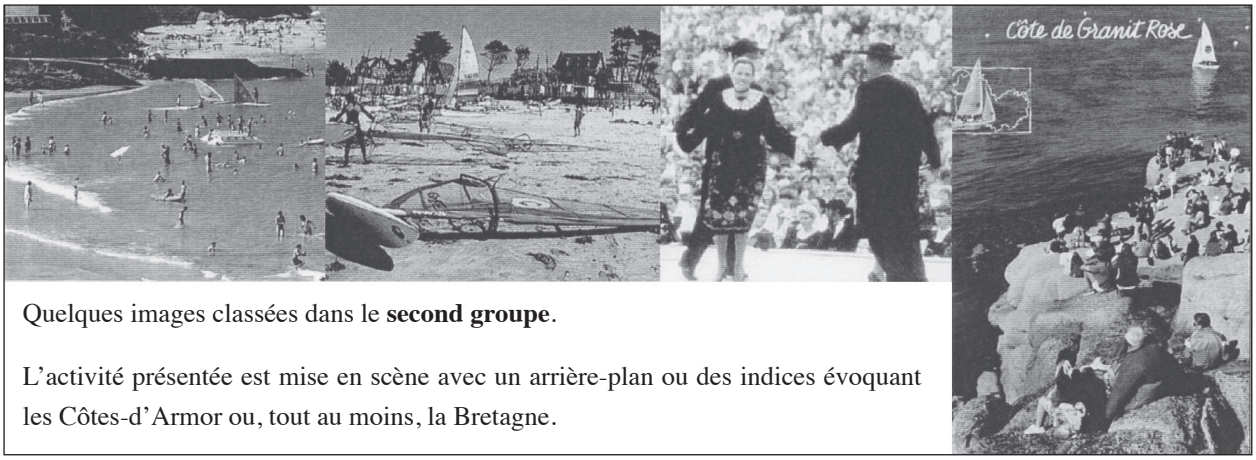

Quelques images classées dans le **second groupe**.

L'activité présentée est mise en scène avec un arrière-plan ou des indices évoquant les Côtes-d'Armor ou, tout au moins, la Bretagne.

Le troisième groupe est celui dans lequel l'objectif principal des images est de présenter des aspects visuels caractéristiques et reconnaissables du département, en un mot des paysages, que ce soit sur le littoral, dans les terres ou dans les villes et villages.

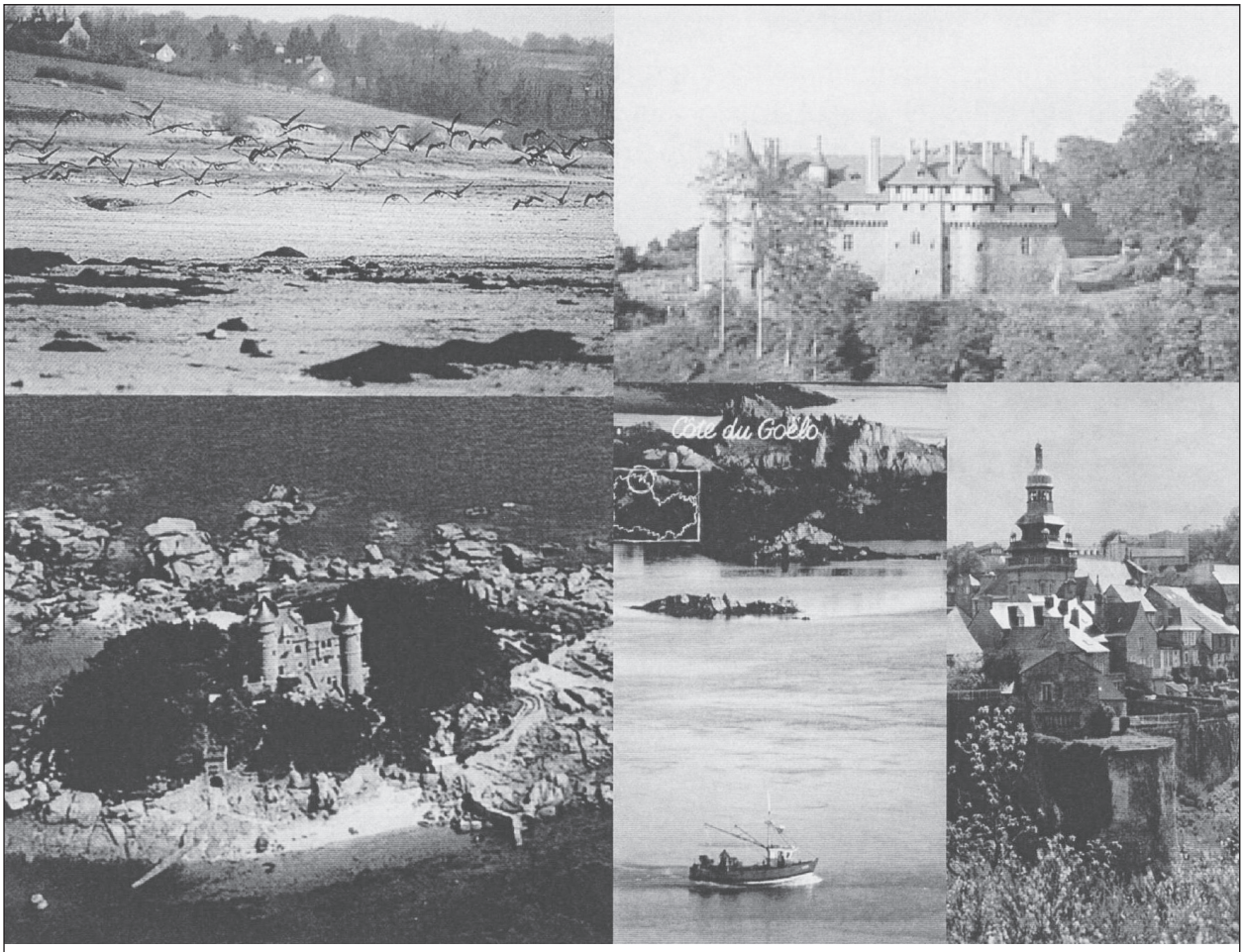

Troisième groupe : grèves et côtes rocheuses pour les images les plus nombreuses, celles qui parlent de l'Armor. «Petites cités de caractère» et châteaux ou églises, pour celles qui montrent l'Argoat.

Un second **type de classement** concerne la répartition entre Armor et Argoat. 341 images peuvent se répartir selon ces catégories. On observe une très nette prédominance de l'Armor, avec 77% des représentations (proche des 80 % que le tourisme littoral représente en nombre de visiteurs comme en chiffre d'affaire).

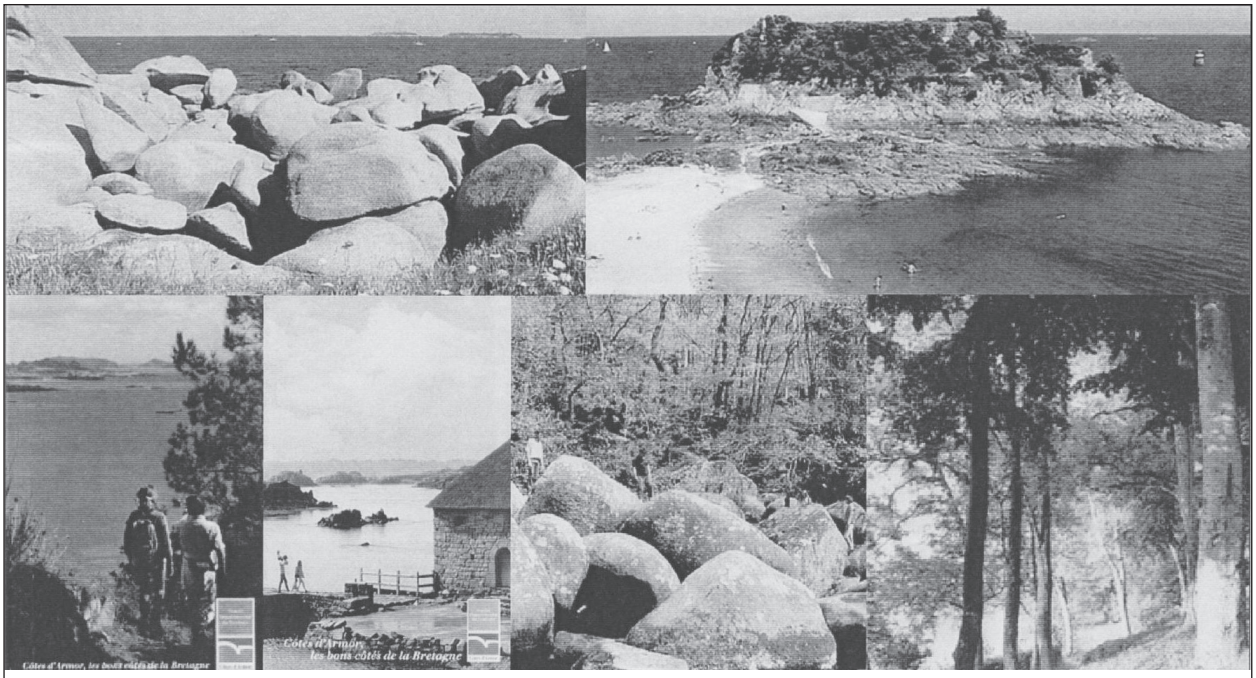

Armor et Argoat, avec parfois les mêmes références de chaos rocheux et de végétation touffue

Bien sûr, on trouve aussi dans ce groupe des représentations moins identitaires, comme celles qui montrent des activités de bord de mer pour l'Armor, et celles qui parlent des balades à pied, à vélo, en canoë ou à cheval, et qui peuvent concerner aussi bien l'Armor que l'Argoat.

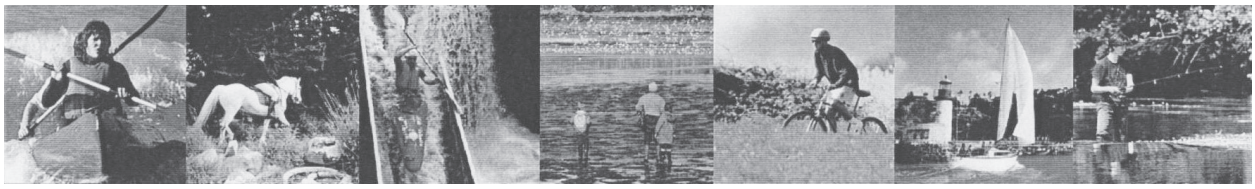

Enfin, **le troisième grand mode de classement** concerne l'ensemble des photos, réparties selon leur thématique principale.

Les quatre modalités primaires qui se dégagent sont, par ordre d'importance

- les activités touristiques et d'accueil, très majoritaires avec 422 photos (52,8%),
- les images du passé, déjà deux fois moins importantes avec 203 photos (25,4%),
- puis le thème de la «nature» avec 123 photos (15,4%),
- et enfin les activités économiques, loin derrière, avec 51 photos (6,4%).

Cette répartition montre clairement que les producteurs d'images touristiques considèrent qu'il est plus important de mettre l'accent sur les occupations proposées aux vacanciers que sur le caractère ou l'identité du lieu à promouvoir. On retrouve là une tendance générale de l'industrie touristique dont la caricature est représentée par ses voyages «en solde» où sont vendus des promesses de soleil, de mer et de plage, sans indication de la destination exacte.

Dans la mesure où les Côtes-d'Armor peuvent difficilement proposer d'idylliques images de cocotiers et autres palmiers (voir encadré), la catégorie « activités touristiques et accueil » comporte principalement des photos d'activités sportives ou de sports-loisirs, notamment nautique (photos ci-dessous et tableaux page suivante).

On en rencontre quand-même. des palmiers, comme ici à Perros-Guirrec. Ne sont-ils pas la meilleure manière de faire oublier l'ancien nom du département ?

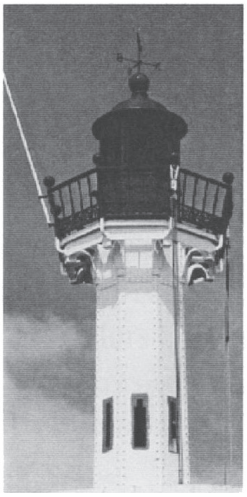

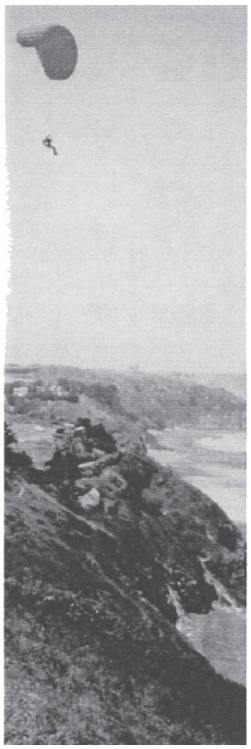

L'ensemble des activités touristiques se divise en quatre sous-groupes, présentés page suivante. Les activités elles-mêmes sont par ordre d'importance. La place remarquable occupée par les activités sportives s'explique par le rôle qu'elles ont tenu, dès les origines du tourisme, en Bretagne.

Activités touristiques et accueil			Activités touristiques (suite)		
type d'activité	N.A.	%	type d'activité	N.A.	%
Plaisance	76	42,7	Randonnées	22	21,0
Plage	35	19,7	Vélo	18	17,2
Planche à voile	16	9,0	Cheval	18	17,2
Excursions en vedettes	10	5,6	Golf	13	12,4
Pêche de loisirs	8	4,5	Canoë	12	11,4
Thalassothérapie	8	4,5	Tennis	7	6,6
Promenades à marée basse	8	4,5	Piscine	6	5,7
Canoë de mer	7	4,0	Parachute	4	3,8
Volley de plage	3	1,7	Tir à l'arc	2	1,9
Plongée	3	1,7	Delta plane	2	1,9
Char à voile	2	1,1	Escalade	1	0,9
Cerf-volant	1	0,5	**Sous-total sports non marins**	**105**	**100,0**
Ski nautique	1	0,5			
Sous-total mer et plage	**178**	**100,0**	Spectacles	18	33,8
			Musées	17	32,2
Hôtellerie	49	57,0	Marchés	14	26,4
Campings	15	17,4	Casino	3	5,7
Restauration	22	25,6	Cinéma	1	1,9
Sous-total accueil	**86**	**100,0**	**Sous-total "culture"**	**53**	**100,0**

Sous-total mer et plage	**178**	**42,2**
Sous- total sports non marins	**105**	**24,9**
Sous-total accueil	**86**	**20,4**
Sous-total "culture"	**53**	**12,5**
Total	**422**	**100,0**

D'autre part, les occupations tournant autour de la mer sont, évidemment les plus nombreuses (42,2% de ce groupe), alors que les activités sportives terrestres (ou non liées à la mer) sont nettement moins importantes (24,9%).

Enfin les activités culturelles sont loin derrière, avec seulement 12,5%.

À noter que les structures d'accueil sont assez peu représentées, dans la mesure où les dépliants qui en parlent se présentent surtout sous la forme de liste non illustrée.

Il faut dire que nombre de celles qui sont représentées n'ont que peu d'attraits architecturaux.

Images du passé		
type d'activité	N.A.	%
Bâti traditionnel des villes et villages	88	43,2
Patrimoine religieux	56	27,6
Châteaux et grandes demeures	32	15,8
Folklore	17	8,4
Mégalithes	5	2,5
Souvenirs d'activités disparues	5	2,5
Total	**203**	**100,0**

Le second ensemble concerne des sujets de l'ordre du patrimoine.

On remarquera que le bâti «laïque» est le mieux représenté, avec 43,2% des images (voire 59% si l'on ajoute les châteaux et grandes demeures). Il est donc largement plus présent que le patrimoine religieux.

Quant aux manifestations du folklore, elles sont peu nombreuses (8,4%) tandis que les mégalithes, pourtant indissociables de la Bretagne dans la culture populaire, sont presque absents.

Il est assez curieux de constater que les images de bâti non religieux sont souvent peu identifiables comme «bretonnes» pour qui n'est pas spécialiste de l'architecture : maisons et immeubles en ville, châteaux fortifiés, évoquent bien plus une époque, le Moyen-Âge, qu'un lieu, malgré la présence importante du granite. Le petit patrimoine rural, finalement peu représenté, est plus facilement identifiable, de même que le patrimoine religieux, avec notamment les fameux enclos paroissiaux.

"Nature"		
type d'activité	N.A.	%
Nature sauvage	61	49,6
Nature aménagée	41	33,3
Côtes d'Armor fleuries	21	17,1
Total	**123**	**100,0**

Les images classées ici sont celles qui évoquent une certaine idée de nature, à travers le patrimoine géologique, floristique et faunistique. La catégorie «nature sauvage» comporte surtout des paysages littoraux, des cours d'eau, ainsi que des gros plans d'animaux, notamment les oiseaux du littoral, plusieurs îles et portions de côte étant classées en réserve ornithologique. Par contre rien ne montre ni n'explique toute la petite vie des coquillages et crustacées, dont l'observation et la récolte sont pourtant des activités traditionnelles. En fait c'est toute l'idée de la marée qui est plus ou moins écartée, bien qu'elle soit dominante dans les paysages des Côtes-d'Armor comme nous le verrons. D'ailleurs, si il y a bien quelques images de grèves à marée basse (8 sur 800), le sujet n'est jamais présenté de manière dynamique, par exemple en montrant deux photos du même paysage à différentes hauteurs de marée.

Il n'est pas inutile de se souvenir ici que ce thème était curieusement traité dès les débuts de l'iconographie touristique. Les cartes postales de jeunes paysannes ou d'enfants dépenaillés portant panier et ramassant divers coquillages furent nombreuses : elles évoquaient davantage l'idée de pauvreté que celle d'une activité intéressante. Au contraire, rares furent les représentations de touristes sur les grèves, et l'explication qui en est donnée (1) est que cette activité était (et serait encore) perçue comme dangereuse. Or si la marée n'est pas dangereuse pour un breton qui vit avec son mouvement, qui sait lire les indices de son amplitude, qui sait distinguer un sol stable d'un sol mouvant... elle est un péril bien réel pour des touristes de passages, bien souvent citadins (les accidents ne sont pas rares).

Quoi qu'il en soit, il reste que l'iconographie touristique actuelle ne mentionne les marées que très anecdotiquement par rapport à leur importance dans les pratiques sociales et dans le paysage des habitants du département.

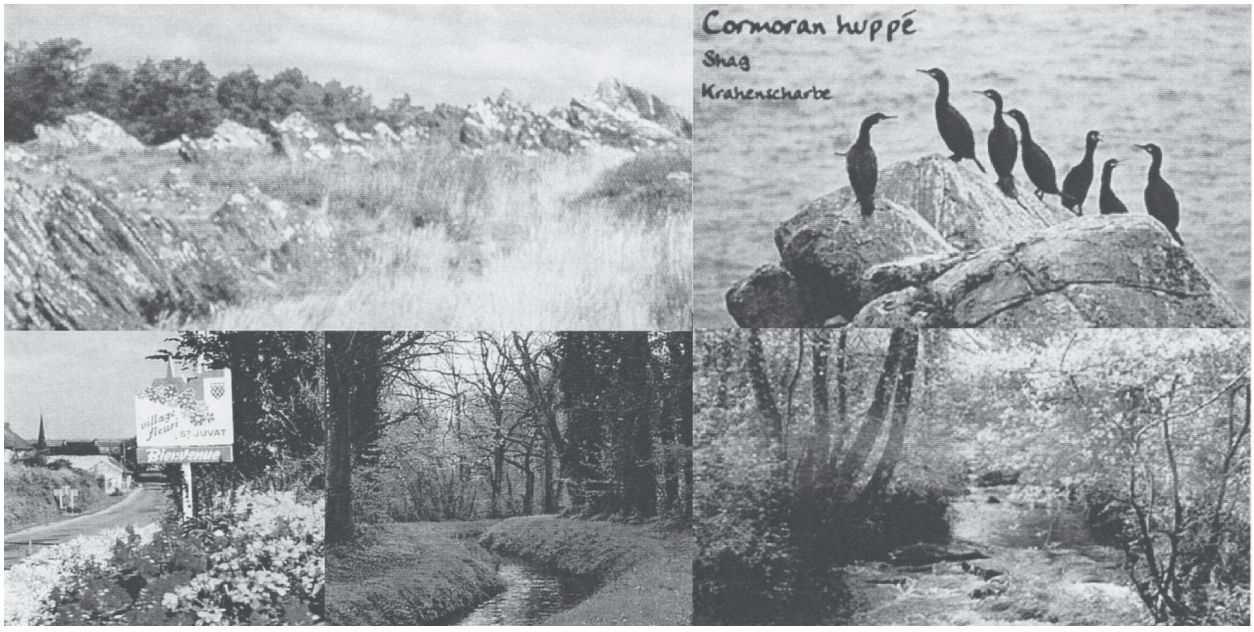

1- Voir à ce sujet l'article de Philippe JACQUIN, «Images des collecteurs des grèves, de la sauvagerie à la nostalgie», in *Cent ans de tourisme en Bretagne*, 1840-1940. *op. cit.* pp. 137-142.

«*Quand je pense que je croyais trouver des pingouins. Pour moi, c'était le Nord, le Norrrd !*».

Avec cette petite phrase prononcée lors d'une interview au journal France Soir en 1959, après un séjour à Loquivy-de-la-Mer, Marcel Pagnol aura rendu un grand service aux partisans du changement de nom. Elle sera reprise, et parfois illustrée, dans toute la presse régionale (ici dans le Télégramme de Brest du 8 mars 1990). On se gardera bien de rappeler qu'il y a effectivement des pingouins dans le département...

Moins riche que le Finistère et le Morbihan en microclimats sub-méditerranéens, les Côtes-d'Armor offrent, par contre, quelques stations représentant la limite sud d'aires de répartitions (sub-) boréales : le choux maritime, les sternes et les pingouins en sont des exemples significatifs. Bien sûr, après s'être débarrassé de ce «Nord» anti-touristique, on n'insiste pas trop sur cette spécificité-là...

La catégorie «nature aménagée» montre elle une curieuse inversion : on y présente surtout des canaux, rigoles, sentiers de randonnée, lacs artificiels... souvent dans des ambiances forestières, qui pourtant sont rares dans le département. Au contraire, le bocage, qui subsiste en partie dans bien des endroits n'est jamais représenté.

Enfin, il a été nécessaire de créer une catégorie Côtes-d'Armor fleuries, car le fleurissement participe à l'image de marque de nombreuses communes, voire en est parfois le trait majeur. Il est intéressant de remarquer ici que ce sont bien des photos d'aménagements municipaux qui sont proposées, alors qu'ils n'ont rien de particulier par rapport à ceux de n'importe quelle autre commune de France. Au contraire on ne montre pas les photos de ces nombreux fleurissements «spontanés» dus à des particuliers, qui s'épanchent généreusement sur les rues et les routes, et qui eux sont si typiques de la Bretagne.

Le dernier ensemble regroupe toutes les images témoignant, parfois d'une façon indirecte, d'une activité économique actuelle.

Parmi ces images, peu nombreuses, ce sont les phares qui arrivent en premier, mais sans doute davantage pour leur «valeur paysagère» que pour leur fonction.

La pêche industrielle est peu montrée, et encore moins les deux autres activités maritimes qui ont pourtant un réel poids économique, comme la récolte de goémon et la conchyliculture (qui apparaît toutefois à travers des représentations de la gastronomie locale).

Les technologies modernes sont tout aussi rares, alors que le département n'est pas absent de ce secteur. Le seule image emblématique est celle du radôme de Pleumeur-Bodou qui, d'ailleurs, et devenu un haut lieu touristique depuis qu'il n'est plus en activité.

Activités économiques

type d'activité	N.A.	%
Phares	17	33,3
Pêche commerciale	10	19,6
Technologie	8	15,7
Urbanisme moderne	7	13,7
Elevage extensif	3	5,9
Pêche traditionnelle	3	5,9
Récolte de goémon	2	3,9
Conchyliculture	1	2,0
Total	**51**	**100,0**

Mais tout cela est secondaire, en regard de l'ignorance totale dont fait l'objet l'agriculture moderne, en pointe dans ce département qui en tire d'ailleurs l'essentiel de ses ressources (plus du double du tourisme). Par contraste, cette absence est accentuée par les rares photos de quelque mouton isolé, trace relictuelle d'une activité non représentative aujourd'hui. Pourtant l'agriculture est évidemment omniprésente dans le paysage, et de diverses manières : cultures céréalières, prairies à vaches, silos à grains ou élevages hors-sol occupent le territoire. Les grands bâtiments de l'industrie agroalimentaire bordent le principal axe routier, et les odeurs de lisier sont souvent prenantes. Sur le littoral, les excédents de nitrates alimentent une algue verte qui s'étale en immenses nappes sur les grèves, exhalant en se décomposant une odeur repoussante lorsque les étés sont chauds. Ici, la pollution est parfaitement perceptible et peut même affecter l'aspect paysager du littoral. Mais sa partie invisible est bien réelle aussi, et les Côtes-d'Armor pourraient bien manquer d'eau potable dans les décennies qui viennent. L'agriculture, en tant que ressource facteur de désagrément, risque donc bien d'affecter le tourisme, une autre ressource, basée elle sur l'agrément.

C'est peut être pour cela que le tourisme ignore l'agriculture..

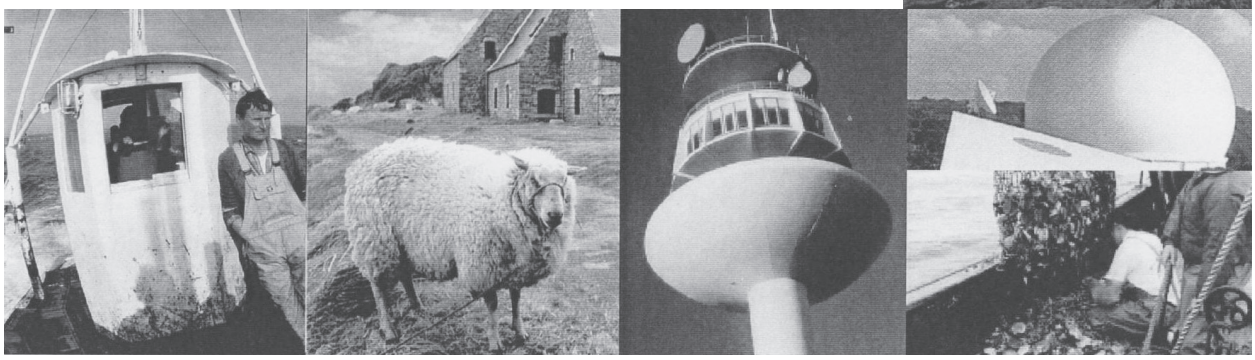

Le tourisme a beaucoup contribué à l'image des Côtes-d'Armor, que ce soit en initiant l'urbanisation des côtes, en entraînant le développement des routes, en ajoutant au déséquilibre entre Armor et Argoat... ou en diffusant des représentations simplistes de la région.

Mais son existence a sans doute aussi contribué à l'émergence d'une politique de préservation forte dans le département. Cette politique se voit par la multitude de «sites départementaux» signalés sur les routes, notamment sur le littoral, et qui sont très souvent d'une grande qualité. Certains pensent même que le tourisme contribue à «amoindrir les phénomènes de dépopulation et d'uniformisation culturelle» [(1)].

Mais là où son rôle est bien plus ambigu, c'est dans sa participation à la reconnaissance et à l'identité des territoires qui l'intéressent. L'industrie touristique est prise dans un paradoxe : elle doit à la fois inciter son public à venir dans les Côtes-d'Armor plutôt qu'ailleurs [(2)], mais elle doit aussi lui montrer qu'il y trouvera la même chose qu'ailleurs (i. e. mer, plage et soleil).

Elle contourne ce paradoxe en inventant *l'identité dont elle a besoin. Et celle-ci, si elle n'est pas toujours fausse, est pour le moins très partielle, puisqu'elle oublie aussi bien l'agriculture ou le bilinguisme que les marées...*

Pendant ce temps, les Côtes-d'Armor, qui ont même récemment commandité un diagnostic paysager départemental, sont toujours en quête d'identité…

1- Yveline Pallier : «Le Breton, le touriste et le pittoresque : la revue Bretagne de 1933 à 1937, de l'exposition universelle aux musées folkloriques», in *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940. op. cit.* Page 114.

2 - Ce en quoi elle entraîne un déplacement de richesses plutôt qu'une véritable création...

La quête d'une identité départementale

Le Finistère, avec ses côtes au découpage caractéristique, s'identifie très bien par sa position à l'extrême ouest de la France, idée que son nom évoque très clairement. À un moindre degré, le Golfe du Morbihan confère par sa relative célébrité une identité assez forte au département auquel il appartient, et son nom, au moins pour les bretonnants, est évocateur (*mor bihan* = «la petite mer»). Le troisième département de la péninsule bretonne n'est pas associé à une image aussi facile à identifier. Lorsqu'il était «Côtes-du-Nord», on savait qu'il était au nord de la Bretagne, mais rien n'indiquait qu'il était breton. Devenu «Côtes-d'Armor», on sait qu'il est breton, mais plus rien n'indique sa position en Bretagne. En définitive, si on a gagné en efficacité touristique et sans doute en poésie, l'identification du département n'a pas vraiment progressé.

Cette identité, elle reste à inventer, et à associer, sinon à son nom, du moins à l'image que le département diffuse de lui-même. Cinq ans avant le changement de nom, un pas important avait été fait dans ce sens avec la création d'un logo que beaucoup considèrent comme particulièrement réussi.

Ce logo a été réalisé par l'agence «Alexandre», de Rennes, qui le définit ainsi :

> *«[…] Dans un rectangle, le bleu et le vert (la mer et la terre) sont séparés par une bande blanche, en forme d'oiseau et de V stylisé, représentant la côte et la baie de Saint-Brieuc et symbolisant l'ouverture, le dynamisme, la liberté et la sérénité de l'avenir*
>
> *Au niveau du message, l'approche a été:*
>
> *- De valoriser les deux dominantes géographiques et économiques du département (terre et mer, activités agricoles, activités maritimes).*
>
> *- De mettre en évidence la Côte d'Armor et la baie de Saint-Brieuc irradiant l'ensemble du département.*
>
> *- D'évoquer le dynamisme du département et son ouverture, signe d'un avenir optimiste et serein.*
>
> *Au niveau du style et de la forme : pureté, clarté, évidence ont été les critères choisis pour affirmer l'identité du Conseil Général des Côtes-du-Nord, puis des Côtes-d'Armor puisque le logo a été conservé lors du changement de nom du département […]»* (1)

Trois éléments constituent donc ce logo, l'Armor, l'Argoat, et le contour géographique de la côte du département, qui marque l'importance du littoral et évoque aussi un oiseau en vol.

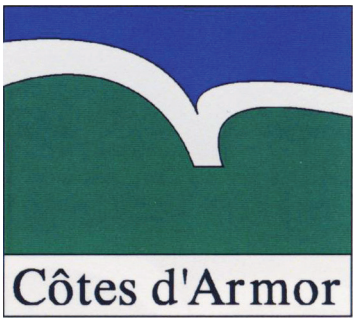

L'Armor et l'Argoat, nous l'avons vu, ne sont pas significatifs du département mais de la Bretagne toute entière. Le logo de la région, d'ailleurs, est construit selon la même logique, puisqu'il évoque le contour de la Bretagne, et qu'il utilise les mêmes couleurs.

---

1 - *Historique du logo du département des Côtes-d'Armor*. Cette courte note, non datée et non publiée, m'a été communiquée par le Service Information et Communication du Conseil Général.

Il est vrai que l'on peut dire des Côtes-d'Armor qu'elles sont une sorte de résumé de la Bretagne, cette définition du département a d'ailleurs servi d'argument pour faire accepter par ses voisins le «droit d'usage» du nom d'Armor. Mais il s'agit là, en quelque sorte, d'une non-définition.

Reste donc un contour et un oiseau. Le contour, pour ceux qui connaissent déjà le département, est identifiable. Mais pour les autres, il ne suffit certainement pas à le localiser, et encore moins à l'identifier. Les Côtes-d'Armor n'ont pas l'avantage d'avoir un dessin aussi clair que le Finistère ou la Corse.

Un département qui bouge

La vidéo diffusée à 1400 exemplaires pour annoncer l'arrivée des «Côtes-d'Armor» commence par un gros plan sur une mouette en vol. Celle-ci évolue progressivement (au ralenti) pour se fondre avec le tracé du logo. L'idée du mouvement est explicite : les Côtes-d'Armor sont bien un département dynamique, ouvert sur l'avenir, comme l'annonçait l'agence Alexandre. D'ailleurs, c'est bien parce qu'il est en pleine évolution que ce département a éprouvé le besoin de changer de nom, et c'est bien parce qu'il est dynamique (et néanmoins têtu) qu'il est parvenu à ses fin après plus de trente ans de procédure. Tels sont en tout cas les sous-entendus du discours du Conseil Général.

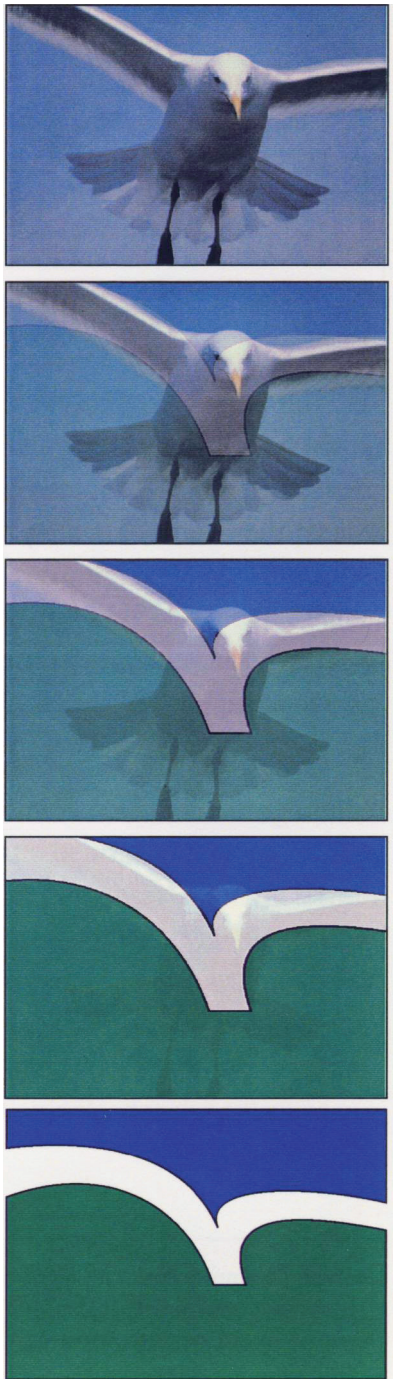

Mais ce logo, si évocateur soit-il, reste très symbolique et ne suffit pas à montrer l'image du pays qu'il représente. Il fallait aussi offrir au public des images identificatrices du pays tel qu'il se donne à voir. En d'autres termes, il fallait révéler (ou inventer) l'*identité paysagère* des Côtes-d'Armor.

C'est en partie dans ce but que le Conseil Général a commandé, en 1996, un «diagnostic paysager» au bureau d'étude Ouest-Aménagement. Il fallait « *caractériser le département à partir de critères précis, choisis du fait de leur intérêt dans la démarche paysagère* » [(1)]. Cette étude de 136 pages aborde avec minutie tous les critères relevant de la géographie physique et, à un moindre degré, humaine. Le sommaire montre bien le sens de la démarche : le chapitre « *Choix de la méthode d'analyse des paysages* » est subdivisé en cinq sous-chapitres, relief, hydrographie, géologie, végétation, urbanisme et voirie.

1 - Ouest-Aménagement : *Diagnostic paysager sur le territoire départemental des Côtes-dArmor*. 1996, non publié.

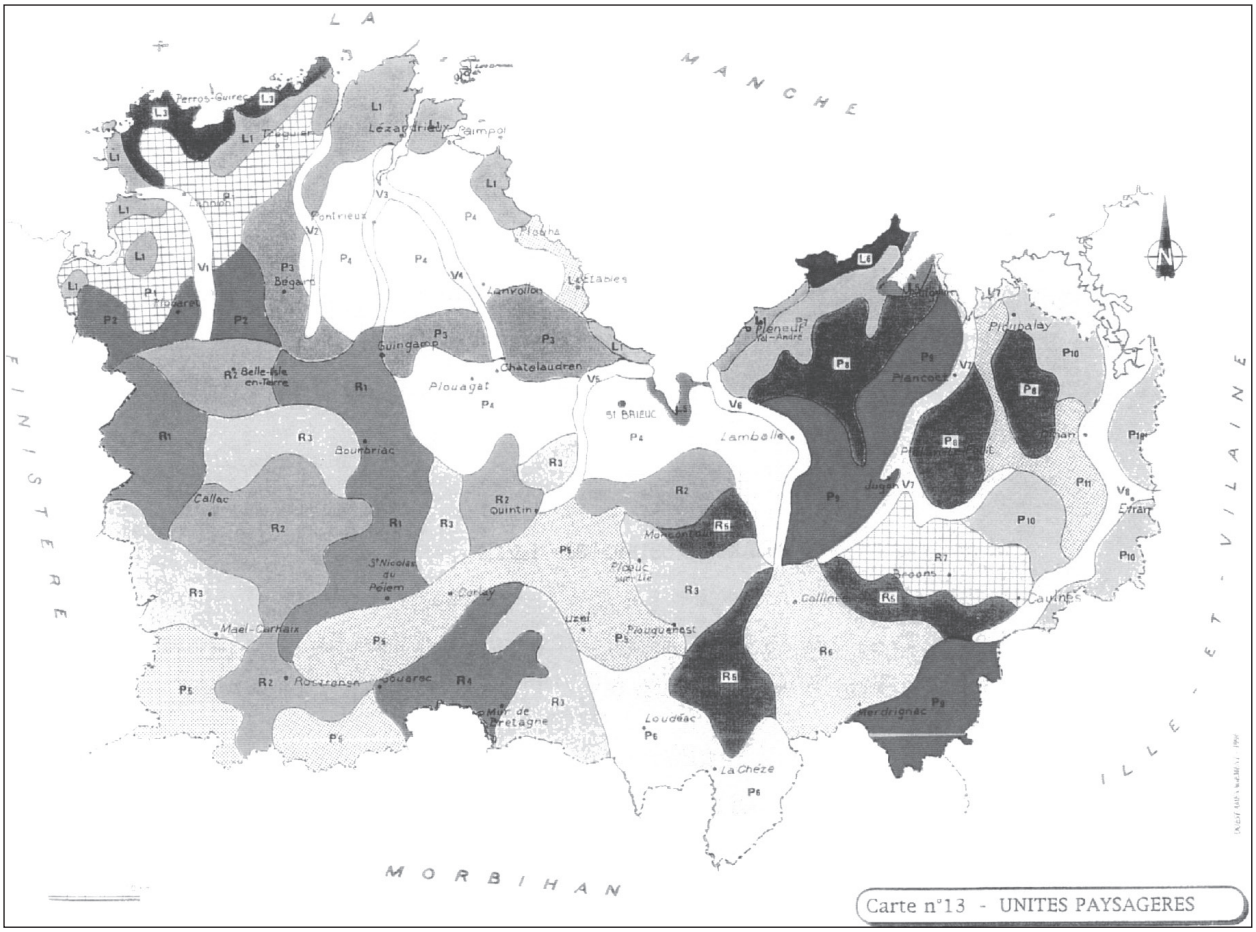

L'essentiel du travail se résume en une carte intitulée «Unités paysagères», reproduite ci-dessus. Celle-ci, comme toutes les tentatives de cartographie du paysage, se heurte au même problème qu'elles : la carte suppose, par nature, un point de vue unique, hypothétiquement situé au dessus du territoire, alors que le paysage suppose des points de vues multiples et situés réellement sur le terrain. Une falaise littorale, par exemple, sera parfaitement cartographiable, puisqu'elle est mesurable, mais le point de vue que l'on a sur cette falaise, donc le paysage auquel elle peut participer, ne pourra pas être «arrêté» sur une carte puisqu'il sera totalement différent selon que l'on regarde la mer depuis la falaise, ou la falaise depuis la mer.

Il y a donc un paradoxe insurmontable, autrement que poétiquement (1), à vouloir cartographier le paysage. Mais l'étude de Ouest-Aménagement ne se réduit heureusement pas à une cartographie. Elle constitue un inventaire détaillé, résultant d'une fine observation du terrain et de la superposition des diverses informations géographiques disponibles. Mais le résultat ne permet pour autant pas l'émergence d'une identité paysagère propre au département. Il y manque, à mon avis, deux aspects qui auraient été indispensables : la prise en compte, non pas du territoire départemental en lui-même, mais de la Bretagne toute entière, et l'observation, non pas d'un état des lieux figés pour l'occasion, mais des mouvements, des dynamiques qui leur sont propres.

---

1 - C'est cette dimension poétique que cherchent à exprimer Alain Mazas et Alain Freytet dans ce qu'ils appellent les «cartes sensibles». Mais cette dimension est évidemment absente des cartes proposées par Ouest-Aménagement. Voir à ce sujet: *La carte sensible : un outil de communication sur le paysage*, mémoire présenté pour le DEA «Jardins, Paysages, Territoires» par Laurence ZÉBUS en 1994.

C'est cette double lacune qui n'a pas permis de révéler ce qui m'apparaît maintenant comme l'un des aspects les plus caractéristiques du département : le mouvement. Les Côtes-d'Armor bougent, et ce n'est pas seulement là une métaphore illustrant un dynamisme culturel et économique, c'est aussi une réalité physique parfaitement perceptible. Les Côtes-d'Armor bougent du fait de l'importance des marées, et s'il s'agit là d'un phénomène propre au littoral, on n'oubliera pas que, Armor et Argoat confondus, « *c'est une même chose pour les Bretons que la Bretagne et la mer…* » (1). Il aurait été vain, de toute manière, de chercher une identité au département du côté de l'Argoat. Le massif central de la Bretagne, des cités gauloises aux départements, a toujours été partagé entre des unités territoriales ancrées sur le littoral.

Le pays des marées

Si l'on en croit le guide Bonneton, « *Plus d'un breton sur deux est en contact visuel, quotidiennement, avec la mer ou avec une rivière touchée par le flux de la marée* » (2). Voilà donc posée l'importance de la mer dans la vie quotidienne d'un Breton.

Cette perception de la marée dépend de deux facteurs : l'importance de la marée elle-même et le taux d'interpénétration entre la terre et la mer. Le taux d'interpénétration est maximal en Bretagne, par rapport au reste de la France. Quant à la marée, elle est maximale dans la baie du Mont Saint-Michel, et son amplitude diminue en allant vers l'ouest et vers le sud (3). Si l'on excepte le court tronçon de littoral de l'Île-et-Vilaine, où les côtes ne sont d'ailleurs pas très découpées, c'est donc bien dans les Côtes-d'Armor que les marées sont les plus perceptibles. Et ces marées n'ont pas seulement un impact paysager, elles sont aussi à l'origine de toute une économie. La récolte du goémon, nous l'avons vu, est à l'origine de l'agriculture bretonne, mais il y a aussi ces « *mille activités depuis la simple collecte jusqu'à l'élaboration de dispositifs quasi- industriels comme sont les moulins à marée*. » (4)

Variations paysagères entre marée basse et marée haute

(marée du solstice d'été dans la vallée du Douron, à la frontière du Finistère)

---

1 - Charles Le Goffic. Déjà cité page 27.

2 - Guide Bonneton de la Bretagne. Paris : 1991. Page 5.

3 - Avec des amplitudes records de 14,60 m, les marées de la baie du Mont Saint-Michel sont les plus fortes d'Europe. Elle diminuent très rapidement en allant vers l'est, un peu moins rapidement vers l'ouest. Dans les Côtes-d'Armor, les grandes marées (coef. 95 et plus), qui ont lieu 40 à 45 jours par an, atteignent des amplitudes de 10 à 12 mètres. Dans l'ouest et dans le sud de la Bretagne, elles varient entre 6 et 8 mètres.

4 - Jean-Pierre Le Dantec : *Bretagne*. *Op*. *cit*. page 120.

À la recherche d'un site emblématique

J'ai donc choisi de rechercher sur le littoral des Côtes-d'Armor un lieu emblématique de cette importance des marées.

Une carte du département révèle au premier coup d'œil que c'est dans le nord du Trégor que l'interpénétration entre la mer et la terre est la plus forte (carte 1). En augmentant l'échelle, et en partant d'une carte un peu plus détaillée, il devient possible de cartographier distinctement le littoral à marée haute et le littoral à marée basse. Sur la carte 2, la pleine mer est en gris clair, la terre ferme en gris foncé, et l'estran (zone de balancement des marées) en blanc. On découvre alors que le découpage des côtes est extrêmement différencié selon l'état de la marée, et que cette différenciation est maximale à l'extrémité de la presqu'île formée par les rias de deux fleuves côtiers (qui sont le Jaudy à l'ouest et le Trieux à l'est). En se rapprochant encore un peu, on peut nuancer la cartographie : sur la carte 3, la zone en gris clair représente les terres découvertes uniquement par les grandes marées, le blanc correspondant aux zones découvertes quotidiennement. On voit enfin, à l'extrémité de la presqu'île, une langue de terre effilée qui est, en fait, le cap nord de la Bretagne continentale : c'est le Sillon du Talbert.

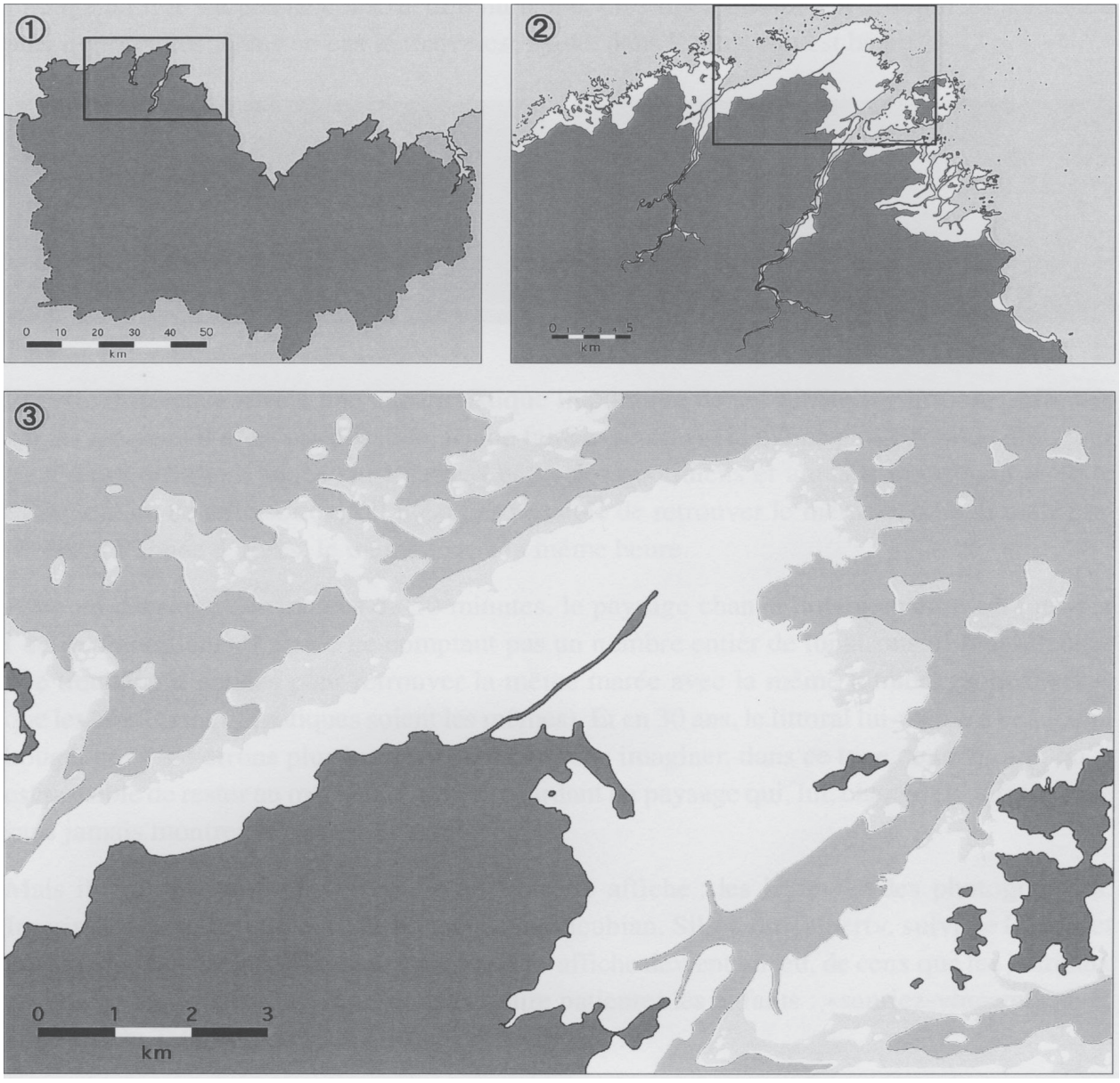

Le Sillon du Talbert

Lorsque je découvrais cette étonnante langue de terre, son nom ne m'était pas inconnu. Il en est question dans tous les guides touristiques, qui le signalent comme curiosité pittoresque et le décrivent en quelques lignes. Mais ce qui a le plus attisé ma curiosité à son sujet, c'est une récente affiche de l'Observatoire Photographique annonçant une exposition intitulée «Instants paysagers». L'affiche est reproduite page suivante.

Elle montre deux photographies, l'une prise en 1996, l'autre en 1997, toutes deux à peu près à la même époque et à peu près à la même heure. La première chose que l'on remarque, c'est que les différences entre les deux photographies sont superficielles (revêtement de façade et enseignes). Il ne s'est écoulé qu'un an entre les deux clichés, et ceux-ci illustrent bien le thème de l'exposition qui est sous-titrée «Approches photographiques contemporaines des territoires». Mais on remarque aussi que les deux maisons ne sont pas récentes. Il est probable que ce «paysage» n'a pas beaucoup changé depuis des décennies, en dehors d'un poteau électrique et des revêtements (des maisons et du sol).

Par contre, si l'on observe l'arrière-plan, à droite des deux photographies, dans la partie de l'image où il n'y a pas de construction humaine, on s'aperçoit que les différences sont bien plus importantes. Dans un cas la marée est haute, dans l'autre elle est basse.

Et cette différence révèle une caractéristique importante de ses territoires littoraux affectés par les marées : il n'est pas possible, ici, de faire exactement la même photographie d'un jour sur l'autre ou d'une année sur l'autre. Les cycles quotidiens et annuels interfèrent avec le cycle lunaire de telle sorte qu'il n'est pas possible de retrouver le même état de la marée en revenant l'année d'après, le même jour à la même heure.

Avec un décalage des marées de 50 minutes, le paysage change notablement d'un jour sur l'autre. Par ailleurs, l'année ne comptant pas un nombre entier de lunaisons, il faut attendre une trentaine d'années pour retrouver la même marée avec la même lumière (sous réserve que les conditions climatiques soient les mêmes). Et en 30 ans, le littoral lui-même a beaucoup bougé, nous le verrons plus loin. On pourrait donc imaginer, dans ce type de territoire, qu'il est possible de rester au même endroit en regardant un paysage qui, lui, change en permanence sans jamais montrer deux fois la même image.

Mais il y a une autre chose étonnante sur cette affiche : les légendes des photographies. Imprimées en tout petit, elles indiquent ceci « Pleubian, Sillon du Talbert », suivi de la date et du nom du photographe (Thibaut Cuisset). Et l'affiche devient un jeu, de ceux que les journaux proposent dans leurs éditions d'été pour faire patienter les enfants : « sauriez-vous retrouver le Sillon du Talbert qui est caché dans cette image ? »

Pleubian, sillon de Talbert, 16 septembre 1996, 12h50 © Thibaut Cuisset, Observatoire photographique du paysage, Caue 22

Pleubian, sillon de Talbert, 2 septembre 1997, 14h © Thibaut Cuisset, Observatoire photographique du paysage, Caue 22

Instants paysagers

Approches photographiques contemporaines des territoires

exposition
en 2 chapitres
du 29 avril
au 21 septembre

chapitre 2, du 9 juillet au 21 septembre 1998
tous les jours sauf le mardi
de 10h à 13h et de 14h à 18h
La Galerie du Petit-Château, CAUE 92
9, rue du docteur Berger, 92330 Sceaux

La réponse est la suivante : le Sillon du Talbert est sur le panneau posé sur les chaises du café (image du dessous, agrandie ci-contre). C'est en effet le seul endroit où on le voit car, en lui-même, il n'est pas sur la photo mais une dizaine de mètres plus à droite.

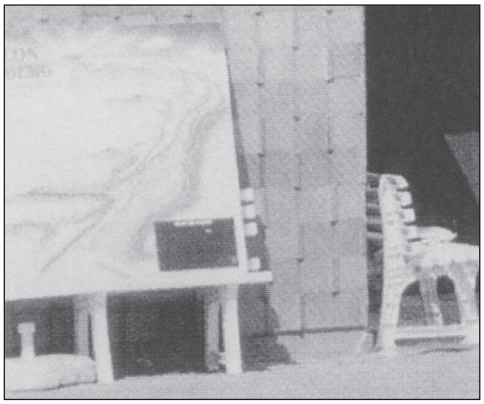

Pourquoi donc le photographe a-t-il cadré son cliché à côté de ce qui devrait en être le sujet (précisons que « Sillon du Talbert » n'est pas le nom du lieu-dit, puisque celui-ci s'appelle « Pleubian-Armor ») ? C'est un peu comme si l'on photographiait le Trocadéro en intitulant la photo « La Tour Eiffel ». S'agirait-il d'une erreur ?

Sans doute non, car si l'on observe les dépliants touristiques, les guides ou les ouvrages documentaires où le Sillon est présenté, on s'aperçoit qu'il n'est jamais montré tel qu'on le voit depuis le sol. Dans les ouvrages anciens, il n'est pas illustré (ou seulement cartographié), dans les plus récents, il est toujours photographié vu d'avion. Et les vues d'avion ne font pas partie du travail habituel de l'Observatoire Photographique.

Les photographies de Thibaut Cuisset illustrerait donc, indirectement mais avec pertinence, une caractéristique importante du Sillon du Talbert : il n'est pas «photogénique», du moins pas d'un point de vue touristique. Il n'est pas photogénique vu depuis le sol car, si l'on compare la photo ci-contre avec celle de la page suivante, on voit bien qu'il n'est pas possible, autrement qu'en avion, de montrer ce qui en fait son caractère exceptionnel, à savoir sa grande longueur. Pour reprendre la comparaison précédente, c'est un peu comme si l'on voulait montrer la hauteur exceptionnelle de la Tour Eiffel en se plaçant à ses pieds pour la photographier. Ce n'est pas possible, il faut prendre du recul. Et le recul, ici, c'est en altitude qu'il faut le prendre.

En ce sens, on peut dire que contrairement à ce qu'annoncent les guides touristiques, le Sillon du Talbert, s'il est bien une curiosité, n'est pas «pittoresque» au sens propre du mot (ce qui est digne d'être peint). Il ne peut donc pas entrer dans ce jeu touristique qui consiste « *à l'aide d'images» à «vérifier ce que signalaient d'autres images* » [1]. Et c'est peut-être pour cela que le paysage montré par l'affiche de l'Observatoire ne semble pas avoir bougé depuis longtemps. Tout exceptionnel qu'il soit, le Sillon du Talbert n'a pas connu le succès touristique flamboyant qu'on connu bien d'autres sites des Côtes-d'Armor.

---

1 - « *Aujourd'hui, qu'est-ce ordinairement qu'un paysage sinon un site répertorié, signalé, étalonné, où il est nécessaire de faire un tour (ou un détour) pour à l'aide d'images (généralement photographiques) vérifier ce que signalaient d'autres images (celles des catalogues ou des "guides").* » Jean-Pierre Charcosset : « Paysage grandeur nature » in Jean-Marc Besse. (dir.) *Écrire le paysage*. N° 209 de la *Revue des Sciences Humaines*. Université de Lille III, 1988. Page 50.

Le Sillon du Talbert vu, en avion, depuis la mer

Ancien dépliant touristique diffusé par la mairie de Pleubian. Photo : Editions Jack, Louannec

Histoire d'une flèche littorale

Le Sillon du Talbert est ce que les géomorphologues appellent une «flèche littorale à pointe libre». Celle-ci est formée par des accumulations de sable et de graviers le long de l'axe sur lequel se rencontrent le chenal du Jaudy et celui du Trieux. Le sillon ainsi formé tend à s'orienter perpendiculairement à la houle dominante, c'est-à-dire parallèlement à la crête des vagues. (1)

Il mesure aujourd'hui environ trois kilomètres de long pour une largeur, variable, se réduisant à une trentaine de mètres par marée haute, avec des resserrements allant parfois jusqu'à la coupure. Son extrémité s'élargit en une sorte de presqu'île atteignant deux à trois cents mètres de large, et sur laquelle se lisent très clairement les levées de galets qui se sont succédées pour lui donner cette forme « en hameçon » (voir la photo de la page précédente). Ces galets ne viennent pas de la mer « *qui s'est contenté de les retoucher, leur donnant leur belle forme arrondie* ». Ils proviennent «de la désagrégation de roches granitiques par l'action du gel et du dégel au cours des glaciations quaternaires». Ces sont ensuite les courants des marées qui, alors qu'en d'autres endroits ils les distribuaient le long du littoral, les ont ici « *projetés en une flèche pointée vers le large* » (2)

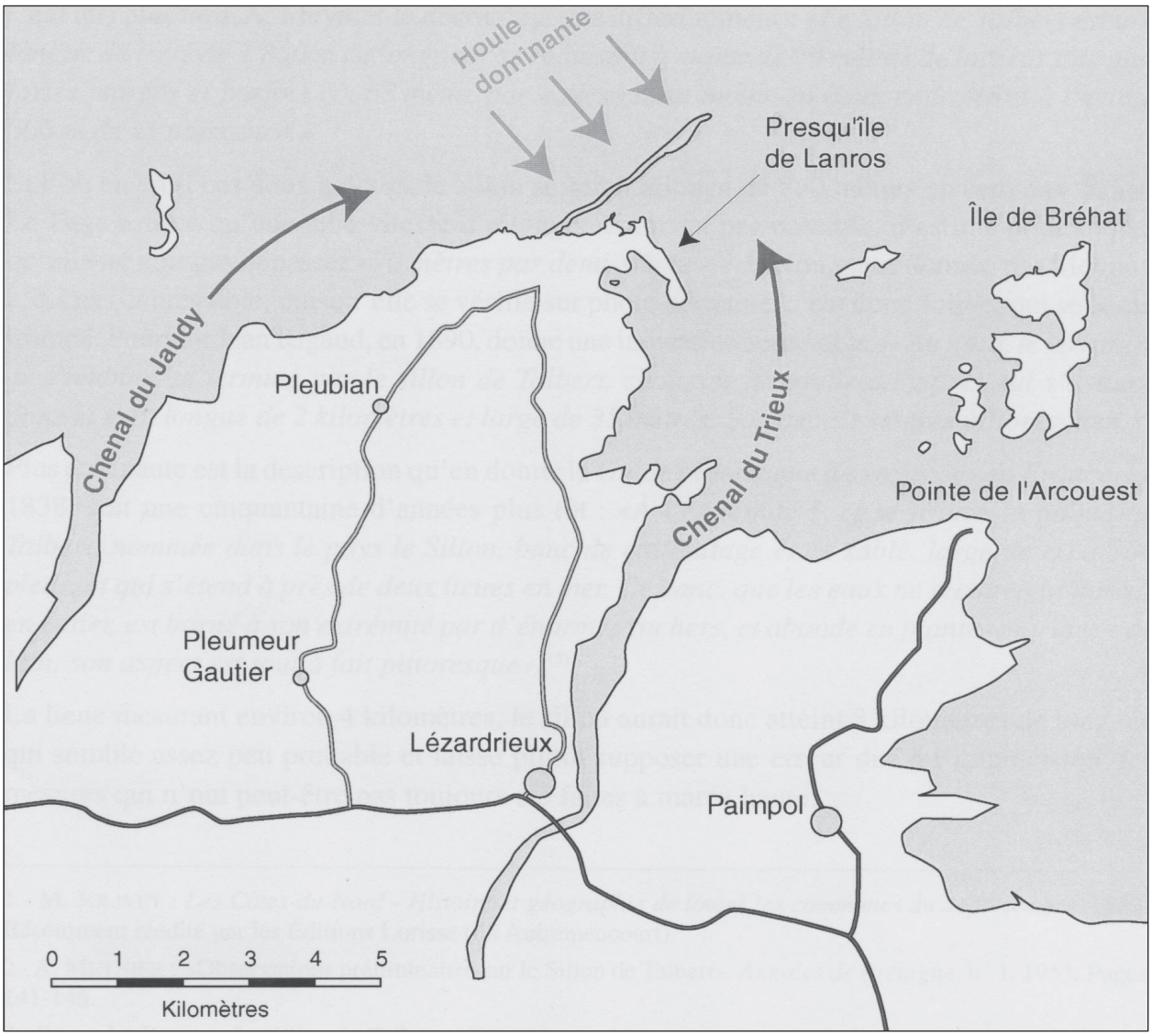

1 - Source: Roger Le Page : « Le Sillon du Talbert », in *Pen ar Bed*, n° 48. 1967. Pages 11-20.

2 - Daniel Philippon, in *Côtes-d'Armor*. Paris : Bonneton, 1992. Page 316.

La forme du sillon résulte donc de l'action de trois « sculpteurs » : la mer et deux rivières. Ces « sculpteurs », soumis aux effets de la marée et des variations climatiques, ne sont pas constants. De plus, la mer enlève régulièrement ce que les rivières apportent tout aussi régulièrement. Le Sillon est donc perpétuellement en mouvement, et ce mouvement revêt parfois des aspects spectaculaires.

L'observation des photos aériennes a pu montrer que le sillon s'allonge depuis une cinquantaine d'années au rythme de un à deux mètres par an. Ces observations sont confirmées par les relevés qu'opère la DDE depuis 1962. Mais la lecture des documents du siècle dernier révélerait, si tant est que les mesures faites à l'époque aient été précises, d'une part que l'allongement aurait été beaucoup plus rapide entre la fin du XIXe et la première moitié du XXe siècle, d'autre part qu'il ne serait pas constant, mais qu'il alternerait avec des périodes de raccourcissement.

M. Jolivet, dans son ouvrage Les Côtes-du-Nord paru en 1859, le décrit ainsi : « *Le Sillon de Talbert est un banc de cailloux et de sable d'une largeur de 35 mètres qui s'avance en forme de chaussée dans la mer jusqu'à la distance considérable de 2 000 m. La mer ne le couvre jamais. Il est d'un effet pittoresque ; à son extrémité s'élèvent d'énormes rochers* ». (1)

Cent ans plus tard, A. Meynier le décrit déjà très différemment : « *Le Sillon de Talbert est une langue de terre de 2 850 m de longueur se réduisant à moins de 60 mètres de largeur aux plus fortes marées et parfois coupé même par celles-ci, au moins en deux endroits et à environ 500 m de sa naissance.* » (2)

Si l'on en croit ces deux auteurs, le sillon se serait allongé de 850 mètres en cent ans. Roger Le Page estime qu'une telle vitesse d'allongement n'est pas possible, il estime pour sa part qu'elle ne doit pas dépasser « *70 mètres par demi-siècle* » (3). La longueur donnée par Meynier n'est pas contestable, puisqu'elle se vérifie sur photo aérienne, c'est donc Jolivet qui se serait trompé. Pourtant Jean Rigaud, en 1890, donne une indication semblable : « *Au nord, le territoire de Pleubian se termine par le sillon de Talbert, chaussée naturelle de galets qui s'avance dans la mer, longue de 2 kilomètres et large de 35 mètres. Son aspect est très pittoresque* ». (4)

Plus étonnante est la description qu'en donne le Guide pittoresque du voyageur en France, en 1838, soit une cinquantaine d'années plus tôt : « *À l'extrémité […] se trouve la pointe de Talbert, nommée dans le pays le Sillon, banc de cailloutage et de sable, large de 80 à 100 pieds, et qui s'étend à près de deux lieues en mer. Ce banc, que les eaux ne recouvrent jamais en entier, est borné à son extrémité par d'énormes rochers, et abonde en plantes marines : de loin, son aspect est tout à fait pittoresque* ». (5)

La lieue mesurant environ 4 kilomètres, le sillon aurait donc atteint 8 kilomètres de long, ce qui semble assez peu probable et laisse plutôt supposer une erreur due à l'imprécision des mesures qui n'ont peut-être pas toujours été faites à marée haute...

---

1 - M. Jolivet : *Les Côtes-du-Nord - Histoire et géographie de toutes les communes du département*. 1859. Récemment réédité par les Éditions Lorisse (02 Autremencourt).

2 - A. Meynier : « Observations préliminaires sur le Sillon de Talbert ». *Annales de Bretagne,* n° 1. 1953. Pages 141-146.

3 - Roger Le Page : «Le Sillon du Talbert». *Op. cit*. page 14.

4 - Jean Rigaud : *Géographie historique des Côtes-du-Nord,* 1890. *Op. cit*. page 372.

5 - *Guide pittoresque du voyageur en France*, par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes. *Op. cit*.

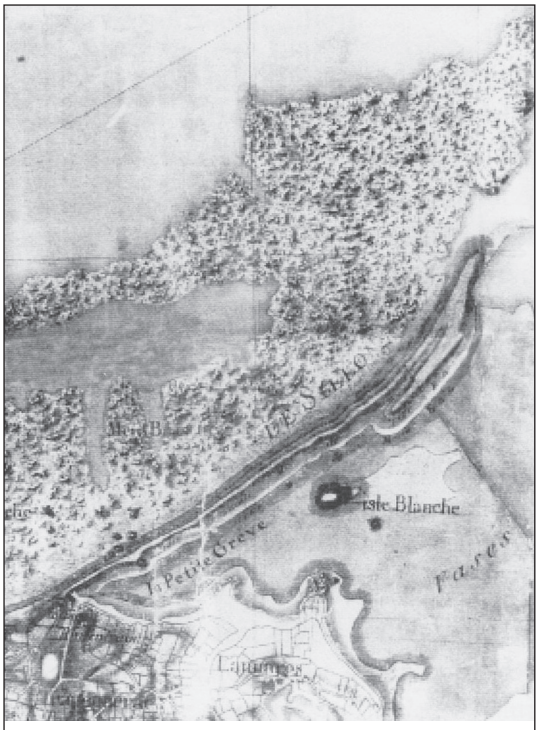

Catie montrant le Sillon du Talbert en 1780

Service historique de l'Armée de Terre. Copie provenant des archives de la mairie de Pleubian.

Mais une carte conservée par les Archives militaires et que l'on estime datée de 1780, montre un sillon d'une longueur de 3 kilomètres, soit à peu près sa dimension actuelle. Le sillon aurait donc connu des périodes d'élongation en alternance avec des périodes de récession.

Ce qui est certain, c'est que même en prenant les estimations les plus basses (1,40 m par an selon Le Page), il faut bien admettre que le sillon n'a pas pu connaître un allongement constant durant toute son existence puisque les géologues estiment son âge entre 28 000 et 30 000 ans (soit une croissance moyenne de 10 cm par an).

On remarquera aussi que les « énormes rochers », dont parlent à la fois le *Guide pittoresque* et Jean Rigaud, ne sont plus signalés. On ne voit aujourd'hui que des galets d'une taille qui n'a rien de spectaculaire.

Le sillon bouge, donc, et de la bonne compréhension de ses mouvements dépendra, on le verra, la pertinence des interventions que l'on engagera pour le protéger.

Car le Sillon du Talbert est menacé de disparition à plus ou moins brève échéance. En même temps qu'il s'allonge, en effet, il se déplace vers l'est et il risque, s'il continue, de quitter le plateau granitique sur lequel il repose encore aujourd'hui pour s'effondrer dans les profondeurs marines qui avoisinent le chenal du Trieux. Ce déplacement vers l'est, lui, n'a rien d'hypothétique, il est régulièrement mesuré par les services techniques de la DDE qui en rendent compte ainsi : « *Entre 1962 et 1968 […] le Sillon avait reculé de 20 mètres sur une partie très importante (entre 0 et 10 m sur les premiers 400 mètres, au moins 20 mètres de 400 à 2000 m, entre 20 et 5 mètres entre 2000 et 2950 m, longueur qui correspond à son extrémité* ». Le rapport précise que « en 1968, les sections du Sillon comprises entre 400 m et 1700 m à partir du littoral étaient submersibles ». (1)

Là aussi, il semble que ce recul vers l'est ne soit pas nouveau, Roger Le Page estime qu'il a toujours eu lieu et qu'il est irréversible. Mais en observant les cartes marines de 1837, il arrive à la conclusion que la pointe du sillon s'est déplacée de 200 mètres en 130 ans, soit plus d'un mètre et demi par an, et néanmoins bien moins que le déplacement mesuré par la DDE (3,30 m / an). Et on peut tirer les mêmes conclusions que pour son élongation : un tel déplacement ne peut pas avoir toujours eu lieu, sinon le sillon n'existerait plus depuis longtemps.

Qu'est-ce qui explique cette brutale accélération des mouvements du Sillon du Talbert ?

Il faudra attendre la tragique marée noire du Torrey-Canyon, en mars 1967, pour que la question soit posée sérieusement et que l'on commence à envisager des remèdes.

---

1 - DDE des Côtes-du-Nord : *Évolution du Sillon du Talbert. Observations entre 1962 et 1985*. Document polycopié, non daté (archives de la Mairie de Pleubian).

La marée noire et le sillon

Le 18 mars 1967, le Torrey Canyon s'échoue au large des côtes bretonnes et déverse dans la mer quelques 110 000 tonnes de pétrole que la houle rabat progressivement sur le littoral. Le Sillon du Talbert se révèle alors être un rempart naturel contre ce type jusqu'alors inconnu en France de catastrophe écologique : grâce à lui, l'Île de Bréhat et Paimpol seront épargnés. Mais si le rempart a bien fonctionné, c'est grâce à la présence d'esprit de quelques habitants qui sont allés sur place pour colmater, avec un mélange de pétrole et de sable, les brèche par lesquelles s'engouffraient la mer à marée haute. Car le Sillon n'était déjà plus étanche.

C'est à partir de cette année 1967 que les réunions vont se succéder et mettre en évidence l'importance des enjeux :

- Le sillon constitue une digue naturelle protégeant toute sa partie est. Sans lui, l'entrée au port de Lézardrieux ne serait plus possible par gros temps, et même le chenal séparant Bréhat et la Pointe de l'Arcouest deviendrait difficile : c'est l'un des accès principaux au port de Paimpol qui serait compromis (voir carte page 58).

- La presqu'île de Lanros serait rapidement inondée puis emportée par la houle lors des tempêtes. Or celle-ci, sur laquelle les Bretons d'autrefois s'étaient bien gardés d'installer autre chose que des terres agricoles, est aujourd'hui urbanisée, avec, en première ligne, l'usine de Pen Lan qui traite 30 % de la production locale de goémon et emploie 80 personnes.

- La récolte du goémon, traditionnelle sur le Sillon du Talbert, disparaîtrait bien sûr avec lui. Or les goémoniers en récoltent encore aujourd'hui 2000 tonnes par an, destinés à l'agriculture mais aussi de plus en plus à l'industrie (textile et pharmaceutique).

- Disparaîtraient, enfin, une curiosité géologique et un atout touristique important...

L'enjeu économique est clair, et explique à lui seul les interventions qui vont être entreprises dans les années suivantes. La nécessité de préserver une curiosité géologique et touristique est, en cette fin des années soixante, beaucoup moins claire. Car à cette époque, mélangeant quelque peu les échelles géologiques et historiques, les journalistes qui en parlent s'accordent à dire que la dérive du sillon est «naturelle». Et si tel est le cas, on ne voit pas bien ce que signifierait une «curiosité géologique» maintenue artificiellement par l'intervention humaine.

Quant à l'atout touristique, il semble bien qu'il cachait à cette époque un certain nombre de non-dits. Car au Sillon du Talbert, il n'y a encore aujourd'hui qu'un café (celui visible sur l'affiche de l'Observatoire Photographique) et un petit restaurant. La dimension du parking montre bien, par ailleurs, que la fréquentation du site est très limitée en regard de bien d'autres sites des Côtes-d'Armor. Mais il pourrait bien y avoir eu, à cette époque, des intentions cachées de développement touristique un peu moins avouables que la simple protection d'une curiosité naturelle. C'est en tout cas ce que dénonceront les écologistes qui prendront activement part au débat dans les années quatre-vingts.

Selon eux [1], le Syndicat mixte pour la sauvegarde du Sillon, créé en 1968, aurait eu plus ou moins secrètement le projet d'un plan d'eau permanent qui se serait appuyé, du côté ouest, sur le sillon lui-même. Le président du syndicat mixte, Max Quenien, qui est aussi maire de Paimpol, a toujours vigoureusement contesté cette hypothèse, mais il reste que l'intérêt régulièrement manifesté par le Syndicat pour le développement de l'atout touristique que représente le Sillon est pour le moins ambigu.

---

1 - Le Groupement pour l'étude et la protection de la nature (GEPN), l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement (URBE) et l'association «Vie dans la Presqu'île». C'est le président de cette dernière association, Roger Quintin, qui s'est la plus exprimé sur ce sujet dans la presse locale (notamment *La Presse d'Armor* du 23 septembre 1989).

Le tourisme sur le Sillon

En lui-même, le Sillon est d'un attrait touristique assez limité. C'est certes une curiosité tout à fait exceptionnelle, mais comme nous l'avons vu (page 56), il n'est pas «photogénique» et n'entre donc pas dans les processus habituels du pittoresque (il ne fait d'ailleurs l'objet que d'une douzaine de lignes dans le Guide Bleu). Mais surtout, il n'est pas le lieu de promenade agréable que l'on pourrait imaginer, notamment à marée haute. Il n'est pas agréable du fait de sa constitution, faite d'un mélange de sable et de graviers, qui rend la marche pénible. Les plus répandues des pratiques touristiques sur toute la longueur du sillon étaient, avant leur interdiction, le moto-cross et le véhicule tout-terrain, c'est-à-dire les pratiques les plus destructrices. Et ce n'est certainement pas celles-là que voulait développer le Syndicat.

On remarquera, par contre, que les communes de la presqu'île ne disposent pas de plages efficaces d'un point de vue touristique. Le sable y est abondant et fin, mais la mer n'est là qu'au plus fort de la marée haute.

Alors, ici comme en d'autres endroits de la côte, la tentation est grande «d'arrêter» le mouvement de la mer pour offrir à un tourisme aux rythmes circadiens un plan d'eau qui ne se vide pas les trois quarts du temps... et selon un rythme lunaire. Il est rare, en effet, que le rythme des marées soit présenté comme un atout touristique.

Il n'y a pas qu'à Pleubian que le tourisme s'accommode mal du rythme des marées. Si les pêcheurs bretons utilisent depuis toujours des ports dont l'accès est périodique, les plaisanciers, eux, exigent des ports en eau profonde, comme ici à Saint-Quai-Portrieux. (photo: Comité Départemental du Tourisme)

Les mesures de protection

Cette difficulté à intégrer le mouvement dans les pratiques d'aménagement du territoire se retrouve également dans les premières mesures prises pour enrayer la dérive du sillon. Puisque c'est la houle, conjuguée à la marée haute, qui fait reculer le sillon, on choisit de protéger celui-ci à l'aide de gros blocs de rochers, comme on le fait pour protéger les digues ou les jetées abritant les ports. L'opération est assez onéreuse (environ 500 000 Francs pour les premiers travaux réalisés entre 1974 et 1976), mais elle s'avère efficace... du moins au début. Et lorsque, le 16 mars 1978, l'Amoco Cadiz déverse à son tour ses 228 000 tonnes de pétrole sur les côtes bretonnes, le Sillon protège à nouveau l'île de Bréhat, Paimpol et même une partie de la baie de Saint-Brieuc. On le voit bien sur la photo ci-contre, l'enrochement n'a pas été inutile : il a arrêté la dérive du sillon là où il était le plus menacé, alors que la dérive a continué de chaque côté.

Photo : éditions Jack

D'une réussite spectaculaire au « raté écologique exemplaire »

La second marée noire (la plus catastrophique de l'Histoire) a évidemment donné raison aux partisans de l'enrochement, et de nouveaux travaux sont engagés, pour un montant de 800 000 Francs, au début des années quatre-vingts. Mais c'est à cette même époque que l'on commence à constater les limites de leur efficacité. En brisant la houle, les rochers ralentissent l'érosion mais ne la neutralisent pas complètement. Les vagues s'enfilent entre les rochers et, bien que plus lentement, elles continuent à entraîner la dérive du sillon. C'est ensuite que les choses s'aggravent : une fois le sillon éloigné de quelques mètres du banc de rochers, ceux-ci provoquent le tourbillonnement des vagues et l'érosion reprend de plus belle. Le recul du sillon est alors plus rapide qu'avant l'enrochement.

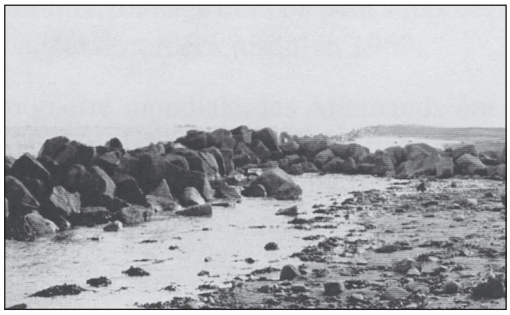

On parlera, quelques années plus tard, de «raté écologique exemplaire» (1), et les écologistes de l'Union régionale bretonne de l'environnement critiqueront ouvertement le choix des techniques adoptées jusqu'ici (les deux autres techniques expérimentées, pose d'un filet protecteur et reprofilage mécanique, s'étaient avérées inefficaces). Selon eux, le Sillon doit être regardé comme un «organisme vivant» à la fois nourri et érodé par la mer. Les fortes houles sont destructrices, mais les houles de force moyenne sont « nourricières », et le gros défaut de l'enrochement c'est qu'il arrête aussi bien les unes que les autres. Une fois passées les premières années, lorsque les vagues passent derrière les rochers, l'érosion reprend de plus belle alors que les houles nourricières sont arrêtées.

De sorte que, au stade où l'on en est aujourd'hui, il vaudrait mieux enlever les rochers, ou les concasser sur place.

Il me semble néanmoins excessif de parler de « raté écologique exemplaire », car à l'époque où les enrochements ont été réalisés, le risque de marée noire était bien réel : le Torrey Canyon l'avait annoncé, l'Amoco Cadiz l'a confirmé. Les enrochements, en protégeant à court terme le sillon ont rendu un service écologique qui, lui, peut être qualifié d'exemplaire à juste titre. À une autre échelle de temps, il est évident qu'on ne réglera pas le problème des marées noires en s'en protégeant derrière des digues, qu'elles soient artificielles ou naturelles. On se protégera des marées noires en faisant en sorte qu'il n'y en ait plus. Et à cette échelle là, les enrochements sont un remède pire que le mal qu'ils sont censés corriger.

La vive polémique qui a alors opposé le Syndicat mixte aux écologistes a été entretenue par cette différence d'échelle : partisans et détracteurs de l'enrochement avaient tous deux raisons, mais pas à la même échelle.

L'échelle de la terre et celle de l'homme

Cette polémique, dont la presse locale s'est largement faite écho, ainsi que les sommes importantes en jeu, investies pour les uns, «jetées à la mer» pour les autres, auront au moins eu une conséquence utile puisqu'elles auront amené les uns et les autres à chercher à mieux comprendre le «mode de vie» et l'histoire du Sillon. C'est ainsi que Roger Quintin, président de l'association « Vie dans la Presqu'île », aura ressorti des archives de la commune des informations éclairantes.

---

1 - Titre d'un article de M. Perez dans le *Télégramme de Brest* du 14 septembre 1989.

En 1928, une entreprise de bâtiment prélevait chaque année des centaines de tonnes de matériaux sur le sillon. Un arrêté municipal en rend compte, et nous informe que la mairie «décline toute responsabilité» vis-à-vis de cette affaire. En 1930, un autre arrêté municipal autorise le prélèvement de cent tonnes de matériaux pour l'entretien des chemins vicinaux. Aucun moyen n'est mis en œuvre pour vérifier que le tonnage autorisé est bien respecté. Aucun système de contrôle n'est établi non plus lorsque la mairie accorde, à tous ceux qui en font la demande, le droit de prélever trois tonnes de matériaux, tonnage dont on peut supposer qu'il a souvent été dépassé. Et de telles autorisations ont été accordées jusqu'en 1969.

Lorsque l'on apprend ensuite que, pendant la dernière guerre mondiale, les Allemands ont prélevé des quantités considérables de sable et de gravier pour bâtir le Mur de l'Atlantique ; qu'à la même époque une île (l'île à bois) a été transformée en presqu'île pour des raisons militaires, perturbant les courants marins et leur fonction de sédimentation…

On comprend mieux pourquoi la dérive du Sillon a connu une brusque accélération au XX° siècle. Et on comprend mieux le décalage qu'il y a entre l'échelle géologique, celle de la terre, et l'échelle de l'histoire, celle de l'homme.

Les prélèvements, aujourd'hui, sont terminés. Mais il reste que les deux fleuves côtiers, le Trieux et le Jaudy, n'apportent plus au sillon une alimentation aussi riche qu'autrefois. Des carrières de sable et la régulation des cours d'eau du bassin versant en sont responsables.

D'où l'idée d'intervenir, non pas en cherchant à immobiliser le Sillon mais en lui apportant des «compléments alimentaires», et pour le reste, « en laissant faire la mer ».

L'idée me semble déjà plus séduisante car elle n'est pas basée sur une erreur d'échelle. Que l'homme intervienne artificiellement pour corriger une dégradation dont il est, tout aussi artificiellement, responsable, me semble relever d'une certaine logique.

Le Sillon continuera sa dérive, mais au rythme qui a toujours été le sien, c'est-à-dire d'une dizaine de centimètres par an. Il sera un jour englouti, mais dans des délais tels que la mer aura probablement eu le temps d'en fabriquer un autre, comme les géologues pensent que cela s'est déjà produit [1].

Le Sillon « laboratoire »

Mon intention n'est pas, face à un problème dont la complexité dépasse largement l'exposé simplifié que je viens d'en faire, de donner tort aux uns et raison aux autres. Ce qui m'intéresse c'est que le Sillon, par les débats qu'il a soulevé, a eu valeur de laboratoire. Il a mis en évidence que son rôle et son importance ne sont pas de l'ordre d'une réalité objective qui précéderait la culture humaine et en resterait indépendante. Le Sillon se comprend en termes de contrainte et de ressource, de risque et d'agrément [2].

La mer devient une contrainte lorsqu'on tente de s'opposer artificiellement à son action.

---

1 - À quelques dizaines de mètres du Sillon, une petite île engloutie à marée haute, l'Île Blanche, serait la « butte témoin » d'un ancien sillon.

2 - Je fais référence ici, tout comme lorsque je parlais de « prise » et de déterminisme environnemental, aux idées développées par Augustin Berque. De même, lorsque j'aborde la question du mouvement, je me réfère aux idées de Bernard Lassus. Dans le cadre de ce mémoire de DEA, je n'ai pas jugé utile de citer ces deux auteurs tout au long de mon travail, tant leur influence m'a semblé évidente. Il en serait tout autrement dans d'autres circonstances…

La tempête et les grandes marées, dont la logique veut qu'elles coïncident malheureusement avec les périodes de naufrage, deviennent les facteurs aggravants d'un risque d'origine humaine lorsque coule un pétrolier.

En devenant une protection face à ces marées noires, le Sillon se révèle être une ressource inconnue jusqu'alors. Bien plus tôt dans l'histoire, il avait déjà contribué à l'émergence de l'agriculture bretonne en s'avérant être un haut lieu de la récolte du goémon (voir encadré).

Il apparaît comme désagrément, lorsque sa constitution de sable et de gravier rend pénible la marche. Mais il est agrément lorsqu'il offre le plaisir de se sentir sur un lieu unique en Europe, lorsqu'il donne à voir au botaniste l'une des plus belles stations française de choux maritime, ou à l'ornithologue les dix ou quinze couples de petites sternes, cet oiseau rare qui « *installe son nid entre 0 et 2 mètres au dessus du niveau des plus hautes mers* » [(1)].

En lui-même, il n'est rien d'autre qu'une flèche littorale à pointe mobile.

Risques, contraintes, ressources et agréments ne sont pas des éléments constitutifs d'une réalité physique indifférente à la culture humaine. Il résultent d'un effet de «prise» qui s'établit entre réalité physique et réalité culturelle.

La récolte du goémon sur le Sillon du Talbert
(photo : éditions Jack)

Pour être utilisable en agriculture, le goémon doit être égoutté pour que s'évacue l'eau de mer qu'il contient. Le Sillon est pour cela un lieu idéal : les pentes douces qui le bordent sont propices aux dépôts d'algues, et lui-même constitue un séchoir, très proche de la mer et à l'abris des marées hautes.

Goémon séchant sur le sillon

L'histoire récente du Sillon du Talbert aura au moins eu le mérite de mettre cela en évidence.

Emblème

C'est en ce sens que le Sillon du Talbert pourrait être emblématique d'un département «qui bouge». Mais aussi parce qu'il révèle, aujourd'hui en tout cas, que son évolution n'est pas à l'échelle d'un territoire communal, ni même intercommunal ou cantonal, elle est à l'échelle des bassins versants des deux fleuves auxquels il doit son existence.

Le Sillon du Talbert est donc à l'échelle du département des Côtes-d'Armor.

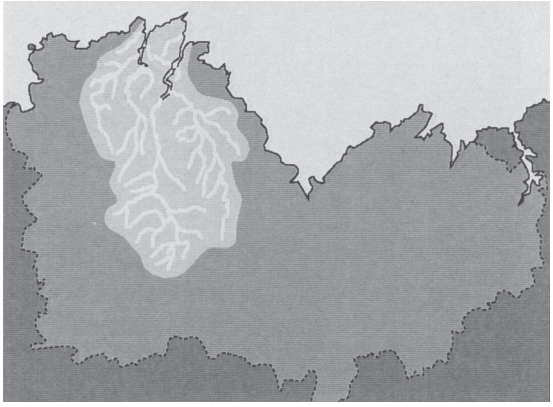

1 - Daniel PHILIPPON, *Guide Bonneton des Côtes d'Armor, Op. cit.* page 341

Mais lui conférer une valeur emblématique ne signifie pas le transformer en haut-lieu touristique. Le tourisme, dans l'état actuel du Sillon, deviendrait un risque supplémentaire dont il vaut mieux faire l'économie. Trop d'erreurs ont déjà été commises en ce sens, notamment sur les espaces dunaires qui se sont révélés, en bien des endroits du littoral français, des atouts touristiques que le tourisme, à terme, détruisait.

Emblème il pourrait être, mais plutôt comme terrain d'observation, ou comme je le suggérais plus haut, comme laboratoire, à l'attention des responsables de l'aménagement du territoire. Car bien comprendre les mouvements qui animent les territoires, sans se tromper d'échelle de temps, sera toujours une démarche utile, même sur les lieux qui paraissent les plus immobiles, comme le massif granitique de Pleumeur-Bodou (voir encadré).

En ce sens, le Sillon du Talbert ne doit pas seulement être compris comme *exceptionnel*, mais aussi comme *exemplaire*.

Le Radôme de Pleumeur-Bodou est un immense ballon (il pourrait contenir l'Arc de Triomphe) maintenu sous pression par une soufflerie et grâce à un sas qui en régule l'entrée. Il abrite ce que l'on appelle « la grande oreille».

Cette grande oreille a rendu célèbre Pleumeur-Bodou, le 11 juillet 1962, en recevant le premier signal télévisuel par satellite, entre l'Amérique et l'Europe.

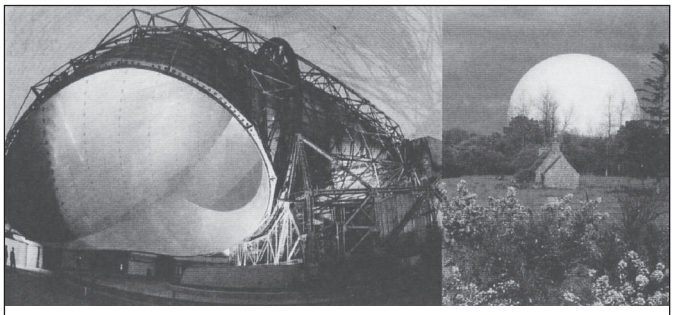

La « grande oreille » et le radôme

Son emplacement n'a pas été choisi Par hasard. Le massif granitique sur lequel il repose est le plus stable de Bretagne. Et même si celle-ci n'est pas réputée pour ses secousses sismiques, à l'échelle de cette «oreille» dont l'orientation doit être réglée au centième de degré près, les granites les plus massifs ont des mouvements significatifs. Le massif de Pleumeur-Bodou n'a pas été choisi parce qu'il est immobile, mais parce que c'est lui qui bouge le moins. Il est, en quelque sorte, à l'opposé du Sillon du Talbert, mais dans une même logique qui tient compte du mouvement.

Il est aussi un lieu où la modernité a prouvé qu'elle n'est pas forcément synonyme d'a-topie. On peut émettre les opinions les plus variées sur l'effet esthétique de cette grosse boule blanche dans la lande bretonne, mais on ne pourra pas lui reprocher d'être placée n'importe où.

La grande oreille de Pleumeur-Bodou n'est plus utilisée aujourd'hui et le radôme sert d'écran à des spectacles audio-visuels. Le site a acquis un certain renom et reçoit de nombreux visiteurs, auxquels on offre également un planétarium, un vaste hall d'exposition et... un village gaulois.

Ces aménagements complémentaires, eux, n'ont guère de raison d'être là plutôt qu'ailleurs, sinon qu'ils ont suivi le flux touristique engendré par la célébrité du radôme. Mais autant le radôme contribue à une certaine lisibilité du territoire, autant les aménagements qui l'entourent perturbent cette lisibilité.

Par contre, à quelques centaines de mètres de là, des carrières d'où l'on extrait un granite rose renommé, révèlent ce sous-sol massif sur lequel est venu s'appuyer la grande oreille...

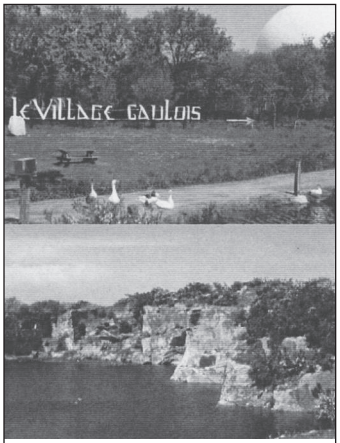

Le « village gaulois » et la carrière « Le Dantec »

Conclusion

L'approche historique de la constitution des territoires montre que si, comme le dit Bemard Guenée, « *il n'y a pas de vie possible sans limites précises* », ces limites résultent toujours d'une rencontre entre une culture humaine et les prises que lui offre une réalité physique naturelle. De ce fait, les frontières fluctuent à mesure qu'évolue la culture des hommes.

L'approche onomastique, quant à elle, montre que la manière dont on nomme un territoire évolue tout autant que le territoire lui-même, parce la langue évolue, et qu'un mot comme «Nord» n'a pas les mêmes connotations aujourd'hui qu'autrefois.

L'étude de la manière dont le tourisme invente et diffuse les images de ce même territoire révèle également que, malgré la quête d'une authenticité immobile, les images inventées évoluent quand de nouveaux archétypes remplacent les anciens.

Quel que soit le regard que l'on porte sur lui, le territoire se montre comme une réalité mouvante, et lorsqu'on le regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que cette mouvance n'est pas seulement le reflet de l'évolution de notre regard, elle peut être aussi une réalité physique.

C'est ce qui donne sa valeur emblématique au Sillon du Talbert dont on pourrait dire, en résumé, qu'il est la *trace du mouvement*.

Sillage et sillon

Lorsque le mot sillon désigne la pointe de Talbert, il n'est pas utilisé dans son sens actuel de « longue tranchée ouverte dans la terre » (attesté au XVIe siècle), mais dans le sens beaucoup plus ancien de « bande de terre » ou «planche de labour» (XIIIe siècle). Il dériverait du verbe « siller » ou « seiller », qui désignait la manière dont les bateaux laissent une trace dans l'eau derrière leur passage, et qui a donné le mot « sillage ».

La trace du mouvement en quelque sorte. Voilà qui convient bien au Sillon du Talbert.

(Référence : *Dictionnaire historique de la langue française*, Robert.)

Épilogue

Il y a cinq ans, je découvrais fortuitement un lieu dont un panneau annonçait qu'il était classé «site départemental». et que ne signalaient ni les guides touristiques ni les dépliants des offices de tourisme.

C'est la Pointe de Guilben, à proximité de Paimpol.

J'y fis la rencontre d'un couple de retraités qui m'aborda spontanément en ces termes : «Vous avez vu comme c'est beau, ici ?».

Comme je partageais leur enthousiasme, la conversation se poursuivit à propos des charmes du paysage que nous avions sous les yeux et mes interlocuteurs ajoutèrent : « *Depuis qu'on a pris notre retraite à Paimpol, il y a trois ans, on vient ici tous les soirs. C'est toujours aussi beau, et ce n'est jamais deux fois pareil. Le matin, au lever du soleil, c'est encore plus beau, et c'est complètement différent* ».

Je réalisais ce jour là qu'il y a en Bretagne de ces lieux magiques où l'on peut trouver un dépaysement perpétuel sans avoir à se déplacer.

Bibliographie principale

Les ouvrages et articles que je mentionne ici, classés par ordre d'importance, sont ceux qui m'ont été le plus utiles pour la rédaction du présent mémoire, mais aussi et plus largement, ceux qui m'ont le mieux aidé à comprendre cette Bretagne si complexe et si souvent contradictoire.

Le Dantec Jean-Pierre : *Bretagne*. Paris, Le Seuil, 1990. 254 pages, illustrées d'une quarantaine de superbes photographies en noir et blanc.

Un regard sur la Bretagne, éclairant et empreint de tendresse, proposé par quelqu'un qui la connaît bien et pour qui «Être breton et celte a toujours semblé un bonheur». Pour mieux nous éclairer, et en réponse à une certaine dérive nationaliste que l'on sent parfois poindre, Jean-Pierre Le Dantec ajoute : « *Mais savoir que cette bretonnité et ce celtisme sont le fruit d'un melting-pot est un bonheur plus grand encore* ».

Bertho Catherine : « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 35, 1980.

S'interroger sur « L'invention des Côtes-d'Armor » ne pouvait évidemment pas se faire sans référence à « l'invention de la Bretagne » de Catherine Bertho. Ce travail est une présentation limpide et argumentée des processus, si souvent méconnus, par lesquels se forment et évoluent nos représentations mentales. Jean-Pierre Le Dantec s'en est d'ailleurs directement inspiré.

Minois Georges (dir.) : *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours*. Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1987. 12 auteurs, 429 pages, nombreuses cartes et illustrations.

Bien qu'il passe un peu vite sur le découpage départemental et qu'il n'aborde pas la question du changement de nom, l'ouvrage qu'a dirigé l'historien briochin Georges Minois est sans conteste le plus complet et le mieux informé des livres d'histoires disponibles aujourd'hui sur les Côtes-d'Armor.

C'est d'ailleurs une heureuse initiative des édition Bordessoules que cette série de monographies départementales, qui compte aujourd'hui une quinzaine de titres.

Pennec Alain : *De la Bretagne aux départements, histoire d'un découpage*. Morlaix, Skol Vreizh, 1989. 83 pages, nombreux croquis et cartes.

Alain Pennec le dit lui-même : « *Si on a beaucoup écrit sur la Révolution, il faut reconnaître que la réorganisation territoriale elle-même a suscité peu d'études détaillées en général et dans le cas de la Bretagne en particulier* ». C'est donc une grande lacune que comble, au moins en partie, l'auteur de ce petit livre fort pertinent.

Nathalie Richard et Yveline Pallier (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*. Rennes, Apogée, 1996. 17 auteurs, 160 pages.

Recueil d'articles abondamment illustrés et passionnants, issu d'une coproduction de l'Université de Rennes 2 (MST « Métiers de l'exposition », option « patrimoine ») et du Musée de la Cohue de Vannes. Il se présente comme complément d'une exposition du même nom qui s'est tenue dans ce musée en 1996.

Les Cahiers de l'Iroise. Revue trimestrielle éditée par la Société d'Études de Brest et du Léon.

Le numéro 151, paru en juillet 1991 et intitulé Baptisons les Côtes-d'Armor est un peu décevant en regard de son titre, puisque le changement de nom ne fait l'objet que d'une petite page. Ce numéro est par contre digne d'intérêt par le choix qu'il propose des œuvres picturales ayant représenté le département. La revue, bien que domiciliée dans le Finistère, a d'ailleurs consacré plusieurs autres numéros aux Côtes-d'Armor.

Association Nature et Culture : *Terre d'avenir Pour l'eau, une nouvelle agriculture, naturellement*. Lorient, 1997 (A3, 96 pages). Préfaces de Louis Le Pensec et de Dominique Voynet.

Sans être spécifique aux Côtes-d'Armor, cet ouvrage présente une série d'articles sur des expériences d'agriculture alternative et non polluante, sujet que je n'ai pas développé dans mon mémoire… mais sur lequel les Costarmoricains devront bien se pencher un jour s'ils ne veulent pas se construire une image de «département le plus pollué de France». L'association (loi 1901) «Nature & Culture» entend promouvoir, à l'échelle de la Bretagne, un modèle de développement durable «qui relève avant tout d'une éthique et s'appuie sur un rapport harmonieux entre l'économie, l'écologie et le social».

Bibliographie complémentaire

ALEXIS-M. G. : *La France pittoresque de l'Ouest. Histoire et géographie des provinces et des départements qu'elles ont formés*. Ed. inc. 1896 (réédité en 1993 par les Éditions du Bastion).

ANGELIER Maryse : «Trains et bains de mer », in Nathalie RICHARD et Yveline PALLIER (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*. Rennes : Apogée, 1996. Pages 31 à 38.

ARTHUS-BERTRAND Yann et YONNET DANIEL : *Côtes de Bretagne vues du ciel*. Éditions du Chêne, 1993.

AUMASSON Pascal : « De l'Armorique gauloise à l'Armorique bretonne » in MINOIS Georces : *Les Côtes-du Nord de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angely, 1987. Pages 45 à 102.

BOUGEARD Christian: « Diversité et importance de l'économie tertiaire », in *Côtes d'Armor*. Paris : Bonneton, 1992. Pages 414 à 419.

BOUGEARD Christian : *Les campagnes des Côtes-du-Nord de la Révolution aux années 60*. Saint-Brieuc Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1990.

BOULBAIN Alphonse : *Tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1959.

BOULBAIN Alphonse : *Vers le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1960.

Bretagne (coll.). Guide Bonneton, Paris, 1991.

CHAPPÉ François : « De l'usage touristique d'un mythe : Paimpol et l'Islande », in Nathalie RICHARD et Yveline PALLIER (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*. Rennes : Apogée, 1996. Pages 82 à 91.

CHARCOSSET Jean-Pierre : « Paysage grandeur nature » in Jean-Marc BESSE (dir.) *Écrire le paysage*. N° 209 de la *Revue des Sciences Humaines*. Université de Lille III, 1988.

Côtes d'Armor (coll.). Guide Bonneton, Paris, 1992.

DDE DES CÔTES-DU-NORD : *Évolution du Sillon du Talbert. Observations entre 1962 et 1985*. Document polycopié, non daté (archives de la Mairie de Pleubian).

DELOUCHE Denise : « L'histoire de la peinture vue des Côtes d'Armor », in *Baptisons les Côtes d'Armor,* N° 151 de la revue *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1991. Pages 133 à 162.

DELOUCHE Denise : « L'invention de la Bretagne dans la peinture du 19e siècle», in Nathalie RICHARD et Yveline PALLIER (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*. Rennes : Apogée, 1996. Pages 19 à 30.

DROGUET Alain : « Le Moyen-Âge » in MINOIS Georges : *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angely, 1987. Pages 103 à 168.

ÉVEILLARD Jean-Yves : *La voie romaine de Rennes à Carhaix ; recherches autour d'un itinéraire antique*. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1975.

FLAUBERT Gustave et DU CAMP Maxime : *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*. 1885. Réédition Bruxelles, éd. Complexe, 1989.

FLEURIOT Léon : *Les origines de la Bretagne*. Paris : Payot, 1980.

Géographie et aménagement de la Bretagne (coll.). Morlaix : éditions Skol Vreizh.

GUENÉE Bernard : « Des limites féodales aux limites politiques », in *Les lieux de mémoire* (Pierre NORA, dir.). Paris : Gallimard, 1997 (dernière édition). Tome 1, pages 1105 à 1124.

Guide Bleu de la Bretagne (coll.). Paris : Hachette, (1991) 1995.

Guide pittoresque du voyageur en France, par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes Ed. inc. 1838 (réédité en 1993 par les Éditions du Bastion).

GUYOT Aimé : *Le bâti ancien en Bretagne, l'habitat traditionnel côtier*. Coédité par ARIM-Bretagne et EDF.

HEMON Roparz : *Dictionnaire breton-français*. 2 volumes. Brest : Al Liamm, 1970-73.

JACQUIN Philippe: « Images des collecteurs des grèves, de la sauvagerie à la nostalgie » in Nathalie RICHARD et Yveline PALLIER (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*. Rennes : Apogée, 1996. Pages 137 à 142.

JOLIVET M. : *Les Côtes-du-Nord - Histoire et géographie de toutes les communes du département*. 1859. Récemment réédité par les Éditions Lorisse (02 Autremencourt).

LE COUÉDIC Daniel : « Le sulfureux laboratoire de la création architecturale », in Nathalie RICHARD et Yveline PALLIER (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*. Rennes : Apogée, 1996. Pages 46 à 53.

LE PAGE Roger : « Le Sillon du Talbert », in *Pen ar Bed*, n' 48. 1967. Pages 11-20.

Le paysage littoral (coll.). Numéro 3 des *Cahiers paysages et espaces urbain*. École Régionale des Beaux-Arts de Rennes, 1995.

LEROUX Charles Tanguy : « La Préhistoire », in MINOIS Georges : *Les Côtes-du-Nord de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angely, 1987. Pages 15 à 44.

MANŒUVRE Laurent : *Boudin, le ciel et la mer*. Paris : Herscher, 1997.

MAURICE Louis : *Écosystèmes des landes bretonnes*. Saint-Brieuc: Centre départemental de documentation pédagogique des Côtes-du-Nord, 1988.

MÉVELLEC Annick : *La formation du département des Côtes-du-Nord, 1789-1790*. Saint-Brieuc : Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1990.

MEYNIER A. : « Observations préliminaires sur le Sillon de Talbert ». *Annales de Bretagne*, n° 1. 1953. Pages 141 à 146.

OUEST- AMÉNAGEMENT : *Diagnostic paysager sur le territoire des Côtes-d'Armor.* Étude réalisée pour le Conseil Général, non publiée, 1996.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic : « Politique et géographie lors de la création des départements français ». *Hérodote*, 1986.

RIGAUD Jean : *Géographie historique des Côtes du Nord*. Saint-Brieuc : E Guyon éditeur, 1890. Réédité en 1995 par les Editions de la Tour-Gilles.

SAVIDAN Roland et DROGUET Alain : *Des Côtes-du-Nord aux Côtes-d'Armor*, vidéo réalisée pour le Conseil Général en 1990.

SELLIER Jean : *Atlas historique des provinces et régions de France*. Paris : La Découverte, 1997.

SERRYN Pierre et BLASSELLE René : *Atlas géographique et historique*. Paris : Bordas, 1991.

Périodiques

Ar Men (revue d'ethnologie). *22 Magazine* (avec un numéro consacré au changement de nom, en 1989). *Skol Vreizh* (l'école bretonne).

Quotidiens

Ouest-France. *Le Télégramme de Brest* (avec un supplément spécial le 8 mars 1990). *Presse Océan*. *Le Trégor. La Presse d'Armor. L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*.